



UNE NOUVELLE MENACE POUR LA PRÉSERVATION ET LA
CONSERVATION DES ZONES NATURELLES DANS LE NORD DE LA
FRANCE :

LES FEUX D'ESPACES NATURELS

Le département de l'Oise comme étude de cas

Sciences Po Lille

Mémoire de recherche

Année 2023-2024

RÉALISÉ PAR

Felipe Andrés Márquez Pereira - Quatrième année Majeure "Politique,
Écologie et Soutenabilité"

SOUS LA DIRECTION DE

Clémence Fourton - Maîtresse de conférences en études anglophones

RÉSUMÉ

Le changement climatique pose de nouveaux défis à l'action publique, comme en témoignent les incendies d'espaces naturels qui touchent chaque année davantage le territoire français. Une extension temporelle et spatiale de cette menace a été identifiée, ce qui signifie que des espaces naturels n'ayant jamais connu historiquement ce type de risque sont désormais touchés. Depuis 2019, le risque d'incendie s'est manifesté dans les départements du Nord, notamment dans le département de l'Oise, qui a été considérablement touché ces dernières années. Dans ce contexte local, les feux de récoltes sont devenus un phénomène nettement plus important que les feux de forêts. Cependant, l'action publique a su répondre et s'adapter à ce nouveau scénario de risque, en produisant des stratégies de prévention et de lutte qui ont permis de gérer de mieux en mieux la menace.

Réchauffement climatique - SDIS - ONF - Feu d'espace naturel - Agriculteurs

Climate change poses new challenges for public policy, as demonstrated by the fires in natural areas that affect France more and more every year. A temporal and spatial extension of this threat has been identified, meaning that natural areas that have never historically experienced this type of risk are now affected. Since 2019, the risk of fire has emerged in the northern départements, particularly in the Oise département, which has been considerably affected in recent years. In this local context, crop fires have become a much more significant phenomenon than forest fires. However, public policy has been able to respond and adapt to this new risk scenario, producing prevention and control strategies that have enabled the threat to be managed more effectively.

Global warming - SDIS - ONF - fires in natural areas - Farmers

REMERCIEMENTS

Me permito de redactar estas líneas en mi idioma natal a fin de recordar mis orígenes, los cuales desde hace mucho tiempo siento que los he perdido... recuerdo quién era, pero no sé quién soy en estos momentos...

Agradezco la contribución que han hecho las tres personas entrevistadas para este trabajo, los señores Desrumeaux y Lebeau, así como la señora Gautier.

A mi directora de memoria, mi querida profesora de inglés, Clemence Fourton. Al final, ella se ofreció a guiarme y trabajar conmigo cuando nadie quería.

A Mathilde Szuba, mi directora de magíster quién me dio la oportunidad de poder continuar aprendiendo lo que tanto me apasiona.

A la familia Hiver, a quienes les tengo mucho cariño, ellos siempre han estado pendientes de mí, tanto de mi salud como de mi educación. Un saludo especial para Frédérique y Emmanuel que los quiero como si fueran mis padres.

A Agathe y Romain de quienes tengo muchos bonitos recuerdos de ellos en Chile y quienes me presentaron el magíster que hoy en día me está haciendo tan feliz.

A Lorette, quién fue la persona que más feliz estaba al enterarse que iba a realizar un magíster en Sciences Po, aún recuerdo su reacción, no hubo persona más contenta que ella... no hubo persona más amable conmigo cuando no tenía nada.

A Lutz y Giulia, mis queridos amigos que me conocieron triste y mismo así decidieron permanecer conmigo todo el primer semestre y segundo para apoyarme y recordarme lo valioso que pueden ser los pequeños momentos y lo importante de ser positivo.

A las siguientes personas por ser una red de amistad, afecto y amor importante para mí en Lille: Ben, Florian, Vladimir, Eduardo, Cheo y a toda la familia del Cheroni, Cindy y su familia e igualmente a todo el personal pedagógico y administrativo de Sciences Po Lille que me ha ayudado mucho en estos momentos.

A mi madre Aida y mi abuela Ester, a quienes amo y quienes me dan la fuerza para continuar cada día, esperando retribuirles todo lo que me han dado.

A la familia Sepúlveda Gómez, a quienes quiero mucho por siempre apoyarme, guiarme y ayudarme en todo momento.

Y por último a Dios, quien estuvo conmigo en mis peores momentos, quién me vio caer, perderlo todo y odiarme. Pero quién estuvo ahí para levantarme, aunque le hablaba y no lo sentía... Sé que él estuvo ahí para cuidarme... para mí es el padre que nunca tuve y el amigo que siempre me acompañará en los buenos y malos momentos.

SOMMAIRE

INTRODUCTION.....	6
CHAPITRE 1 - FEUX D'ESPACES NATURELS : FEUX DE FORETS ET FEUX DE RÉCOLTES.....	26
CHAPITRE 2 - CADRE JURIDIQUE ET POLITIQUE POUR LA PRÉVENTION, LA MITIGATION ET LA LUTTE CONTRE DES FEUX D'ESPACES NATURELS	51
CONCLUSION : L'AVENIR NOIR DU NORD.....	90
SOURCES ET BIBLIOGRAPHIE.....	93
ANNEXES : ENTRETIENS.....	102
TABLE DES MATIÈRES.....	130
TABLE DES ILLUSTRATIONS.....	131

LISTE DES ACRONYMES

- BDIFF : Base de Données sur les Incendies de Forêts
- CLC : CORINE Land Cover
- COZ : Centre opérationnel zonal
- DECI : Défense extérieure contre l'incendie
- DFCI : Défense de la Forêt contre les Incendies
- DGSCGC : Direction générale de la sécurité civile et de la gestion des crises
- ECASC : École d'application de Sécurité Civile
- FDSEA : Fédérations départementales des syndicats d'exploitants agricoles
- GDO : Guide de doctrine opérationnelle - Feux de forêts et d'espaces naturels
- GIEC : Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat
- GNF : Guide national de feux de forêt
- GTO : Guide de techniques opérationnelles - Feux de forêts et d'espaces naturels
- IFM : Indice Forêt Météorologique
- NOAA : National Oceanic and Atmospheric Administration
- PPRIF : Plan de prévention des risques d'incendies de forêts
- ONF : Office national des forêts
- PPRIF : Plan de prévention des risques d'incendies de forêts
- SDIS : Service départemental d'Incendie et de Secours

INTRODUCTION

Les feux d'espaces naturels sont des phénomènes de plus en plus récurrents et les risques augmentent avec le réchauffement climatique. Dans le cadre de ce travail, les incendies dans les espaces naturels seront classés en deux catégories selon le milieu naturel touché par l'incendie, qu'il s'agisse d'une surface agricole ou forestière. Ces catégories sont : les incendies de récoltes et les incendies de forêts.

Les périodes de sécheresse associées au changement climatique augmentent les risques d'occurrence pendant les saisons estivales pendant lesquelles les forêts et les cultures sont plus menacées. Par exemple, les forestiers de l'ONF (Office National des Forêts) et les agricultures augmentent les mesures de sécurité pendant l'été.

Même si le risque augmente en été, par exemple, les forêts sont également menacées tout au long de l'année et contrairement aux idées reçues, la défense contre les incendies en forêt (DFCI) ne s'effectue pas uniquement pendant la période estivale, la plus à risque.

L'entretien de la végétation (débroussaillage) et l'aménagement des pistes et des points d'eau tout au long de l'année sont essentiels au bon déroulement de la protection des forêts (ONF, 2021).

D'un autre côté, les actions humaines et la transformation du territoire à partir de diverses activités économiques sont également des processus qui augmentent à la fois la déforestation, le changement climatique et la probabilité d'incendies.

Aujourd'hui les forêts sont menacées par nos activités qui augmentent la déforestation mais surtout les facteurs de risque dus au changement climatique qui augmentent l'apparition des feux.

L'exploitation des forêts est l'une des activités les plus anciennes car le besoin de terres cultivables et fertiles crée la nécessité d'extension des terres agricoles et d'élevages au détriment des espaces forestiers, massivement défrichés (Pugin, 2023). Ce processus a étendu la menace sur les terres agricoles, qui souffrent également des incendies.

L'expansion des terres agricoles au détriment des zones forestières est également un facteur important dans l'analyse des incendies dans la nature. Les travaux agricoles et les récoltes durant la saison estivale sont l'une des sources de départ de feux de récolte (SDIS 60, 2023).

Les incendies de cette catégorie sont principalement causés par des étincelles provenant de la machine qui heurte une pierre ou un matériau ferreux, et par la poussière accumulée dans les filtres ou les tuyaux d'échappement des machines (SDIS 36, 2019).

La présence humaine est donc également un facteur important dans l'apparition des incendies de récolte et de forêt, car la plupart d'entre eux sont causés par nos activités. À titre d'exemple, un mégot, un barbecue mal éteint et une étincelle provenant d'une machine agricole peuvent être dévastateurs (Préfet du Nord, 2022).

Les paysages et les territoires du nord de l'Europe n'ont jamais été aussi menacés par ce type de phénomènes et la réalité est aujourd'hui complètement différente. Malheureusement, voir la nature endommagée, sombre et détruite après un incendie qui a consumé un grand nombre d'hectares, est un sentiment de plus en plus courant qui s'étend vers le nord.

Les populations rurales qui n'ont jamais vécu une telle expérience comprennent la gravité de la situation et l'importance d'apprendre à vivre avec le risque. Dans ce contexte, les mesures de prévention et d'adaptation prennent une place importante dans la gestion des risques afin d'éviter l'apparition et la propagation du phénomène.

D'ailleurs, les incendies d'espaces naturels se distinguent des autres risques naturels tels que les tsunamis, les inondations ou les tremblements de terre par le fait qu'un humain n'est pas capable de les provoquer alors qu'un feu peut surgir accidentellement ou intentionnellement par une activité anthropique, c'est-à-dire qu'un humain est capable de brûler facilement une grande proportion de la nature sans faire beaucoup d'effort (Zask, 2020).

Actuellement, les politiques publiques jouent un rôle important dans l'adaptation cohérente de la société face aux menaces naturelles qui peuvent découler

de la forêt et des terres agricoles. Cependant, la frontière entre espace urbain et espace rural est totalement floue, ce qui rend difficile la mise en œuvre de politiques publiques du fait de l'hétérogénéité du paysage.

En France, les feux d'espaces naturels ont la caractéristique d'être des phénomènes récurrents dans les régions du sud et les plus proches de la Méditerranée. Cependant, les variations climatiques soumettent les zones rurales du nord à un nouveau risque naturel. Ainsi, en 2023, l'État a décidé d'étendre à de nouvelles zones géographiques les moyens de la mission d'intérêt général de la DFCI confiée à l'ONF (ONF, 2023).

L'extension des territoires exposés au risque de feux progresse vers le nord, y compris dans des régions pas ou très peu concernées jusqu'ici. La quasi-totalité du territoire devrait être confrontée au risque de feux. Ainsi, 90 départements de métropole ont été concernés par au moins un feu significatif en 2022 (Meteo France, 2023).

La Région Haut-de-France est une région qui n'échappe pas à ce nouveau scénario de risque où pendant les derniers étés, il a eu des incendies qui font réfléchir à ce scénario climatique et aux politiques publiques de prévention et de mitigation.

C'est dans ce contexte que cette recherche cherche à déterminer jusqu'à quel point les cadres politiques et institutionnels actuels du Nord prennent en compte la nouvelle vulnérabilité du territoire face aux feux d'espaces naturels, en prenant le département de l'Oise comme cas d'étude.

Ce mémoire de recherche propose une analyse détaillée de l'action publique en matière de risque et de prévention des incendies d'espaces naturels avec un diagnostic de la situation actuelle dans le Nord de la France, principalement dans le département de l'Oise.

De même, il est important de connaître le niveau de la menace existante et d'analyser comment la synergie entre les différents acteurs et l'action politique se met en place afin de prévenir et de réduire l'apparition et la propagation des incendies, tout en s'adaptant à la cohabitation avec le feu.

De plus, ce travail cherche à contribuer au débat sur l'importance de prendre en considération les phénomènes liés au changement climatique dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques publiques pour une meilleure adaptation et un meilleur aménagement du territoire face aux nouveaux défis climatiques.

RÉCHAUFFEMENT CLIMATIQUE

Pour la première fois, l'humanité est confrontée à un scénario climatique incertain. Les températures élevées et les épisodes de chaleur intense, tels que les vagues de chaleur, sont une réalité pour nos sociétés modernes qui subissent les effets du changement climatique. En outre, les risques liés à la variabilité du climat ont augmenté, les inondations, les ouragans et les incendies de forêt, par exemple, sont des phénomènes plus récurrents.

Aujourd'hui, il est clair que les activités humaines ont réchauffé l'atmosphère, les océans et les terres. Des changements rapides et généralisés de l'atmosphère, de l'océan, de la cryosphère et de la biosphère (GIEC, 2021) ont pu être constatés.

Dans ce contexte, la Figure 1 (a) montre que la température de la surface de la planète a augmenté de manière significative au cours des derniers siècles. Par ailleurs, la Figure 1 (b) met en évidence que la température de la surface de la planète ne présenterait aucune variabilité si seuls les facteurs naturels étaient pris en compte dans la simulation de la température.

En même temps, la Figure 1 (b) compare deux simulations de température. La première est une projection de la température en utilisant uniquement des facteurs naturels, la deuxième est une simulation de la température à partir des facteurs naturels en incorporant aussi les facteurs humains. Ces différentes simulations du GIEC permettent donc de vérifier à quel point les activités humaines sont un catalyseur pour l'augmentation de la température de la surface de la terre.

Figure 1 : Changements de la température à la surface du globe par rapport à la période 1850-1900

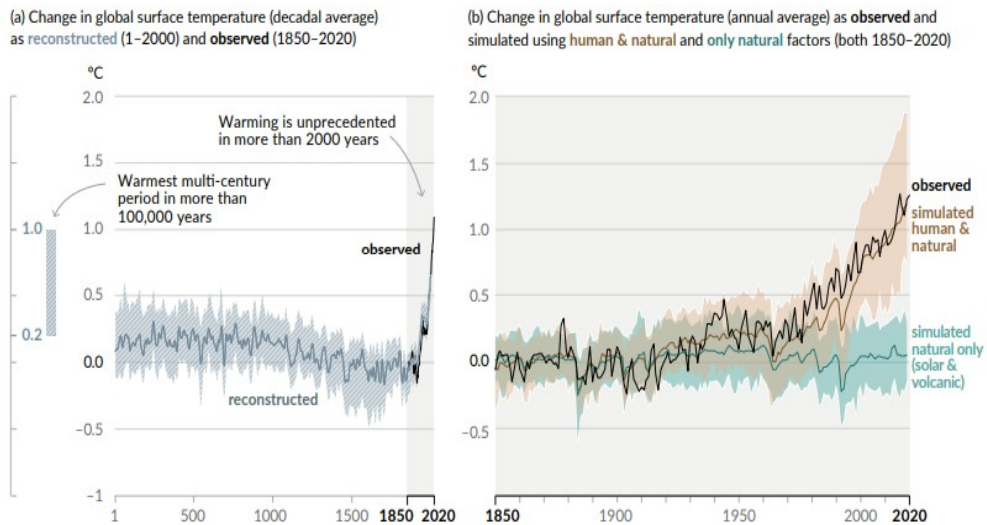


Figure 1 (a), Changements de la température de surface globale reconstruite à partir des archives paléoclimatiques et des observations directes. La barre verticale à gauche indique la température estimée (entre 0.2 et 1.0 °C) la plus chaude depuis au moins 100 000 ans, qui s'est produite il y a environ 6500 ans. Figure 1 (b), Changements de la température de surface globale au cours des 170 dernières années en moyenne annuelle. Simulation de la réponse de la température aux facteurs humains et naturels (marron) et à la seule réponse naturelle (bleu). Source : GIEC, (2021).

La lutte contre le réchauffement climatique a pris une place importante dans la politique nationale et internationale. Elle constitue un enjeu politique où la science a une contribution fondamentale afin de mettre en place des politiques publiques, c'est à dire que toute politique climatique doit se consolider et être mise en place sur la base du progrès scientifique.

La science explique que l'origine du problème climatique réside dans la composition chimique de l'atmosphère, principalement par l'augmentation des gaz à effet de serre (GES), qui ont une forte capacité d'absorption du rayonnement thermique d'ondes longues émis par la surface de la planète (Garreaud, 2011). Parmi les GES, le dioxyde de carbone (CO₂) est le principal responsable du réchauffement

climatique. Les principales émissions de CO₂ dans l'atmosphère proviennent de la combustion d'énergie fossiles, comme le charbon et le pétrole.

L'injection de GES, en particulier de CO₂, a commencé à devenir significative au milieu du XIXe siècle en raison des processus d'industrialisation. Aujourd'hui, la concentration moyenne de CO₂ est d'environ 410 parties par million (ppm), dépassant ainsi significativement sa valeur préindustrielle (Garreaud, 2011). C'est-à-dire que pour un million de particules d'air, on peut observer 418 particules de CO₂ dans l'atmosphère.

Selon le rapport annuel du laboratoire de surveillance mondiale de l'Administration nationale des océans et de l'atmosphère des États-Unis, NOAA (2023), la moyenne mondiale de CO₂ dans l'atmosphère était de 417,06 ppm en 2022, ce qui constitue un nouveau record. L'augmentation entre 2021 et 2022 a été de 2,13 ppm, soit la 11e année consécutive où la quantité de CO₂ dans l'atmosphère a augmenté de plus de 2 ppm (Figure 2).

Figure 2 : Concentrations historiques de dioxyde de carbone (CO₂)

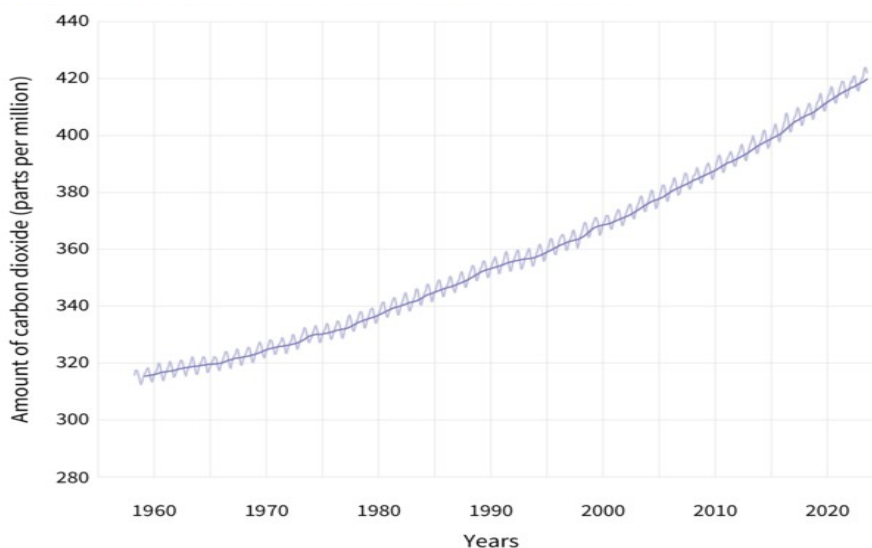


Figure 2, Ce graphique montre les mesures moyennes mensuelles de CO₂ effectuées à la station de Mauna Loa, à Hawaï depuis 1958, en ppm. Le cycle saisonnier des hauts et des bas (petits pics et creux) est déterminé par la croissance de la végétation estivale de l'hémisphère nord, qui réduit le dioxyde de carbone atmosphérique, et par la décomposition hivernale, qui l'augmente. La

tendance à long terme à l'augmentation des niveaux de dioxyde de carbone est due aux activités humaines. Source : NOAA, (2023).

La tendance à l'augmentation de la concentration de CO₂ est le résultat de l'utilisation de matériaux de construction modernes, tels que l'acier, le béton, le ciment et certains types de peintures et de vernis ; l'urbanisation accrue, la réduction de l'évapotranspiration de surface, le défrichage des forêts, la modification de l'utilisation des sols et les changements des niveaux d'albédo (García-Gonzales et al., 2007). En effet, la plupart des activités humaines produisent une empreinte carbone.

En outre, plusieurs études et projections scientifiques font état d'une évolution négative à l'avenir (GIEC, 2013 ; GIEC, 2019 ; GIEC, 2021). De même que l'augmentation de la température atmosphérique moyenne n'a pas cessé depuis le siècle dernier, comme le montrent les différents scénarios du GIEC, cette tendance se poursuivra tout au long du 21^e siècle (Figure 3).

La température à la surface du globe continuera d'augmenter au moins jusqu'au milieu du siècle dans tous les scénarios d'émissions. Le réchauffement planétaire de 1,5°C et 2°C sera dépassé au cours du 21^e siècle, à moins que des réductions importantes des émissions de CO₂ et d'autres gaz à effet de serre n'aient lieu au cours des prochaines décennies (GIEC, 2021).

Figure 3 : Changement de la température à la surface du globe par rapport à la période 1850-1900 (CO₂)

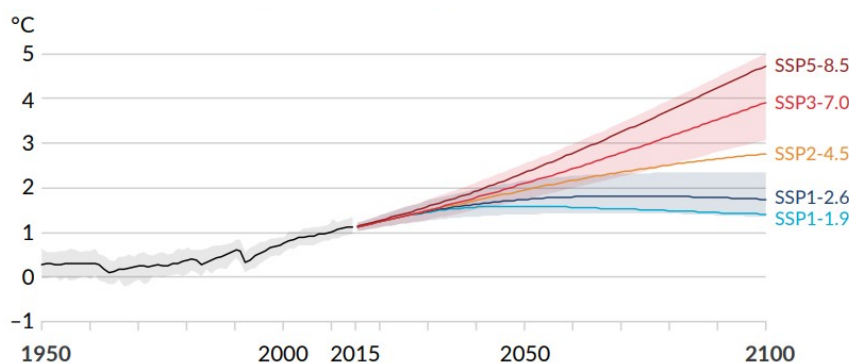


Figure 3, Changements de la température de surface globale en °C par rapport à 1850-1900. Ces changements ont été obtenus en combinant les simulations de

modèles avec des contraintes d'observation basées sur le réchauffement simulé passé, ainsi qu'une évaluation actualisée de la sensibilité du climat à l'équilibre. Source : GIEC, (2021).

L'humanité est en train de s'adapter aux phénomènes météorologiques extrêmes, qui trouvent leur origine dans l'augmentation des GES produits par les activités humaines. Dans ce scénario négatif, les conditions favorables à la propagation des incendies de forêt s'intensifient et augmentent considérablement. Le réchauffement climatique et les périodes de sécheresse qui l'accompagnent arrivent largement en tête des causes expliquant l'apparition de ce phénomène (Zask, 2022).

D'autre part, les incendies de forêt sont aussi des contributeurs au réchauffement de la planète. Les émissions provenant des feux de forêt et de la combustion de la biomasse sont une source importante de GES (GIEC, 2021). Des simulations laissent penser que les grands feux peuvent engendrer en quelque mois plus de CO₂ que les voitures de la même région en une année (Zask, 2020). Il est donc urgent d'analyser ces boucles de rétroaction négatives.

Le changement climatique joue un rôle croissant dans la détermination des régimes d'incendies de forêt, parallèlement à l'activité humaine. Les changements climatiques accroissent les risques d'incendies et conduisent à une augmentation globale de la fréquence et de la gravité de ces incendies. Ces dernières années ont ainsi été le témoin d'incendies spectaculaires (OXFAM, 2020).

Il est important de remarquer que leur degré de gravité atteint celui des tsunamis, des éruptions volcaniques et des tremblements de terre, avec la notable différence qu'un être humain ne peut déclencher aucun des autres phénomènes extrêmes. Toutefois, il peut mettre le feu à la forêt (Zask, 2020). C'est en donc cela que les humains ont la responsabilité d'agir et mettre en place des mesures de prévention, de mitigation et de lutte contre les feux de forêt.

SCÉNARIO DE SÉCHERESSE

Le changement climatique a également donné lieu à des scénarios de sécheresse prolongée. Ils se caractérisent par des précipitations inférieures aux valeurs moyennes annuelles normales pour une région, ce qui entraîne des anomalies dans l'approvisionnement en eau qui peuvent durer plusieurs années.

Selon le GIEC (2021), les scénarios de sécheresses deviendront plus fréquents et plus sévères que durant la période 1850–1900 dans des régions de tous les continents habités.

Dans ce contexte, l'Europe connaît une période de sécheresse inhabituelle. Selon les experts du Centre commun de recherche de la Commission européenne, la sécheresse actuelle semble toujours être la pire depuis au moins 500 ans (Commission Européenne, 2022).

Les chiffres et les preuves au niveau européen montrent qu'une grande partie de l'Europe a de faibles niveaux de précipitations. Par exemple, l'un des événements les plus marquants de l'année 2022 en Europe a été la sécheresse généralisée, causée par les faibles précipitations et les vagues de chaleur exceptionnelles (Notre-environnement, 2024).

Ces données s'ajoutent à celles du dernier rapport *Drought in Europe - August 2022*, dans lequel 47 % du territoire de l'UE est toujours en état d'avertissement concernant la sécheresse, ce qui signifie que les précipitations ont été moins élevées que d'habitude et que l'humidité du sol est déficitaire. 17 % du territoire de l'UE est en état d'alerte, ce qui signifie que la végétation et les cultures sont gravement affaiblies par le manque d'eau (Commission Européenne, 2022).

Comme le montre la figure 6, en 2022 les risques de sécheresse ont augmenté, en particulier dans les pays suivants : Italie, Espagne, Portugal, France, Allemagne, Pays-Bas, Belgique, Luxembourg, Roumanie, Hongrie, nord de la Serbie, Ukraine, Moldavie, Irlande et Royaume-Uni, Serbie du Nord, Ukraine, Moldavie, Irlande et

Royaume-Uni. Le reste de l'Europe, déjà touché par la sécheresse, connaît des conditions stables et très sèches (Toreti et al., 2022).

Dans ce scénario de sécheresse généralisée, au total, 64 % de l'Europe fait l'objet d'un avertissement ou d'une alerte, ce qui contribue à augmenter considérablement les zones à risque d'incendie dans l'ensemble de l'UE (Commission Européenne, 2022).

Figure 4 : Indicateur de sécheresse combiné pour l'Europe en 2022

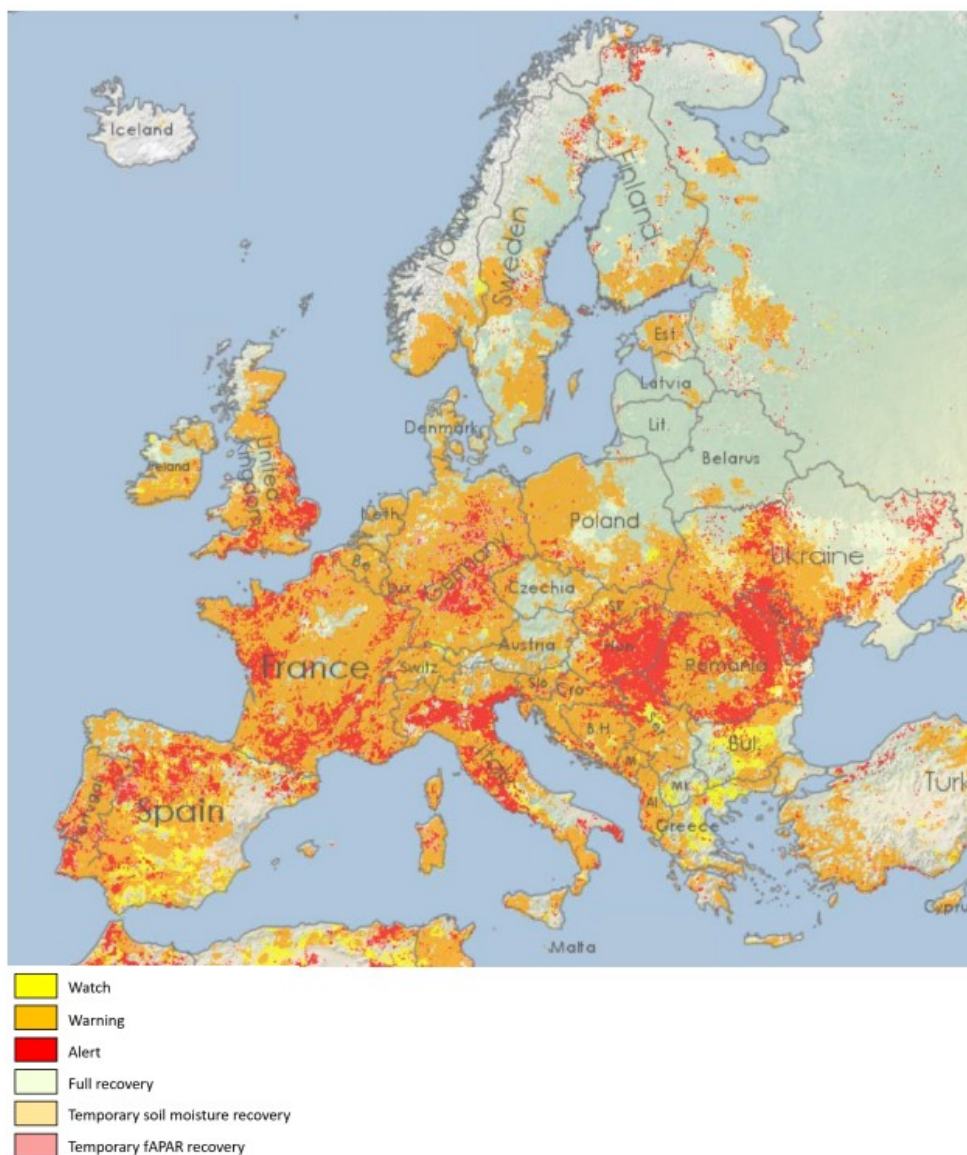


Figure 4, Indicateur combiné de sécheresse au début août 2022 pour identifier les zones à risque de sécheresse. Source : Toreti et al. (2022).

Comme le montre la Figure 4, la quasi-totalité du territoire français est confrontée à un déficit de précipitations. Pour la saison de recharge 2022 – 2023, la pluviométrie à l'échelle de la France présente un déficit de l'ordre de 10 % (- 53 mm), déficit plus faible que le déficit de 20 % (- 110 mm) sur la saison de recharge 2021 – 2022. Ce déficit de précipitations ne permet pas une recharge satisfaisante des nappes (Météo-France, 2023).

Malheureusement, le phénomène de sécheresse s'accroît d'année en année à l'échelle du territoire français (GDO, 2021). À échelle plus locale, le département de l'Oise est également fortement touché par la sécheresse. L'année dernière, par exemple, plus de 100 communes de l'Oise étaient en alerte rouge à la sécheresse (Deschepper, 2023).

Figure 5 : Cartographie des zones d'alerte sécheresse concernées par des mesures de restriction imposées par l'arrêté sécheresse dans l'Oise en 2023

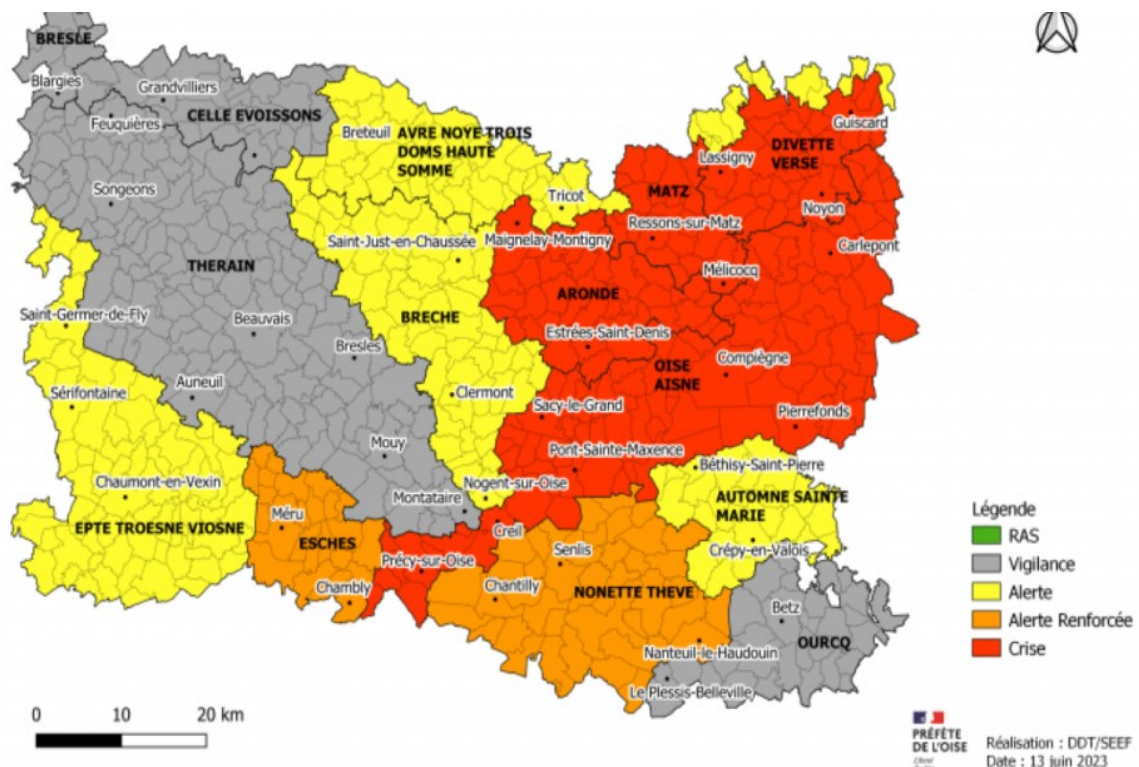


Figure 5, Classification du territoire de l'Oise concernant le scénario de sécheresse en 2023. Source : Préfète de l'Oise, (2023).

Comme le montre la figure 7, en juin 2023, il n'y avait que 4 secteurs sous simple surveillance et tout le reste du territoire était en état d'alerte et de crise de sécheresse. Il est très probable que pour la saison estivale 2024, le département sera à nouveau confronté aux conséquences de la sécheresse et devra mettre en œuvre des mesures de restriction pour l'utilisation de l'eau.

Il faut mentionner que la sécheresse est un phénomène nouveau dans l'Oise et que jamais le département de l'Oise n'a été autant touché par la sécheresse. Ce

phénomène représente "une très forte préoccupation" pour la préfecture de l'Oise qui a pris son premier arrêté sécheresse le 22 mars 2023 (Deschepper, 2023).

Dans cette situation d'alerte en 2023, la préfecture de l'Oise a mis en place des mesures de restriction de l'usage de l'eau afin de réduire la consommation au quotidien et ainsi de préserver les ressources en eau potable (Préfète de l'Oise, 2023).

Les restrictions d'utilisation de l'eau par la préfecture étaient les suivantes : réduction des prélèvements industriels de 25 %, interdiction de l'irrigation des cultures agricoles, interdiction de l'arrosage des terrains de sport et d'entraînement, interdiction de lavage des voitures et interdiction d'irrigation des golfs (Autin, 2023).

En rapport avec les feux d'espaces naturels, la sécheresse rend la végétation plus vulnérable aux incendies, les plantes se desséchant et devenant plus facilement inflammables, ce qui augmente le risque de déclenchement et de propagation des incendies (Météo-France, 2023).

EXPANSION DE LA MENACE VERS LE NORD

En 2017 le Groenland a brûlé, des plaines enneigées ont pris feu. À l'été 2018, c'était au tour de la Lettonie et de la Suède jusqu'au cercle polaire. Tous les forêts d'Europe du Nord ont été exposées à des pics de chaleur couplés à une longue sécheresse et à des vents erratiques (Zask, 2020).

A l'échelle européenne, les incendies de l'été 2022 ont profondément marqué l'opinion publique, mais aussi celle des gouvernements, sur la fragilité des forêts et l'urgence de mieux les protéger face au réchauffement climatique (Pugin, 2023).

La France métropolitaine est aujourd'hui un territoire vulnérable au sein du continent européen. Avec une surface couvrant un quart du territoire national, soit 15 millions d'hectares de forêt, la France occupe la troisième place des pays les plus boisés de l'Union européenne (Gouvernement français, 2023).

Dans ce contexte de vulnérabilité, Météo-France a pour mission de suivre et d'analyser l'évolution du danger météorologique d'incendie de forêt à l'aide de l'indice météorologique des forêts (IFM) qui caractérise la propension d'un feu de forêt à s'aggraver et se propager sous l'influence des conditions météorologiques (Météo-France, 2023).

Pour mener à bien sa mission, Météo-France a réalisé plusieurs simulations sur l'ensemble du territoire métropolitain afin de comprendre comment la menace s'est développée et étendue au cours du siècle dernier (Figure 6). Par exemple, la Figure 6 montre, à partir des valeurs d'IFM, comment la propagation des incendies de forêt augmente et s'étend sur une grande partie du territoire métropolitain par rapport au siècle dernier.

Les simulations démontrent également que le risque va continuer à augmenter : vers la fin du siècle, la saison des feux dans certaines régions pourrait durer 1 à 2 mois supplémentaires (Météo-France, 2023).

Il est frappant de constater qu'il s'agit d'une projection faite seulement jusqu'au milieu de ce siècle. Si l'on considère que la température et la sécheresse continueront à s'aggraver en raison des émissions de CO₂ tout au long du siècle, la possibilité d'une augmentation du risque d'incendie dans les zones naturelles est très élevée.

Figure 6 : Extension géographique du danger de feux en France

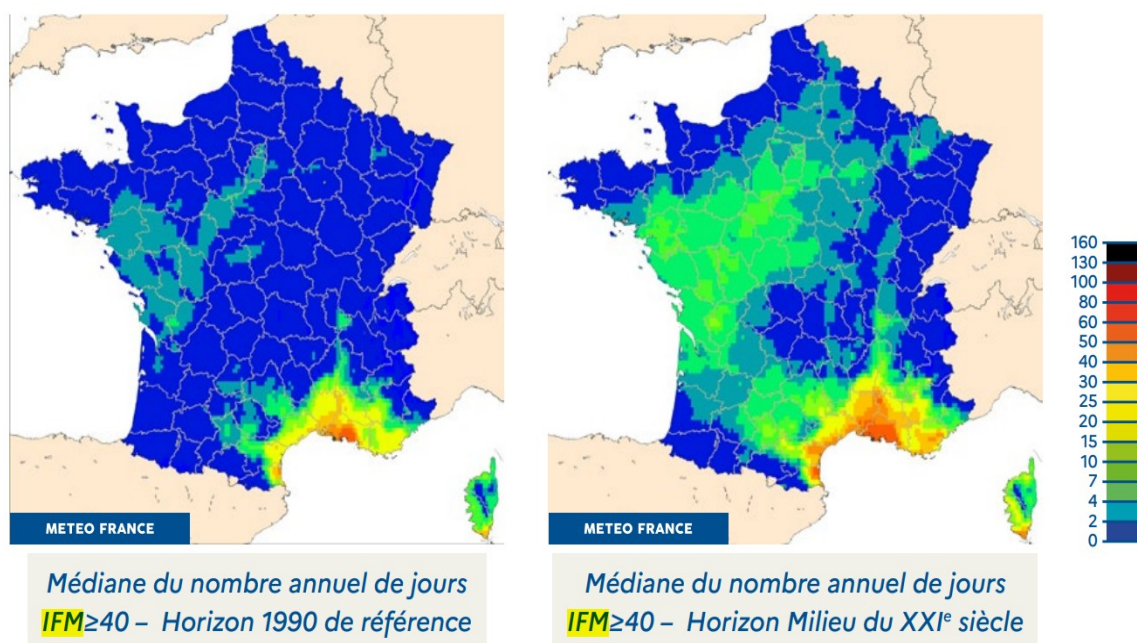


Figure 6, Médiane du nombre annuel de jours de confrontation au risque d'incendie sur la base des valeurs de l'IFM pour le siècle dernier et le siècle en cours. Source : Météo-France, (2023).

Il convient de remarquer que la menace ne s'est pas seulement étendue vers le nord, mais qu'elle s'est également intensifiée sur l'ensemble du territoire français. Cela peut être prouvé par l'historique qui existe grâce à la base de données sur les incendies de forêt (BDIFF) que l'État français a mise à la disposition du public afin de connaître le nombre d'incendies et la surface brûlée, ce qui permet de montrer l'augmentation de la menace.

Les chiffres correspondant aux feux de forêt de l'année 2022 démontrent que ce phénomène s'est intensifié en France et la gravité de la situation nationale face à cette catégorie de risque (Figure 7). Plus précisément, en 2022, la surface brûlée en France (forêts, cultures et espaces naturels) représente 72 000 hectares, occasionnée par 19 711 incendies (Gouvernement français, 2023). Ces valeurs sont beaucoup plus élevées par rapport à l'année 2021, où la zone brûlée ne s'étendait que sur 14 800 hectares (Figure 7).

Figure 7 : Surfaces brûlées en France sur 11 ans (hectares)

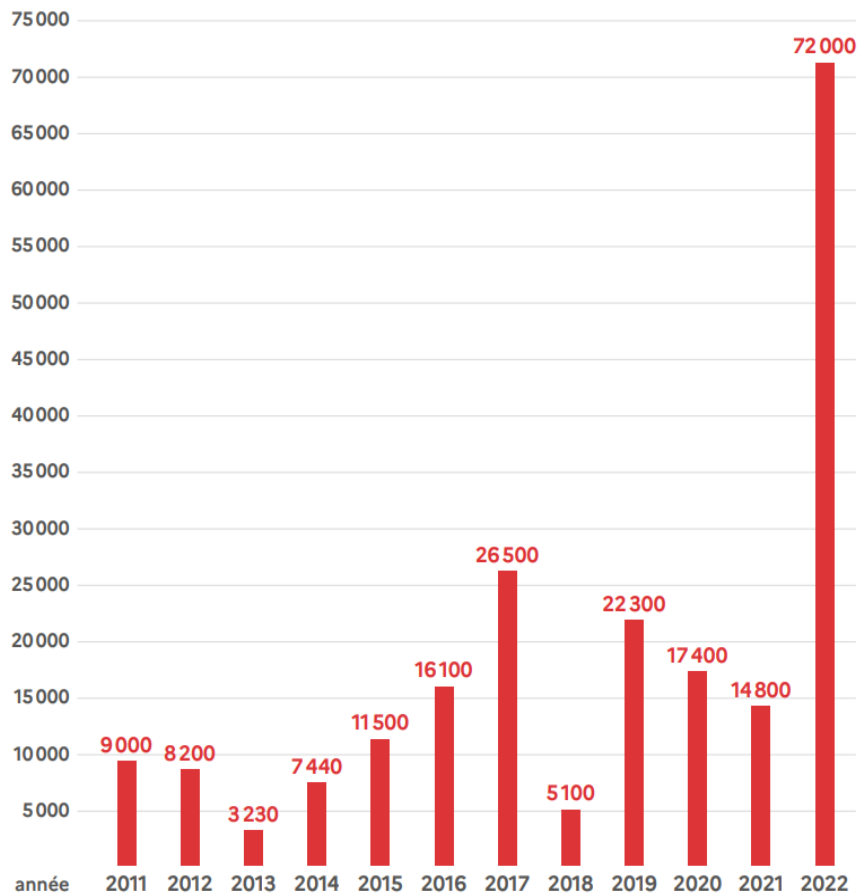


Figure 7, Surface total brûlée par année en France depuis 2011 à partir de la Base de Données sur les Incendies de Forêts en France (BDIFF) du ministère de l'Agriculture et de la souveraineté alimentaire en charge de l'enregistrement de ces informations. Source : Base de données des incendies de forêt en France (2023).

La quantité de surface brûlée et le nombre d'incendies recensés fait de l'année 2022 une année exceptionnelle dans l'histoire des feux de forêt, en laissant un souvenir douloureux et rappelant en même temps l'importance d'apprendre à vivre avec le feu.

Il est important de mentionner que la Figure 7 présente non seulement les incendies de forêt, mais aussi les incendies d'origine agricole. Ces derniers sont considérés comme une menace considérable dans le nord de la France.

Par exemple, pour le département de l'Oise dans le nord de la France, le tournant, ou l'année exceptionnelle dans l'histoire des incendies d'espaces naturels se situe en 2019. Par exemple, Monsieur Desrumeaux, le Président de la FDSEA de l'Oise, mentionne dans un entretien réalisé dans le cadre de ce travail (2024) :

En 2019, on a vécu une année terrible en matière d'incendies dans notre département, c'est, je crois de tête de 1400 hectares des céréales, des cultures en tous genres qui ont brûlé, et un fait dramatique, on a un agriculteur qui est décédé lors de ces incendies, qui est décédé carbonisé dans son tracteur. On s'est dit, à partir de 2019 entre nous, on s'est dit : il y aura l'avant 2019 et l'après 2019.

De même, Monsieur Labeau, Colonel Liutenant et Chef du Groupement Territorial Est Vallée de l'Oise du SDIS de l'Oise (2024) mentionne que 2019 a été l'année de basculement dans le Nord de la France :

On peut s'apercevoir depuis 2019 a permis de montrer qu'avait un risque de feux d'espaces naturels y compris dans le département du nord, avec plus particulièrement les feux de récoltes. En fait, on a pu observer un développement du feu assez, de manière assez importante qui montre que même dans les départements du nord de la France, on peut avoir des feux de forêts importants. Peut-être pas aussi importants que dans les départements du sud mais avec les mêmes caractéristiques et on a pu avoir des kilomètres d'embrasement généralisé ponctuellement qui montrent bien que le risque feu forêt est existant aussi dans les départements du nord.

Cette information peut également être constatée avec les articles de presse. La « référence » en la matière reste 2019 quand l'Oise avait été le département le plus touché de France avec 3 000 ha de cultures détruits par les flammes (Gourru, 2023).

Toutes ces informations montrent clairement que depuis 2019, le nord de la France a commencé à être confronté à une nouvelle menace, à savoir les incendies de forêt. Les données montrent une augmentation du nombre d'incendies et de la surface brûlée, démontrant également que les incendies de récolte constituent un risque particulièrement important en termes d'incendies d'espaces naturels.

LE PLAN DU MÉMOIRE

Sur la base des éléments précédents, naît la nécessité d'analyser la vulnérabilité qui existe dans la Région Hauts de France et la prise en compte par les autorités publiques du nord français de la nouvelle vulnérabilité du territoire face aux feux d'espaces naturels afin de préserver et conserver les zones naturelles. L'objectif de cette étude est de mettre en évidence cette nouvelle catégorie de risque pour la préservation des zones naturelles liée au changement climatique dans un territoire français qui doit apprendre à vivre avec le feu, en analysant le cas du département de l'Oise.

Par conséquent, la question de recherche de ce mémoire est la suivante :

- Jusqu'à quel point les départements du Nord prennent-ils en compte la nouvelle vulnérabilité de la région face aux incendies d'espaces naturels ? Le cas du département de l'Oise

Le travail comporte deux chapitres. Le premier chapitre analysera les incendies d'espaces naturels selon les deux catégories précédemment mentionnées (feux de récoltes et feux de forêts), d'une approche générale des facteurs prédisposants, de l'éclosion et de la propagation à une approche plus locale de la menace dans le département de l'Oise. Le deuxième chapitre examine le cadre juridique et les stratégies publiques de prévention, de mitigation et de lutte de la menace, ainsi que la manière dont elles sont développées dans le département de l'Oise.

Afin de répondre à la question proposée par ce mémoire, nous allons :

- Analyser la situation actuelle des feux d'espaces naturels et comment les acteurs interagissent entre eux dans la lutte et prévention dans le territoire.
- Consulter les rapports, les articles scientifiques, les livres et les articles de presse pertinents.

- Créer des cartes et des figures pour visualiser et comprendre les données statistiques relatives aux incendies d'espaces naturels.
- Examiner le code forestier et la législation correspondant à la prévention des feux d'espaces naturels, les différentes stratégies de lutte et les mesures existantes pour contenir la menace.
- Identifier les acteurs impliqués dans la prévention, la mitigation et la lutte contre les incendies d'espaces naturels dans le département de l'Oise
- Trois entretiens auront lieu : le premier avec le président de la FDSEA de l'Oise, Monsieur Régis Desrumeaux ; le deuxième avec le lieutenant-colonel Davis Lebeau du SDIS de l'Oise ; et le troisième avec une garde forestière de l'ONF de l'Oise, Madame Laure Gautier.
- Utiliser le cadrage théorique de la notion de la sociologie de l'action publique de Lascoumes pour analyser les politiques publiques en rapport à ce sujet.

CHAPITRE 1 - FEUX D'ESPACES NATURELS : FEUX DE FORETS ET FEUX DE RÉCOLTES

“Une petite étoile, elle est capable de guider le marin dans la mer, une seule étincelle peut toujours allumer un incendie gigantesque” (Ivan Vazov).

Ce chapitre est basé sur l'analyse des incendies d'espaces naturels afin de comprendre les facteurs de prédisposition, de combustion et de propagation. Il examine également la situation actuelle du département de l'Oise face à cette nouvelle menace.

Pour reprendre les paroles de Monsieur Lebeau (2024), en ce qui concerne les incendies dans les espaces naturels, ils s'étendent à l'ensemble du territoire rural et pas seulement à la forêt :

Dans les espaces naturels, on parle de feu de culture, feu d'herbe et également tout ce qu'on appelle les interfaces habitation/forêt. Là où, en fait, on peut avoir des zones qui sont en déprise agricole mais où également la forêt commence à prendre le dessus.

En raison des sécheresses exceptionnelles qui touchent actuellement la France, la plupart des espèces peu résistantes au stress hydrique peuvent soudainement devenir très sensibles aux incendies, entraînant des catastrophes majeures dans les zones forestières et agricoles (GDO, 2021).

C'est pourquoi il est important de maîtriser les conditions météorologiques, comme l'état de sécheresse de la végétation et de la situation opérationnelle qui permettent de mieux appréhender les risques de feux d'espaces naturels : forêts, broussailles, herbacés ou cultures (GDO, 2021).

Pour connaître la situation actuelle du département de l'Oise en matière d'incendies de forêt et de récolte, il est important de connaître la superficie totale couverte par les territoires correspondant aux zones forestières et agricoles du département, afin de savoir combien d'hectares pourraient être touchés lors d'un éventuel incendie.

En 1985, dans le cadre du programme européen d'observation de la terre Copernicus, afin de normaliser la collecte de données sur les terres en Europe et de soutenir l'élaboration de politiques environnementales, a été produit un inventaire biophysique de l'occupation des sols baptisé CORINE Land Cover et produit par interprétation visuelle d'images satellite d'une précision de 20 mètres, afin de cartographier des unités homogènes d'occupation des sols ou de changements (Données et études statistiques, 2018).

Pour les besoins de cette recherche, nous avons travaillé avec le dernier inventaire de la CLC, qui correspond à l'année 2018. Malheureusement, il s'agit de l'inventaire le plus récent et le plus actualisé qui ait été réalisé à la date de production de ce travail.

Sur la base de l'inventaire, une carte a été établie pour couvrir l'ensemble du territoire de l'Oise correspondant aux zones agricoles et forestières afin de déterminer la proportion exacte de la surface qui pourrait être incinérée (Figure 8).

Figure 8 : Surfaces d'espaces naturels dans le département de l'Oise en 2018

Superficie correspondant à des terres agricoles et forestières dans le département de l'Oise

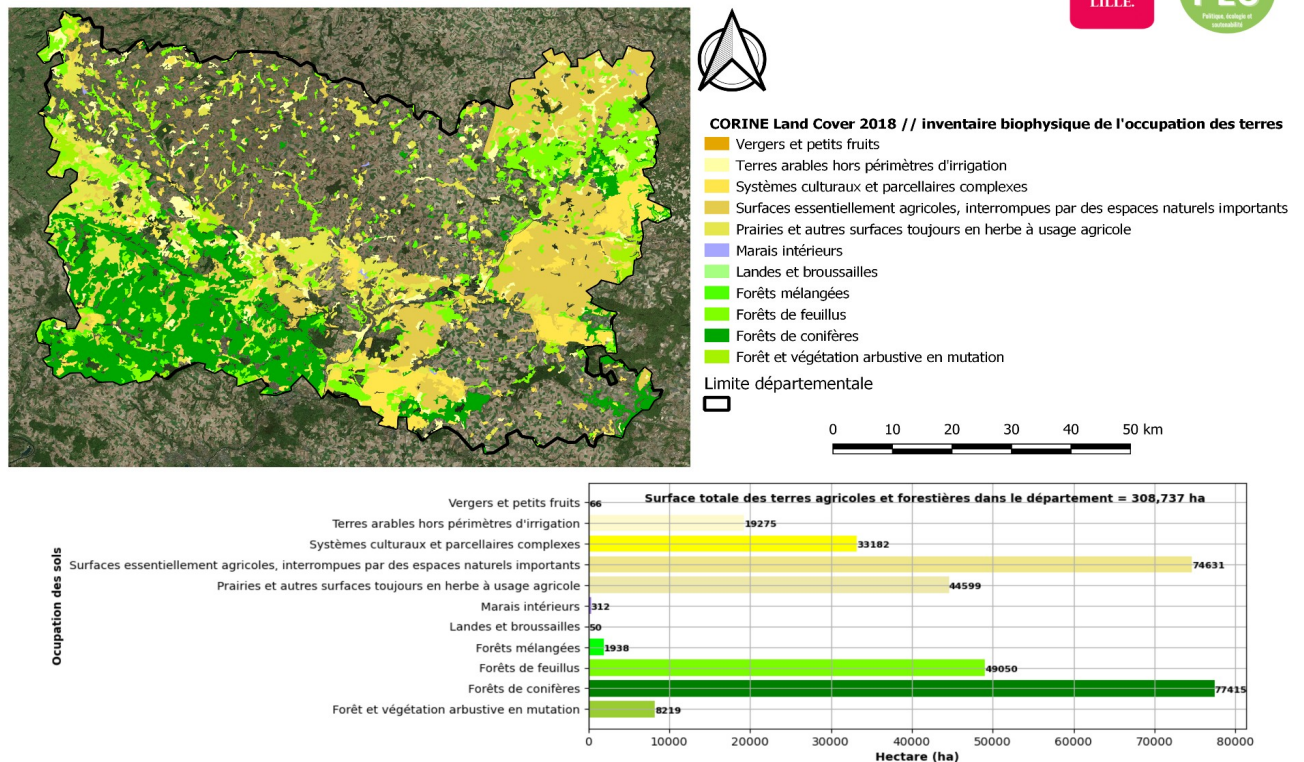


Figure 8, Cartographie et graphique représentant la surface naturelle du département de l'Oise en 2018, les chiffres sont en hectares. Source : Élaboration de l'auteur à partir de l'inventaire du CLC (2018).

La surface totale des terres agricoles et forestières dans le département correspond à 308 737 hectares, qui se répartissent en différentes catégories (Figure 8). Les forêts de conifères et les surfaces essentiellement agricoles, interrompues par des espaces naturels importants, sont les catégories qui couvrent la plus grande surface dans le département de l'Oise. Par ailleurs, l'addition correspondante entre les différentes catégories fait apparaître un total de 171 753 hectares de terres agricoles et 136 984 hectares de terres forestières sur le territoire.

Ces valeurs indiquent qu'une grande partie de la surface totale du département pourrait être affectée par des incendies dans les zones naturelles. Ainsi, des facteurs tels que l'augmentation des températures, la sécheresse qui s'accroît d'année en année et la surface forestière et agricole totale sont des éléments importants pour comprendre le développement des incendies de forêt et de récolte dans le département de l'Oise au cours des dernières années.

Il faut également noter que le SDIS de l'Oise a recensé tous les feux d'espaces naturels qui ont touché le département durant la période estivale 2021 (Figure 9).

Figure 9 : Feux d'espaces naturels par nature de végétaux

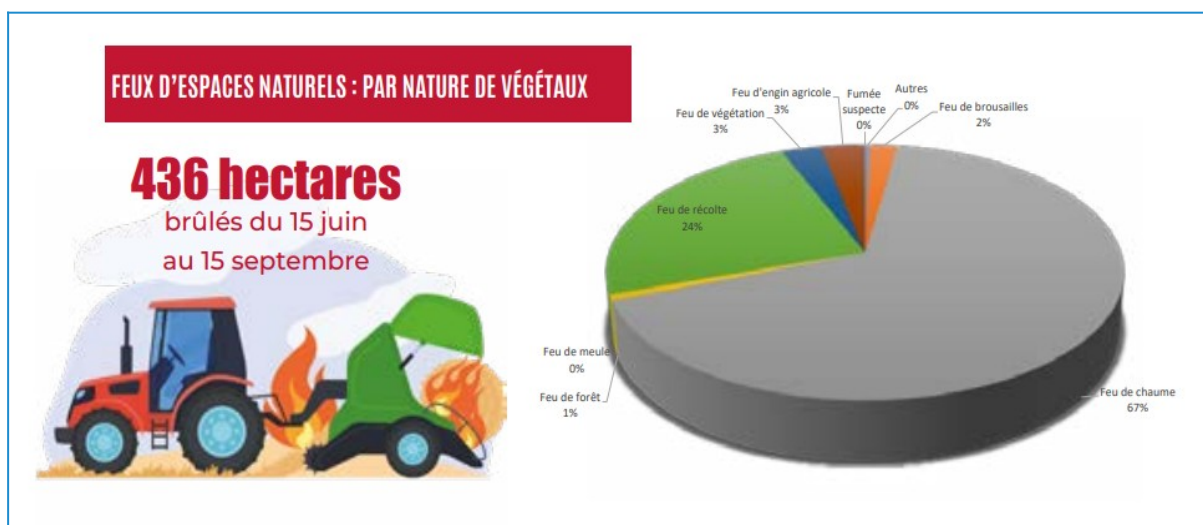


Figure 9, Pourcentage des incendies d'espaces naturels par nature de végétation sur le département en 2021. Source : SDIS 60 (2021).

Les données utilisées proviennent du rapport d'activité du SDIS de l'Oise, bilan 2021. Les informations montrent que 436 hectares ont été touchés par des incendies entre le 15 juin et le 15 septembre de la même année. Comme le montre la Figure 9, les feux de récolte et de chaume dans les zones agricoles sont les principales menaces dans le département.

Les feux de récolte et de chaume sont tous deux d'origine agricole, c'est-à-dire qu'ils sont causés par des activités agricoles. La différence est due au fait que les feux de récolte se produisent lorsque l'agriculteur récolte avec son tracteur et produit avec sa machine une étincelle qui peut provoquer un incendie. Un feu de chaume, en revanche, est un feu causé par des restes de végétaux après la récolte, qui sont hautement inflammables.

D'autre part, on constate également (Figure 9) que les feux de forêt constituent une menace mineure en termes d'incendies d'espaces naturels dans le département en 2021.

Par ailleurs, le SDIS de l'Oise (2021), en matière de feux d'espaces naturels a réalisé 474 interventions, 1 479 sorties de secours et 1 767 sorties d'engins en 2021 sur l'ensemble du département. Cela reflète le travail acharné qui est effectué chaque année pendant la période estivale pour lutter contre les incendies.

1.1 CONNAISSANCES GÉNÉRALES SUR LES FEUX DE FORETS

Les incendies de forêt sont responsables de dégâts très importants. Ils détruisent des paysages et des milieux forestiers, espaces précieux et souvent très longs à se reconstituer. C'est donc une partie du patrimoine national qui est affectée de manière récurrente par ce problème (PPRIF, 2002).

Mais qu'est-ce qu'un feu de forêt ? Un feu de forêt est un incendie qui couvre une surface minimale de 0,5 hectare (GÉORISQUES, 2022). En même temps, il s'agit d'une combustion qui se développe de manière incontrôlée, dans le temps et dans l'espace (PPRIF, 2002). Elle peut aussi se développer en peu de temps en fonction de facteurs météorologiques qui augmentent le risque d'éclosion.

Les principaux facteurs de prédisposition pour la menace sont la météorologie et le type de végétation qui peuvent favoriser le développement d'incendies. Par exemple, certaines formations végétales sont plus sensibles au feu que d'autres : landes, maquis et garrigues sont plus vulnérables que les zones forestières (PPRIF, 2002).

Cependant, les feux de forêt peuvent également être provoqués par des causes anthropologiques qui contribuent à leur développement. Actuellement, les incendies de forêt sont principalement considérés comme un risque d'origine humaine, car 90 % des incendies de forêt sont causés par des activités humaines (GÉORISQUES, 2022). Les causes peuvent être diverses : accidentelles, intentionnelles, involontaires du fait du travail ou involontaires du fait de particuliers (GÉORISQUES, 2022).

Monsieur Desrumeaux (2024) mentionne que chaque année, les incendies dans les espaces naturels sont causés par la malveillance humaine :

On intervient aussi par des actes de malveillance et on l'a vu encore, on le voit tous les ans. Ce sont des mégots qui sont jetés, des canettes qui sont balancés. Donc, ça fait effet loupe. Donc on intervient sur ce genre de de problème.

Pendant la phase de combustion, l'incendie de forêt est un phénomène physico-chimique (PPRIF, 2002). Dès qu'un combustible est soumis à un flux de chaleur convectif, sa température augmente, entraînant une dégradation thermique par étapes successives (Figure 10), le stress végétatif, l'émission et l'inflammation des produits de pyrolyse et la combustion des résidus carbonneux (GDO, 2021).

Dans la première phase le végétal est soumis dans un stress durant laquelle l'eau présente à la surface des feuilles ainsi que dans les larges espaces intercellulaires va s'évaporer (GDO, 2021).

Ensuite il y a les émissions de gaz inflammables dans la deuxième étape, jusqu'à 280°C. Les produits de pyrolyse libérés ne sont pas inflammables. Mais à partir de 280°C et jusqu'à environ 500°C, ces produits vont se mélanger à l'oxygène de l'air et si les conditions le permettent vont s'enflammer. Les flammes apparaissent dans la phase gazeuse (GDO, 2021).

Finalement, la phase de combustion va engendrer des cendres et des résidus, qui vont continuer à se consumer. Lorsque le feu se propage dans la végétation, toutes ces phases se produisent simultanément, comme le montre la Figure 10 (GDO, 2021).

Figure 10 : Les différentes phases de combustion d'un feu de forêt

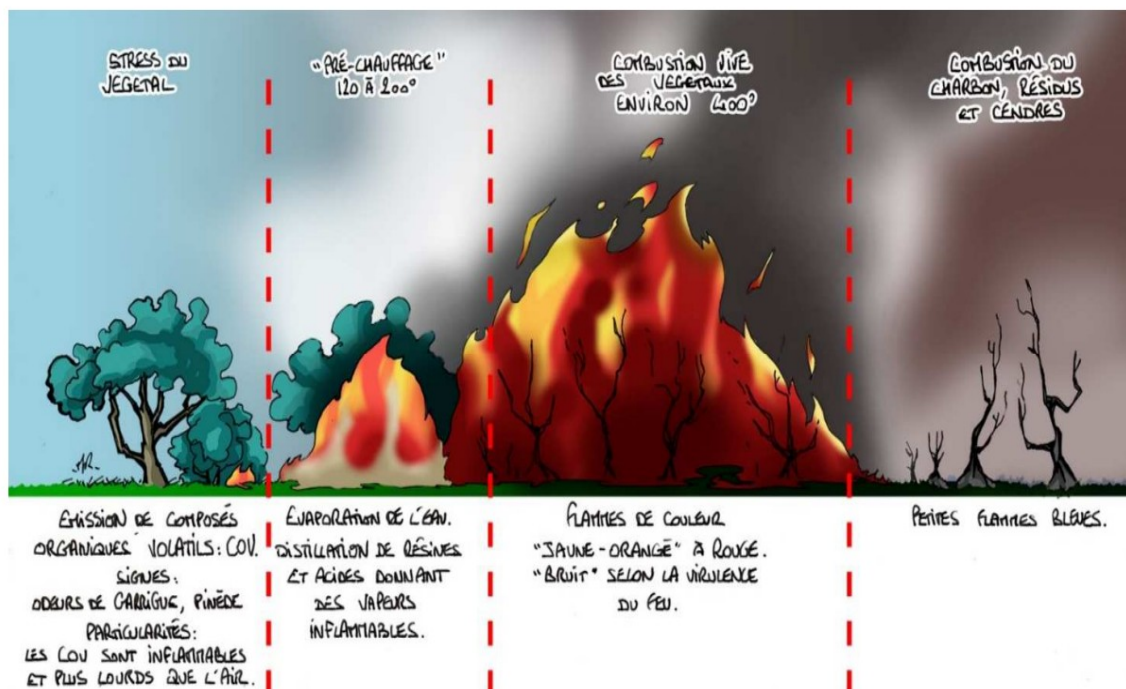


Figure 10, Représentation graphique de la phase de combustion d'un incendie.
Source : GDO (2021).

Enfin, la propagation d'un feu de forêt se décompose en trois phases successives : la combustion du matériel végétal avec émission de chaleur ; le transfert de la chaleur émise vers le combustible en avant du front de flammes, par conduction, rayonnement thermique et convection ; l'absorption de la chaleur par le végétal situé en avant du front de flammes et inflammation de celui-ci (GDO, 2021).

Pendant le transfert de la chaleur (Figure 11), la conduction correspond à la transmission de proche en proche (agitation moléculaire) de l'énergie cinétique, le rayonnement thermique est le mode de propagation de l'énergie sous forme d'ondes infrarouges et la convection, liée aux mouvements d'air chaud, dont l'importance augmente avec le vent et la pente. Ces mouvements peuvent, en outre, contribuer au transport de particules incandescentes en avant du front de flammes (PPRIF, 2002).

Figure 11 : Propagation de la chaleur d'un feu de forêt

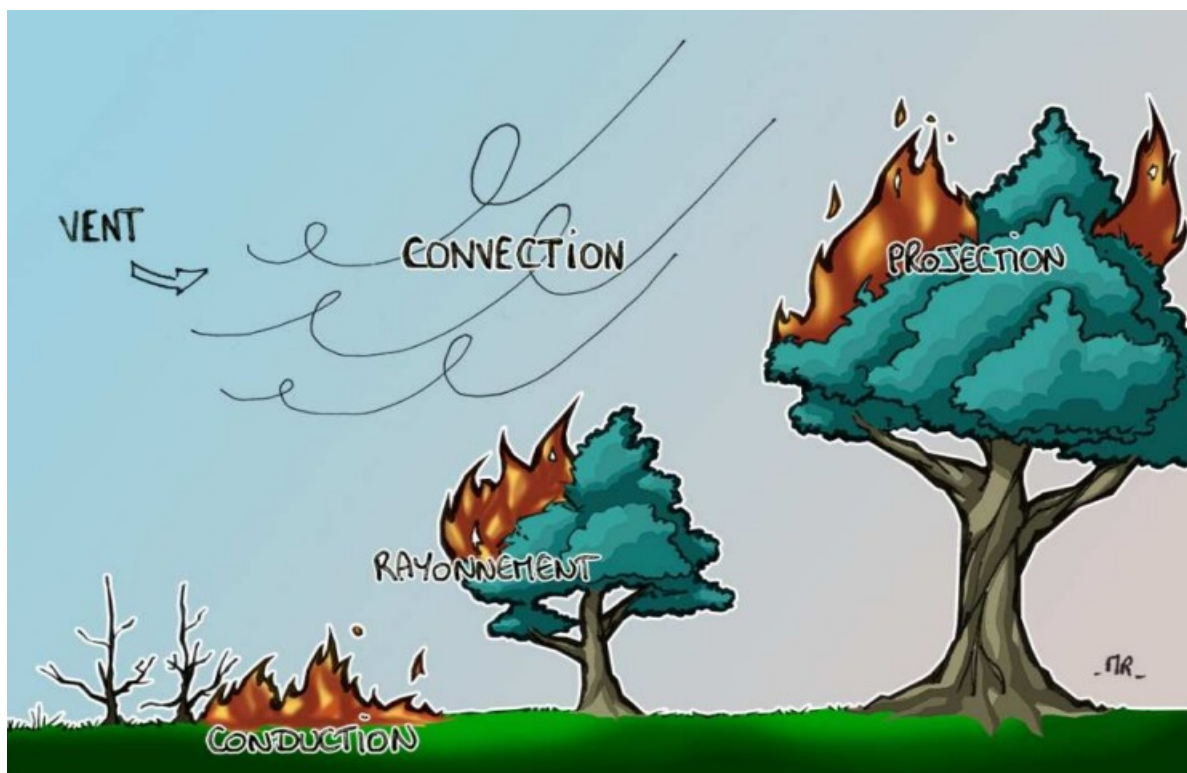


Figure 11, Représentation graphique des modes de propagation du transfert de la chaleur d'un feu de forêt. Source : GDO (2021).

Par ailleurs, Monsieur Lebeau (2024) mentionne la vitesse de propagation d'un feu de forêt dans le département de l'Oise :

Un feu de forêt, théoriquement, on dit que c'est 30% de la vitesse du vent. Donc généralement dans l'Oise, un feu de forêt se propage à 500 – 1000 m/heure en fonction du type de végétation.

Il convient de mentionner que les incendies de forêt causent de graves dommages et conséquences pour l'environnement, non seulement pour l'environnement naturel, mais aussi pour les personnes et les biens.

Par exemple, les impacts peuvent être économiques, par la perte de valeur et de production de bois et affecter également les activités économiques liées au tourisme ; environnementaux, par les atteintes à la biodiversité et aux paysages ; sociaux, par l'accueil du public et la chasse ; sur la prévention d'autres risques, comme les chutes de pierres, les glissements de terrain, l'érosion, les crues torrentielles et les avalanches en zone de montagne ; sur la protection générale, par la régulation du régime hydrique, la qualité de l'eau, l'épuration de l'air et le stockage du carbone (GEORISQUES, 2022).

1.2 FEUX DE FORETS DANS L'OISE : LA NOUVELLE MENACE

Pour mieux comprendre la situation des incendies de forêt dans le nord de la France, les données de la BDIFF ont été utilisées pour déterminer la superficie brûlée et les incendies qui se sont produits historiquement.

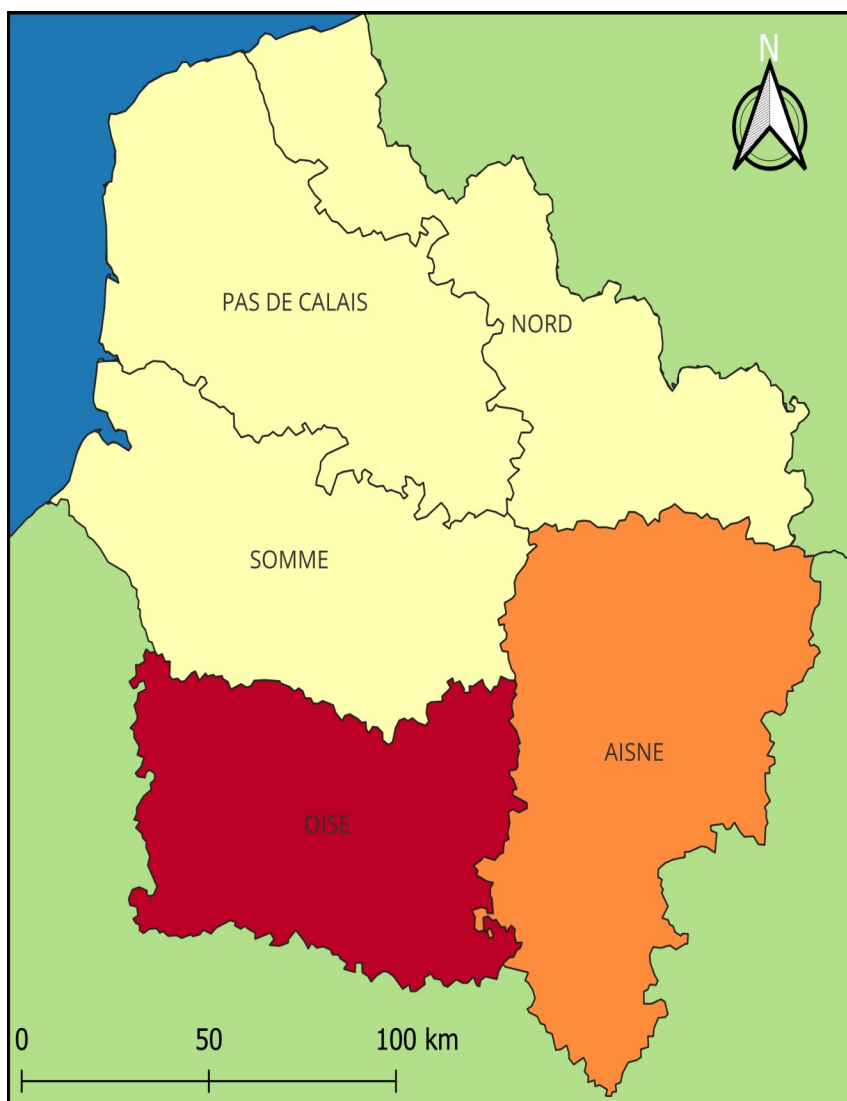
À cette fin, les données ont été tracées et cartographiées pour tous les départements du Nord entre 2007 et 2022 afin de déterminer le scénario actuel de risque d'incendie de forêt (Figure 12). Les données correspondent à 71 incendies, dont 11 seulement ont été mesurés et les autres estimés.

Comme le montre la figure 12, la superficie totale brûlée dans les départements du nord entre 2007 et 2022 était de 257 hectares au total. Les graphiques montrent également que l'année 2022 a été l'année la plus critique en termes d'incendies de forêt. Les données relatives au nombre d'incendies et à la superficie brûlée pour cette

année montrent que 47 incendies ont touché une superficie totale de 193 hectares dans la région du nord de la France.

En même temps, il est évident que le département de l'Oise est le plus touché en termes d'incendies de forêt, étant le territoire qui accumule le plus grand nombre d'incendies et de surfaces brûlées. Selon les données de la BDIFF, entre 2007 et 2022, le département de l'Oise a connu un nombre total de 36 incendies de forêt, ainsi qu'une surface brûlée totale de 185 hectares (Figure 12). Cela montre non seulement que le danger est géographiquement concentré dans cette zone, mais aussi qu'il s'agit du département le plus vulnérable à cette nouvelle menace.

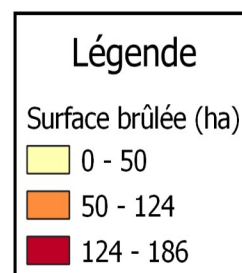
Figure 12 : Feux de forêt dans les départements du Nord



Feux de Forêt dans les départements de la Région Hauts-de-France

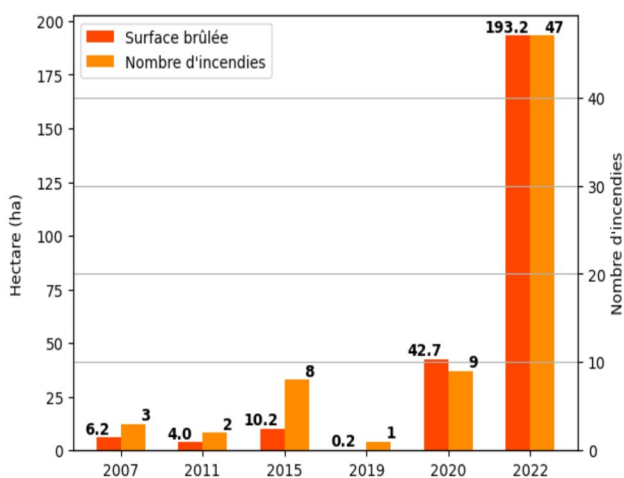
Surface totale brûlée dans la région = 256,5105 ha

Carte des surfaces brûlées réalisée à partir de la base de données sur les incendies de forêt en France. Les données sur la carte correspondent à 71 incendies entre 2007-2022, dont seulement 14 ont été mesurés et le reste estimé.



Projection : WGS 84 / UTM zone 31N
 Etablissement : Sciences Po Lille
 Majeur : Politique, Écologie et Soutenabilité
 Source : Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire; Base de Données sur les Incendies de Forêts en France
 Elaboration : MÁRQUEZ PEREIRA Felipe Andrés

Nombre d'incendies et surface brûlée par année



Nombre d'incendies et surface brûlée par département

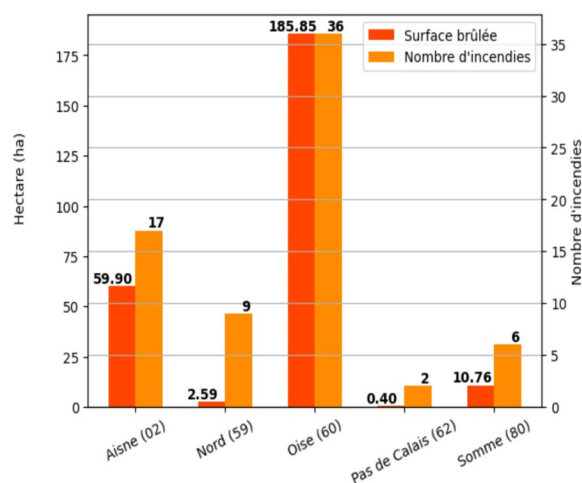


Figure 12, Cartographie et graphiques représentant le nombre d'incendies et la surface totale brûlée dans la Région Hauts-de-France entre 2007 - 2022. Source : Élaboration personnelle à partir de la BDIFF, (2023).

L'analyse de ces valeurs BDIFF représentatives de la région Haute-de-France a permis d'identifier le département de l'Oise comme un territoire critique en matière d'incendies.

Il est possible de voir sur la carte (Figure 12), un autre département touché, mais de façon moins importante, en termes d'incendies que le département de l'Oise. En effet, le département de l'Aisne est le deuxième département du Nord avec le plus grand nombre d'incendies : 17 incendies avec un total de 60 hectares brûlés entre 2007 et 2022. Cela s'explique par des facteurs latitudinaux, les départements les plus méridionaux de la région Nord sont les territoires où la menace et la probabilité de départ de feu sont les plus élevées. En même temps, ce sont les départements les plus touchés par la sécheresse et la hausse des températures causée par le changement climatique.

De même, nous pouvons constater (Figure 12) que les départements de plus haute latitude tels que la Somme, le Nord et le Pas de Calais sont les départements les moins touchés par les incendies de forêt selon la BDIFF. Ces départements totalisent 17 incendies pour un total de 14 hectares brûlés, ce qui est nettement inférieur au scénario des départements de l'Oise ou de l'Aisne.

Cette analyse du catalogue de données BDIFF (Figure 12) montre que la latitude est un facteur abiotique important pour la présence de ce danger, car elle influence considérablement les conditions météorologiques qui augmentent les facteurs de risque.

Sur la base de cette évaluation, il a été décidé de réaliser ce travail de recherche en prenant le département de l'Oise comme cas d'étude afin d'analyser jusqu'à quel point les cadres politiques et institutionnels actuels prennent en compte la nouvelle vulnérabilité du territoire face aux feux d'espaces naturels.

Cependant, la méthode d'estimation de la superficie totale affectée par un incendie n'est pas spécifiée dans la BDIFF. Cela peut entraîner des incertitudes lors de la comparaison des valeurs de la BDIFF avec d'autres sources d'information. Par exemple, comme le montrent les interviews du Président de la FDSEA 60 et du Chef du Groupement Territorial Est Vallée de l'Oise du SDIS de l'Oise (2024), l'année de référence ne correspond pas à 2022 mais plutôt à 2019.

Ces informations peuvent également être mises en parallèle avec les différents articles de presse qui montrent que non seulement 2019 a été le tournant, mais aussi que les différences entre les valeurs de la surface brûlée reflètent des réalités totalement différentes.

Par exemple, l'année noire de 2019, 1500 hectares sont partis en fumée dans le département de l'Oise (Rifflet, 2022). Le début de l'été 2022 avait été autrement compliqué avec plusieurs départs de feu et plus de 400 ha de forêts ou de chaumes partis en fumée (Gourru, 2023).

Les exemples dans la presse pour montrer les différences entre les valeurs de la superficie totale affectée par les incendies de forêt sont nombreux. Ces valeurs de la presse sont également soutenues par les témoignages et les valeurs recueillis lors des entretiens réalisés dans le cadre de cette recherche (voir la section Annexes).

Une cartographie a été réalisée pour mieux comparer la différence entre les diverses valeurs de la zone touchée par les incendies de forêt en 2019 (Figure 13), en utilisant une carte de base de Lille comme référence afin de mieux visualiser et comprendre la différence entre les différentes valeurs collectées. Pour les plus petites valeurs obtenues à partir de la BDIFF, la superficie totale de Sciences Po Lille a été utilisée.

Les valeurs de la BDIFF correspondent à 0,2 hectare, les valeurs mentionnées par ActuOise et France Info correspondent à 1500 hectares et enfin les valeurs du Parisien correspondent à 3000 hectares (Figure 13). Les valeurs d'ActuOise et de France Info sont proches des informations fournies par Desrumeaux (2024) pour cette recherche :

Il faut savoir qu'en 2019, on a vécu une année terrible en matière d'incendies dans notre département, c'est, je crois de tête de 1400 hectares des céréales, des cultures en tous genres qui ont brûlé.

Figure 13 : Comparaison entre différentes valeurs de surface brûlée pour l'année 2019 dans l'Oise

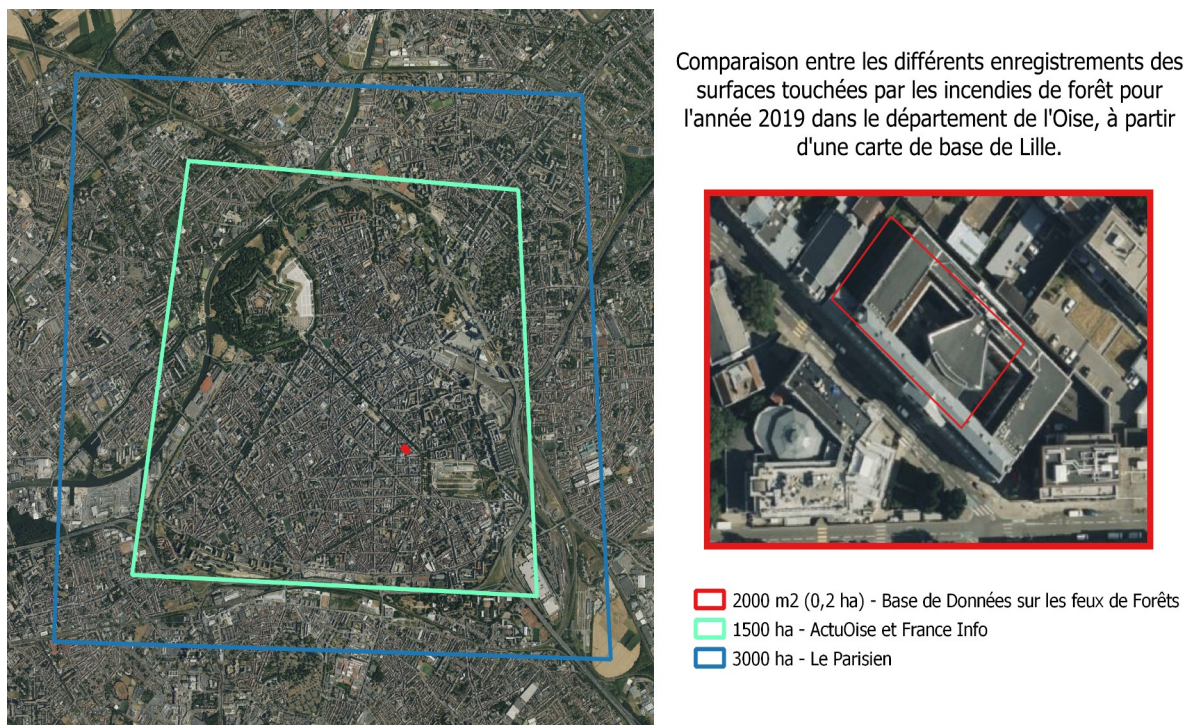


Figure 13, Représentation des différentes valeurs de surface brûlée en utilisant Lille et Sciences Po Lille pour une meilleure compréhension. Source : Élaboration personnelle à partir de la BDIFF et des différents articles de presse (2023).

Les valeurs données par la presse et confirmées par les interviews réalisées sont considérablement plus élevées que les informations officielles fournies par l'Etat à travers la BDIFF. Cela pourrait avoir des conséquences importantes en termes de prévention, de mitigation et de lutte contre les incendies de forêt, car si elles sont considérées comme des informations officielles, elles pourraient conduire à des politiques publiques qui ne sont pas en adéquation avec les problèmes réels du territoire.

Une hypothèse qui pourrait expliquer la grande différence de valeurs pourrait être la non prise en compte des données relatives aux feux de récolte dans la BDIFF

car ils ne sont pas considérés comme des feux de forêt. Dans ce cas, il y aurait eu environ 1500 hectares touchés par des feux de récolte et 0,2 hectares touchés par des feux de forêt en 2019 dans le département de l'Oise.

D'après Monsieur Lebeau (2024) sur la BDIFF, voilà comment se déroulent la collecte et l'enregistrement des données sur les feux de forêt :

Elle est remplie par chacun des SDIS sur la base des informations que l'on délivre au COZ sur les départs de feu. Chaque COZ en fait, centre opérationnel zonal, récupère les informations de départ de feu dans chaque département de sa zone pour des feux supérieures à 5 hectares. C'est à dire que quand il y a un départ de feu supérieur à 5 hectares, vous passez l'information au centre opérationnel zonal. Cette information est passée au niveau national à Paris et donc après pour la saison ou en fin de saison, chaque département doit renseigner cette base de données, en indiquant tous les départs de feu qu'ils ont eu à traiter.

Il est important de noter qu'ils utilisent la définition donnée par GÉORISQUES (2022), dans laquelle ils considèrent qu'un feu de forêt est un incendie qui couvre une surface minimale de 0,5 hectare.

C'est pourquoi il est important que les différents acteurs et surtout le cadre politique concernant la menace soient actualisés. Aujourd'hui, comme on peut le constater dans le département de l'Oise, il est plus pertinent de parler des incendies d'espaces naturels que des seuls incendies de forêt.

Un autre événement important dans le département de l'Oise qu'il convient de mentionner en matière de feux de forêt est l'incendie du parc d'attraction Astérix en 2022. Selon Monsieur Lebeau (2024) :

Également en 2022 sur le département de l'Oise, on a eu un grand feu de forêt avec un peu plus près 30 hectares qui est apparu juste à côté du parc Astérix.

Cet événement a également été mentionné par Monsieur Desrumeaux (2024), où l'on peut constater la coopération et l'organisation qui existent entre les différents acteurs du territoire dans la lutte contre la menace :

Il y a deux ans, on a eu des départs à côté du parc Astérix, je sais plus trop l'endroit, mais il y a eu des départs des feux en forêt et si vous voulez, le SDIS avait fait appel à nous. Alors on a plus de difficultés à intervenir dans la forêt même avec nos engins en revanche on a les outils

pour emmener des grosses quantités d'eau et on emmène ça aux pompiers directement sur place.

En même temps, ce phénomène montre le grand nombre de moyens qui doivent être utilisés pour lutter contre un incendie de forêt. Pour cet événement, dix-neuf engins du Service départemental d'Incendies et de Secours de l'Oise ont été engagés, dont 14 directement contre les feux et un fourgon grande puissance de 10 000 litres a été déployé, ainsi que la mobilisation de 100 pompiers (Janetaud, 2022).

Il est important de mentionner que pour cet incendie, comme l'a mentionné Monsieur Desrumeaux (voir annexes), les agriculteurs de l'Oise ont joué un rôle important dans la lutte, étant d'une grande aide avec leurs machines pour fournir de l'eau aux pompiers afin de combattre les flammes.

Également un autre incendie de forêt près du parc Astérix a eu lieu en 2023, celui-ci est l'exemple le plus clair de malveillance parce qu'il s'agissait d'un feu de détritrus qui s'est légèrement propagé à la forêt, en étant le résultat d'un tas de déchets illicites qui avait été incendié (Deschepper, 2023).

Enfin, l'ensemble de ces valeurs, de ces collectes et de ces témoignages contribuent à démontrer que chaque année, pendant la saison estivale, la situation des incendies de forêt s'aggrave dans le département de l'Oise, alors même que la société s'adapte et apprend à vivre avec le risque.

1.3 CONNAISSANCES GÉNÉRALES SUR LES FEUX DE RÉCOLTES

Le réchauffement auquel l'actualité fait naturellement penser amène à évoquer en premier lieu l'extension du risque de feux d'espaces agricoles et naturels à l'ensemble du territoire métropolitain (Inspection générale de l'administration, 2022).

À partir de la vulnérabilité du territoire du nord face aux feux de forêts, nous avons constaté une autre menace de plus grande en matière d'incendies : Les feux de récoltes. Toutefois, les feux de récoltes ne sont pas considérés comme des feux de forêts mais comme des feux d'espaces naturels.

Cette menace, qui n'affecte pas seulement les forêts, touche également les territoires agricoles, et peut endommager de manière significative l'économie de la population rurale par la perte totale ou partielle de la production agricole causée par un incendie. Les revenus du département, mais surtout des agriculteurs, peuvent être directement affectés dans ce scénario.

D'ailleurs, les incendies agricoles représentent un risque élevé pendant la saison estivale dans le nord de la France, car les travaux agricoles et la récolte des cultures durant la saison estivale sont une des sources de départ de feux de récolte / chaume (SDIS 60, 2023)

Les feux de récolte constituent également une menace à prendre en compte dans le cadre de la lutte contre les incendies d'espaces naturels, étant donné que les espaces agricoles sont sensibles aux incendies lors des moissons, en fonction du type de culture, du stade de développement de la plante et des conditions météorologiques (GDO, 2021).

Pour comprendre comment se produit un feu dans un espace agricole, il est nécessaire d'évoquer les termes de moisson et de récolte. Les moissons consistent à récolter les grains (orge, blé, colza, etc.). La récolte désigne l'ensemble des travaux agricoles permettant à l'homme de collecter les plantes, fruits et légumes par cueillette, fauchage, arrachage, et de les transporter à l'abri pour qu'ils y soient stockés (GDO, 2021).

Quand les facteurs météorologiques comme la sécheresse, l'augmentation de la température et le vent se cumulent, les travaux agricoles, particulièrement les moissons qui se déroulent à cette période de l'année, sont susceptibles, en l'absence de certaines précautions, de provoquer des départs de feux parfois dévastateurs (SDIS 60, 2023).

Il faut savoir que les départs de feux sont principalement dus au dysfonctionnement des machines agricoles (filtres encrassés, pots d'échappement défectueux, mauvais graissage des mécanismes, problème électrique, usure de pièces), à des étincelles qui se produisent à la suite d'un choc entre la machine et des pierres ou

des objets métalliques et à des causes humaines non volontaires, par exemple, le jet de mégots (SDIS 17, 2023)

Dans ce contexte, Monsieur Desrumeaux (2024) explique également comment sont produits les feux de récoltes :

Il faut savoir qu'on intervient sur des incendies qui sont déclenchés par des machines. On voit qu'avec le réchauffement climatique les températures explosent. Donc, ce sont des incendies déclenchés par des batteuses, des presses, des trucs comme ça.

Ainsi, l'origine des incendies de récolte est associée aux machines agricoles, qui sont la principale cause des incendies.

Par ailleurs, les feux de récoltes se caractérisent par un front de flamme à progression rapide de 3-4 mètres de haut ; une atmosphère très enfumée ; une propagation par les escarbilles avec ou sans vent soutenu ; un flux thermique important et une relative persistance du feu après le passage du front (GDO, 2021).

Monsieur Lebeau (2024) mentionne également que ce type d'incendie se caractérise par sa vitesse, plus élevée que celle des feux de forêt.

On peut voir qu'un feu de culture sur pied, donc du blé, de l'orge ou du colza va beaucoup plus vite qu'un feu de forêt avec la vitesse d'un homme qui marche assez rapidement.

Les agriculteurs sont également un acteur clé dans cette menace car ce sont eux qui connaissent le mieux le territoire agricole et ses caractéristiques, ce qui permet de mieux comprendre les caractéristiques de l'incendie de récolte et du matériel végétal susceptible de s'enflammer. Comme le dit Monsieur Desrumeaux (2024) :

Les agriculteurs sont les plus à même de connaître le territoire. Un feu sur tel champ, l'agriculteur sait si c'est un champ de maïs ou un champ de betteraves. Il connaît les chemins et il connaît tout à fait là.

Une autre caractéristique importante à mentionner à propos de ce type d'incendie est que, comme ils sont produits par l'activité humaine, il y a une plus grande probabilité que le feu se propage et affecte des maisons, des villes ou des

personnes en raison du fait que les activités agricoles sont beaucoup plus proches de la zone urbaine.

Pour finir, il faut mentionner que les parcelles exploitées à l'aide des nouvelles pratiques "bio" laissent un maximum de matière végétale sur le sol, ce qui peut favoriser la propagation (GDO, 2021). En d'autres termes, les nouvelles pratiques agricoles n'ont pas été adaptées pour réduire le risque d'incendie agricole. Par exemple, les nouvelles pratiques biologiques pourraient également essayer de laisser le moins de matériel végétal possible lors de la récolte afin de réduire autant que possible le risque d'incendie.

1.4 FEUX DE RÉCOLTES DANS L'OISE : UN FEU D'ESPACE NATUREL À CONSIDÉRER

Comme on peut le constater, le département de l'Oise est très sensible aux incendies de cultures. De fait, on relève l'augmentation significative et récente des feux d'espaces naturels et agricoles au nord de la Loire. Par exemple, dans l'Oise, les feux d'espaces naturels ont quasiment doublé entre 2018 et 2019 et les feux de récoltes ont été multipliés par quatre (Inspection générale de l'administration, 2022). En effet, les feux de récoltes, bien qu'étant un phénomène récent sur le territoire, ont rapidement fait en sorte que la population se sente menacée.

Cette situation s'aggrave d'année en année dans le département de l'Oise, par exemple, les différents témoignages et articles de presse utilisés pour la cartographie de la Figure 13 montrent que la surface touchée en 2019 dans le département de l'Oise était supérieure à la surface du centre de Lille.

Non seulement le phénomène s'est manifesté en 2019, mais celle-ci est également perçue comme une année noire en termes d'incendies d'espaces naturels dans le département de l'Oise. La mémoire collective évoque l'année 2019 comme un électrochoc ou un tournant dans les incendies qui se manifestent chaque été depuis les événements de 2019.

Dans l'interview de Monsieur Desrumeaux (2024), Président de la FDSEA 60, il explique en détail les événements de 2019, comment un électrochoc, alors que la catastrophe s'est étendue au-delà des zones agricoles, affectant également les zones urbaines, causant de graves blessures au personnel luttant contre les incendies, mais surtout mettant en évidence la mort d'un agriculteur comme l'événement le plus dramatique :

Il faut savoir qu'en 2019, on a vécu une année terrible en matière d'incendies dans notre département, c'est, je crois de tête de 1400 hectares des céréales, des cultures en tous genres qui ont brûlé, et un fait dramatique, on a un agriculteur qui est décédé lors de ces incendies, qui est décédé carbonisé dans son tracteur. On a eu des pompiers qui ont été, qui ont été blessés. Et on a frôlé des catastrophes en matière de village, il y a un village qui a été évacué en partie. Donc, si vous voulez, en 2019, ç'a été un électrochoc chez nous.

Comme l'a souligné Monsieur Desrumeaux dans son témoignage, plusieurs événements dramatiques se sont produits en 2019, l'un des plus remarquables étant le décès d'un agriculteur carbonisé dans son tracteur lors des incendies de cette année-là.

Cet événement s'est produit le 23 juillet 2019 lors d'un important feu de récolte près de Blicourt. Le corps d'un homme y a été découvert partiellement brûlé sur son tracteur quand il effectuait des travaux agricoles, principalement la récolte de son champ. Au cours de l'incendie, désormais maîtrisé, une trentaine d'hectares sont partis en fumée (Granger, 2019).

La principale hypothèse pour expliquer sa mort serait que l'homme aurait perdu connaissance et son tracteur aurait continué à avancer sur plusieurs mètres. L'engin aurait ensuite pris feu pour une raison inconnue pour le moment. Soit le tracteur a pris feu et embrasé le champ de blé, soit il a été encerclé par les flammes par un incendie qui avait déjà commencé (Ouest France, 2019).

Cet événement met en évidence les risques liés à la récolte en été, lorsque des vagues de chaleur se produisent pendant la journée. Jusqu'à présent, il s'agit du seul décès d'un agriculteur causé par un feu de récolte dans le département.

Mais les événements de 2019 ne couvrent pas seulement cet accident mortel mais aussi l'évacuation de la population, comme le mentionne Monsieur Desrumaux (2024) dans son témoignage sur l'année 2019 :

Doméliers et le Crocq, il me semble qui a été évacué en partie parce que le maire nous avait dit qu'ils avaient vécu une situation dramatique.

Cette évacuation des villages a eu lieu le 25 juillet 2019, quelques jours après la mort tragique de l'agriculteur dans son tracteur. En effet, tous avaient reçu l'ordre d'évacuer leurs domiciles, un incendie de récoltes menaçant le village de 183 âmes (Hage et al., 2019). Il s'agit d'un exemple clair de la façon dont les incendies de récolte se rapprochent des zones habitées et peuvent compromettre la sécurité des habitants des villages.

Le feu s'est déclenché avant que la préfecture n'ordonne l'arrêt des moissons. Il a commencé aux abords de l'autoroute et été favorisé par le vent avec des flammes de 15 m de haut sur des kilomètres. Au total, 700 hectares partent finalement en fumée, de Puits-la-Vallée aux abords de Doméliers, en menaçant également Le Crocq et Ourcel-Maison (Hage et al., 2019).

Heureusement, la situation a pu être maîtrisée avec plus de 440 pompiers venus de tout le département qui ont été mobilisés pour éteindre l'incendie. Les agriculteurs ont également été d'une grande aide, et selon le maire de Crocq, ils ont sauvé le village (Hage et al., 2019).

Toutefois, un an après le désastre au Crocq, tout le monde se souvient avec émotion des feux de champs qui ont touché la commune le 25 juillet 2019. Par exemple, une citoyenne a mentionné à la presse que « c'était l'apocalypse, nous avions l'impression d'étouffer, de brûler sur place et nous nous demandions si nous allions retrouver notre maison en rentrant » (Duclos, 2020).

Plusieurs faits comme ceux-ci montrent que 2019 a été un point de non-retour en termes d'incendies dans les espaces naturels. De plus, la situation météorologique favorise une tendance négative, où les vagues de chaleur sont plus fréquentes chaque été.

Dans ce contexte, il est important de prendre en compte le risque et d'être conscient que la menace existe à chaque période estivale. C'est pourquoi la sensibilisation au risque est une tâche qui permet non seulement d'avertir les citoyens, mais aussi de mettre en place des actions publiques qui permettent de limiter le danger.

C'est ainsi que Monsieur Desrumeaux, afin de contribuer à la sensibilisation au risque, a publié en 2022 une vidéo d'un feu de récolte dans le département de l'Oise qui est rapidement devenue virale sur les réseaux sociaux.

Dans les propos de Monsieur Desrumeaux (2024) à propos de cet événement, il explique pourquoi il a décidé d'enregistrer et de partager une vidéo dans laquelle il était avec un autre agriculteur en train de lutter contre les feux de récolte :

Alors, pourquoi cette vidéo ? J'ai dit, je veux mettre en vidéo, comme ça, si quelqu'un me dit quelque chose et vous savez, on est organisé : je suis président, j'ai un conseil d'administration, etc. Donc, cette vidéo je l'ai mis sur le conseil d'administration pour que les élus se rendent compte le risque qu'il y avait et elle a été reprise, elle a été mise sur les réseaux sociaux, et voilà. Donc quand il y a eu cet incendie où je me suis déplacé, on a lutté avec un autre agriculteur dans le tracteur. C'était incroyable, on était au contact des flammes. Les carreaux du tracteur étaient chauds. L'agriculteur à côté avait peur et me disait : On va pas s'en sortir, on va cramer là-dedans. C'est pas possible. Mais il fallait qu'on tienne puisque derrière, il y avait des habitations, il avait des maisons. C'est un village, donc il fallait absolument tenir. Les agriculteurs vont au front du feu pour labourer, mais vraiment assez éloigné, pas au contact. La vidéo est tout à fait particulière parce qu'il fallait vraiment qu'on intervienne. Il y avait des risques d'incendie pour les maisons.

Comme le montre le témoignage du président de la FDSEA de l'Oise, l'intention derrière le fait de filmer et de partager les événements était avant tout de sensibiliser les élus au risque d'incendie d'espaces naturels dans le département.

L'incendie dont il est question dans la vidéo (Figure 14) s'est produit dans un champ de blé et, une fois partagée sur les médias sociaux, a été visionnée des dizaines de milliers de fois (Bonnet, 2022). La vidéo montre Monsieur Desrumeaux et un autre agriculteur luttant contre l'incendie, montrant le danger et la peur de la situation en étant si près des flammes.

Et comme le mentionne le président de la FDSEA 60 dans son interview (voir annexes), ce qui est montré dans la vidéo est assez particulier par que normalement les agriculteurs travaillent depuis leurs tracteurs avec leurs charrues sur le front du feu mais à une distance considérable des flammes. Or, comme le montre la vidéo (Figure 14), ils étaient à une distance considérable des flammes, effectuant des travaux afin d'arrêter le feu.

Figure 14 : Image d'un incendie de récolte depuis un tracteur dans le département de l'Oise en 2022



Figure 14, Image extraite de la vidéo réalisée par Monsieur Desrumeaux, montrant comment les agriculteurs luttent contre les incendies. Source : Desrumeaux (2022).

Monsieur Desrumeaux a également indiqué à la presse qu'il était inévitable d'agir de cette façon en raison de la proximité de l'incendie avec un champ de colza, il a expliqué qu'il s'agit d'une huile hautement inflammable et qu'il aurait été impossible

d'éteindre les flammes si l'incendie s'était propagé aux champs de colza. Il a également mentionné la présence d'habitations à proximité de l'événement (Bonnet, 2022).

De même dans l'enregistrement le président de la FDSEA de l'Oise explique qu'avec une charrue sur le tracteur ils ont essayé de retourner le sol pour détruire tous les végétaux qui pouvaient s'enflammer, en laissant tous les éléments végétaux sous terre et ainsi arrêter l'incendie (Desrumeaux, 2022).

Cet événement de 2022 montre qu'après 2019, le département est toujours sous la menace du risque incendie. Par exemple, en 2023, il y a également eu de grands feux de récoltes, où les agriculteurs sont des alliés importants pour les pompiers.

L'un de ces incendies, qui a eu lieu en 2023, était un feu dans un champ au Déluge (commune nouvelle de la Drenne), au sud de Beauvais et au nord de Méru, où environ 15 hectares de terres agricoles ont été brûlés (Sergeant, 2023).

Cet incendie est important à mentionner car le SDIS 60 a pris des images aériennes à partir de drones (Figure 15), ce qui permet de bien voir les conséquences d'un incendie sur des terres agricoles, telles que la perte totale de production et le labourage effectué pour stopper l'avancée du feu.

Figure 15 : Image d'un incendie de récolte depuis un drone dans le département de l'Oise en 2023



Figure 15, Photo prise par un drone du SDIS 60, montrant la surface agricole brûlée. La surface noire représente la zone brûlée et la perte de la production agricole, tandis que les petites bandes de production survivantes dépassant de la zone brûlée représentent le labourage effectué pour créer une barrière contre le feu. Source : Sergeant (2023).

CHAPITRE 2 - CADRE JURIDIQUE ET POLITIQUE POUR LA PRÉVENTION, LA MITIGATION ET LA LUTTE CONTRE DES FEUX D'ESPACES NATURELS

“Pour combattre l'incendie qui fait rage dans notre esprit, il faut parfois recourir aux mots et s'en servir comme contre-feux” (Jean-Paul Hameury).

Ce chapitre examine le cadre juridique et politique français afin de comprendre comment sont élaborées les stratégies de prévention, de mitigation et de lutte contre les incendies d'espaces naturels.

De même, les actions publiques mises en œuvre pour lutter contre les incendies seront analysées à partir de la notion de sociologie de l'action publique de Lascoumes (Lascoumes, 2018) pour comprendre comment se sont développées les interventions de l'Etat et la mobilisation des multiples acteurs concernés par la menace dans le département de l'Oise.

Enfin, ce chapitre conclura ce travail de recherche en évoquant les principales frustrations et inconvénients rencontrés dans l'Oise et les horizons pour le futur du département en matière d'incendies d'espaces naturels.

2.1 LA NOTION DE LA SOCIOLOGIE DE L'ACTION PUBLIQUE DE LASCOUMES DANS LES FEUX D'ESPACES NATURELS

Une politique publique peut être définie comme un programme d'action gouvernementale, établissant un ensemble de règles, de ressources et d'acteurs afin de définir ses objectifs et les moyens de les atteindre ; en d'autres termes, c'est tout ce que les gouvernements choisissent de faire ou de ne pas faire en termes d'action (Lascoumes, 2018).

Il est important de savoir que le terme « politique publique » est aujourd'hui délaissé au profit de la notion d'action publique pour prendre en compte l'ensemble des interactions qui agissent à des niveaux multiples (Lascoumes, 2018). Par ailleurs,

il est entendu que les politiques publiques évoluent en fonction des changements sociaux, politiques, historiques, économiques, etc. qui se produisent dans la société. En d'autres termes, les politiques publiques s'adaptent aux changements qui interviennent dans la société.

En ce sens, à partir des idées proposées par Lascoumes dans son ouvrage sur la sociologie de l'action publique, il est possible de comprendre que le terme de « politique publique » a été remplacé par la notion d'action publique afin de prendre en compte les interactions plus complexes qui peuvent avoir lieu aux multiples niveaux où l'État peut intervenir.

A partir de la notion de sociologie de l'action publique de Lascoumes (2018), le modèle classique où un gouvernement plus ou moins centralisé menait l'essentiel des actions a changé, tandis que les échelles d'action se sont multipliées.

A titre d'exemple, Lascoumes (2018) évoque la perspective politiste et sociologique du *bottom-up* (par le bas), qui part des modes d'échange et d'agrégation entre acteurs individuels et collectifs dans les régions, les départements, les villes et les territoires. Cette perspective, qui émane des acteurs les plus locaux et des territoires les plus isolés du pouvoir central, se concrétise dans cette recherche par les mesures que le préfet de département peut prendre en matière d'incendies d'espaces naturels.

D'un autre côté, selon l'école du service public de Duguit, les politiques publiques légitiment l'existence de l'État, étant entendu qu'elles correspondent à un intérêt général et noble. De ce fait, les actions publiques relatives à la préservation et à la conservation des zones naturelles en termes de protection contre les incendies d'espaces naturels sont basées sur la perception qu'il s'agit de zones d'intérêt général pour la nation, et que leur dégradation compromettrait le développement et la qualité de vie de leurs habitants.

Ainsi, parler de politique publique c'est alors désigner l'action menée par une autorité publique (seule ou en partenariat) afin de traiter une situation perçue comme posant un problème (Lascoumes, 2018). Dans le champ des incendies d'espaces

naturels, ceux-ci sont considérés comme un problème général qui doit être traité par les autorités compétentes afin d'orienter les actions publiques vers la limitation ou l'éradication de la menace.

En appliquant la notion de sociologie de l'action publique au scénario des feux de forêt affectant le département de l'Oise, il est important de comprendre que cette notion ne se limite pas uniquement aux sciences sociales comme l'économie, l'histoire, le droit ou la sociologie politique. Mais comme l'explique Lascoumes (2018), la notion de sociologie de l'action publique traverse également un ensemble d'autres disciplines pour comprendre l'articulation des régulations sociales et politiques, en même temps que les conflits.

Il s'agit de comprendre par des approches multidisciplinaires, quels sont les problèmes publics qui doivent être traités par l'autorité politique, et comment (Lascoumes, 2018). A partir de là, il faut comprendre que les enjeux du changement climatique en termes d'action publique doivent être également abordés par le cadre des sciences naturelles et des méthodes scientifiques, qui ont une place importante dans la compréhension des phénomènes naturels déclenchés par le changement climatique.

C'est dans ce contexte que l'action publique de l'État en matière de lutte et de prévention des incendies d'espace naturels doit intégrer une analyse pluridisciplinaire de l'ensemble des variables, des acteurs et des phénomènes qui peuvent influencer la menace. Les méthodes scientifiques et statistiques sont nécessaires à la bonne mise en œuvre des mesures de sécurité publique.

Afin de mieux saisir le cadre théorique de Lascoumes sur les incendies dans les espaces naturels, le modèle interactif du pentagone qu'il utilise dans son ouvrage sera analysé afin d'adapter sa représentation de l'action publique au cas des incendies qui touchent le département de l'Oise.

Il analyse chacune de ces variables et leurs interactions sur la base de cinq variables liées entre elles : les représentations, les acteurs, les processus, les institutions et les résultats.

Cependant, les relations entre les cinq variables n'étant pas totalement symétriques, il a préféré utiliser un pentagone pour une représentation qui correspond mieux au contexte contemporain de l'action publique (Figure 16).

Figure 16 : Les cinq variables du modèle de l'action public

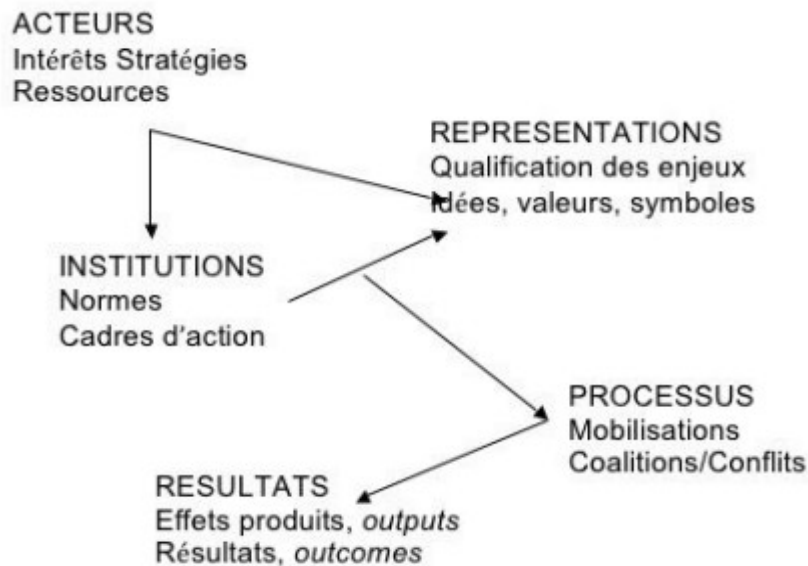


Figure 16, Représentation graphique du modèle du pentagone de l'action publique de Lascombes pour analyser les cinq variables et leurs combinaisons. Source : Lascombes, (2018).

Selon Lascombes (2018), ces cinq variables peuvent être analysées de la façon suivante :

- Les acteurs peuvent être individuels ou collectifs, ils sont dotés d'intérêts et de ressources, disposent d'une certaine autonomie pour développer des stratégies, ont la capacité de faire des choix, sont plus ou moins guidés par leurs intérêts matériels et/ou symboliques.
- Les représentations sont les cadres cognitifs et normatifs qui donnent un sens aux actions, les conditionnent mais aussi les reflètent. Elles qualifient les enjeux et les relient aux valeurs et aux symboles.

- Les institutions sont les cadres de l'action, c'est-à-dire les normes, règles, routines, procédures qui orientent les interactions.
- C'est la combinaison des trois premières variables qui détermine les processus, c'est-à-dire les mobilisations des acteurs et leurs dynamiques d'échange et d'évolution dans le temps.
- Les résultats sont, d'une part, les effets produits sur les organisations et les comportements (*outputs*), et, d'autre part, les conséquences de l'action publique, les impacts sur le problème que l'on voulait traiter (*outcomes*).

En analysant le scénario actuel des incendies d'espaces naturels dans le département de l'Oise à partir du modèle d'action publique utilisé par Lascoumes (Figure 16), il est possible d'identifier des acteurs potentiellement impliqués dans la problématique, tels que le monde agricole, le SDIS, l'ONF, etc. Dans ce contexte d'incendies, tous les acteurs sont réunis autour d'un intérêt commun qui est la protection et la conservation des espaces naturels face à la menace de feux d'espaces naturels.

D'autre part, les institutions seraient représentées par le Code forestier, qui correspond à un ensemble de règles visant à la protection des espaces naturels français. En ce sens, le Code forestier présente une série d'articles sur la défense et la lutte contre les incendies de forêt.

Les représentations dans ce contexte seraient identifiées comme la grande valeur accordée aux espaces naturels, en comprenant que ceux-ci sont importants pour le développement et le bien-être social.

Le processus dans ce scénario est mis en évidence par les mobilisations et les dynamiques qui se produisent pour la lutte contre les incendies et la prévention des incendies. Dans ce contexte, tous les acteurs travaillent ensemble et de manière coordonnée pour réduire la menace.

Enfin, les résultats sont identifiés à partir de la gestion de la crise, c'est-à-dire l'ensemble des programmes, actions et mesures mis en œuvre pour réduire et maîtriser

le risque d'incendie dans les espaces naturels du département de l'Oise. Cependant, dans ce contexte, les résultats doivent être analysés en permanence afin de s'adapter à la menace, sachant que certains facteurs météorologiques influençant les incendies sont incertains dans le futur en raison du changement climatique et que c'est une menace récente dans le département.

2.2 LE CODE FORESTIER POUR LA PRÉSERVATION D'ESPACES NATURELS

Selon la notion de la sociologie de l'action publique de Lascoumes (2018), l'action publique est conçue comme un ensemble de normes formalisées en droit qui désigne les organismes en charge des programmes, leurs pouvoirs et moyens budgétaires.

C'est-à-dire que les politiques publiques ont besoin des règles du jeu et de représentations d'un enjeu qui permettent aux acteurs de se positionner et de se coordonner, d'agir de façon prévisible (Lascoumes, 2018).

C'est ainsi que les forêts françaises sont soumises au Code forestier, un ensemble de règles visant à la bonne gestion et à la protection des espaces forestiers français. C'est à dire que le Code forestier fixe les lois pour gérer, aménager et protéger les forêts, en étant un document juridique destiné à la protection et la mise en valeur des forêts et de leurs écosystèmes (GEO, 2017).

Par conséquent, le Code forestier correspond aux institutions mentionnées dans le modèle d'analyse utilisé par Lascoumes (Figure 16), qui correspondent aux normes juridiques et aux cadres d'action pour guider les procédures qui orientent les interactions.

Ce document juridique créé pour réglementer les forêts date de bien avant la première République et la Révolution française. En effet, c'est sous un régime politique monarchique que le premier code forestier a été élaboré. En 1346, la fabrication des briques, du charbon de bois, le développement des fonderies ainsi que

la consommation croissante de bois de charpente et de bois de marine conduisirent Philippe de Valois à instaurer le premier Code Forestier (Fransylva, 2018).

La première ordonnance de protection des forêts en France peut être considérée comme l'une des premières formulations du concept de développement durable, puisque par l'Ordonnance de Brunoy (1349), Philippe VI de Valois confie aux forestiers une mission de protection afin que ces forêts puissent perpétuellement rester en bon état (Fransylva, 2018).

Ainsi, dès les premières actions publiques menées par l'État français pour gérer les forêts, la priorité a toujours été donnée à la conservation de la ressource naturelle, c'est-à-dire que les lois sont élaborées dans le but de conserver et d'entretenir les forêts à long terme.

Toutefois, le Code forestier moderne voit le jour en 1827, en pleine Révolution industrielle, alors que les forêts ne représentent plus que 16 % du territoire français. Après de nombreux remaniements, le texte est réorganisé de fond en comble en 2012 (GEO, 2017), cette mise à jour concerne notamment la protection des forêts contre les incendies et la définition des infractions forestières (Fransylva, 2018).

À partir de la mise en jour en 2012, trois objectifs principaux ont été définis pour le Code forestier : conserver la surface forestière ; promouvoir la gestion durable des forêts pour un approvisionnement durable de la filière bois ; promouvoir la hiérarchie des usages dans le bois : bois d'œuvre en priorité, puis bois d'industrie et enfin bois énergie (Préfet de l'Isère, 2012).

Le premier objectif, concernant la conservation des surfaces forestières, montre que le risque d'incendie est pris en compte dans la législation française comme une menace pour la conservation des forêts en raison des problèmes accrus posés par le changement climatique.

Au moment de la rédaction du présent document, la dernière mise à jour du code forestier français a eu lieu le 1er avril 2024. Actuellement, le Code forestier fixe les règles de gestion des 15,3 millions d'hectares de forêts françaises, soit 28 % de son territoire métropolitain. Le texte définit le régime forestier, un statut à part entière qui

fait de la forêt un véritable patrimoine à défendre au même titre qu'un monument historique (GEO, 2017).

Dans ce contexte, il est entendu que le Code forestier actuel vise une gestion durable des forêts, en donnant la priorité à leur protection, en adaptant les lois aux nouveaux défis posés par le changement climatique et en reconnaissant que les forêts sont une ressource naturelle indispensable au développement humain et à la qualité de la vie.

En effet, la gestion forestière en France est guidée par les principes de durabilité et de multifonctionnalité des espaces où les forêts doivent être gérées pour les générations futures (FNB, 2020).

Le Code forestier comprend l'idée que les forêts françaises sont reconnues d'intérêt général en tant que patrimoine naturel et monument historique par l'Etat français, ce qui est visible dans les premiers articles du code qui représentent les principes fondamentaux de la politique forestière (Préfet de l'Isère, 2012).

Dans ce contexte, l'article L. 112-1 du Code forestier fait mention des principes généraux, en considérant les forêts, bois et arbres sous la sauvegarde de la Nation, sans préjudice des titres, droits et usages collectifs et particuliers, en reconnaissant les intérêts généraux :

De la protection et la mise en valeur des bois et forêts ainsi que le reboisement dans le cadre d'une gestion durable ; de la conservation des ressources génétiques et de la biodiversité forestières ; de la protection de la ressource en eau et de la qualité de l'air par la forêt dans le cadre d'une gestion durable ; de la préservation de la qualité des sols forestiers, notamment au regard des enjeux de biodiversité, ainsi que la fixation, notamment en zone de montagne, des sols par la forêt ; du rôle de puits de carbone par la fixation du dioxyde de carbone par les bois et forêts et le stockage de carbone dans les sols forestiers, bois et forêts, le bois et les produits fabriqués à partir de bois, contribuant ainsi à la lutte contre le changement climatique (Code forestier, 2024).

Il est également possible de voir dans les principes fondamentaux du code forestier comment les idées de protection, de gestion durable, de conservation, de préservation, de biodiversité et de lutte contre le changement climatique sont incarnées.

En ce qui concerne les incendies de forêt, le troisième titre du code forestier traite de la « Défense et lutte contre les incendies de forêt ». Ces mesures vont de l'article L. 131-1 à l'article L. 136-1 du code forestier.

En résumé, il énonce l'ensemble des mesures applicables au territoire national (dispositions générales, mesures de prévention, débroussaillage et plans de prévention) ; les mesures applicables aux forêts classées à risque d'incendie ; les mesures applicables aux territoires exposés aux risques d'incendie ; les mesures communes aux forêts classées à risque d'incendie et aux territoires exposés aux risque d'incendie (dispositions générales et débroussaillage) ; le contrôle et la mise en œuvre (Code forestier, 2024).

Parmi les articles du titre troisième du Code forestier à mettre en avant pour le développement de ce travail de recherche, figurent les suivants (2024) :

- L'article L. 131-3-1 qui donne au représentant de l'État dans le département le pouvoir d'établir une liste d'acteurs mobilisables dans la lutte contre les incendies de forêts, de terres agricoles et de végétation, notamment pour les approvisionnements d'eau. Cette liste comprend les agriculteurs avec leurs citernes d'eau.
- L'article L. 131-6 qui donne au représentant de l'État dans le département le pouvoir de réglementer l'emploi du feu pendant les différentes périodes de l'année ; d'interdire dans un périmètre donné, en cas de risque exceptionnel d'incendie tout matériel ou appareil susceptible d'être à l'origine d'un départ de feu, d'interdire toute forme de circulation et d'établir un partenariat avec les organisations agricoles afin d'interdire l'exécution de certains travaux agricoles pendant les heures de plus grand risque ; édicter toute mesure pour assurer la

prévention des incendies de forêt ou des incendies d'espaces agricoles et de végétation afin de faciliter la lutte et d'en limiter les conséquences.

- L'article L. 131-17 qui donne à l'autorité administrative compétente de l'État le pouvoir pour élaborer des plans de prévention des risques naturels prévisibles en matière d'incendies de forêt afin de définir les mesures de prévention à mettre en œuvre dans les zones où la protection contre les incendies est nécessaire.
- L'article L. 133-8 qui précise les terrains à l'intérieur d'un périmètre de protection et de reconstitution forestière qui peuvent faire l'objet de travaux d'aménagement et d'équipement pour maintenir ou développer une utilisation agricole afin de constituer les coupures agricoles nécessaires au cloisonnement des massifs.

Ces articles du Code forestier montrent comment l'État donne au préfet de département le pouvoir d'établir des mesures de prévention, de mitigation, de lutte et surtout de restriction pour limiter le risque d'éclosion d'incendies dans les espaces naturels.

Dans certains domaines, surtout ceux qui sont nouveaux pour l'action publique comme le changement climatique, les représentations des enjeux sont incertaines, la légitimité des acteurs floue, les échelles d'intervention contestées et les manières de faire sont souvent à inventer (Lascoumes, 2018).

Cependant, les articles L.131-3-1 et L. 131-6 sont intéressants à analyser car ils intègrent les feux dans les zones agricoles. Actuellement, les incendies d'espaces naturels ne se limitent pas aux forêts, ils se sont étendus aux surfaces agricoles, ce qui montre que la réglementation française a dû s'adapter aux nouvelles problématiques liées au changement climatique.

Parallèlement, l'article L. 131-3-1 évoque l'organisation actuelle dans le département de l'Oise entre le monde agricole et les différents acteurs impliqués dans le domaine des incendies d'espaces naturels, tels que le SDIS et l'ONF, afin d'établir une liste d'acteurs mobilisables en cas d'incendie.

Comme le dit Monsieur Lebeau (2024) à propos de la mobilisation conjointe avec le monde agricole :

Il a été désigné dans chaque commune un référent du monde agricole et ce référent, il est contacté par le centre de traitement de l'alerte, le centre de réception des appels 18. Dès lors qu'il y a un départ de feu, on contacte le référent de la commune et après charge à lui, soit d'envoyer des moyens ou de se mettre en relation avec ses collègues pour envoyer des tracteurs avec des engins de déchaumage sur place.

A cela s'ajoute le témoignage de Monsieur Desrumeaux (2024) qui explique comment une liste d'agriculteurs a été produite avec un référent par commune du département :

On a mis en place des référents par commune, par secteur. Avant la moisson le SDIS a une liste d'agriculteurs s'il intervient sur une commune de l'Oise. Exemple : Ils viennent sur ma commune, le SDIS regarde tout de suite sur la liste le référent de la commune, Régis Desrumeaux. Donc immédiatement ils vont envoyer des camions et appeler le référent du secteur en disant : il y a un incendie dans votre commune tenez-vous prêts, mettez-vous à disposition. Les référents, on a des groupes WhatsApp qui sont mis en place par secteur, donc ce sont des groupes entre agriculteurs, ce qui permet d'être prêt et très réactif.

D'autre part, l'article L. 131-17 donne au préfet la possibilité de créer des plans de prévention des risques naturels d'incendie de forêt (PPRIF), ces plans sont obligatoires pour les départements du sud et de la Méditerranée, les zones où le risque d'incendie de forêt est le plus élevé. C'est dans ce contexte que le département de l'Oise ne présente pas de PPRIF pour délimiter et aménager le territoire afin de réduire le risque d'incendie car il n'est pas considéré comme une zone à haut risque.

Enfin, l'article L. 133-8 est légèrement controversé dans la mesure où il permet de modifier les usages des sols, en transformant des terres forestières en terres agricoles, pour délimiter la forêt afin de créer des zones de coupure en cas d'incendie. Cependant, si ces zones de coupure sont utilisées pour des travaux agricoles, il est très probable que le risque ne diminuera pas mais au contraire augmentera, en raison de l'augmentation des facteurs de risque causés par le changement climatique et les activités anthropiques, tels que la température, la sécheresse, les activités humaines, etc.

2.3 LES ACTEURS IMPLIQUÉS DANS LA LUTTE CONTRE LES FEUX D'ESPACE NATURELS DANS LE DÉPARTEMENT DE L'OISE

Ce travail, effectué pour comprendre jusqu'à quel point les départements du Nord prennent en compte la nouvelle vulnérabilité de la région face aux incendies d'espaces naturels, a permis d'identifier un certain nombre d'acteurs collectifs locaux importants qui sont mobilisés dans le département de l'Oise dans le cadre de stratégies de prévention et de lutte contre les incendies.

Comme l'explique Monsieur Lebeau (2024), un travail commun a été développé avec plusieurs acteurs afin de développer un travail conjoint qui puisse limiter et réduire la menace :

Dans chaque département il y a des mesures qui ont été mises en place afin de développer le travail en interservices avec l'ONF, les agriculteurs, la direction départementale des territoires au niveau de la préfecture et également d'autres services, de manière à mettre tous les acteurs autour de la table et que tout le monde prenne bien conscience de ce risque, pour mettre en place différents équipements particuliers de la défense extérieure contre l'incendie.

De cette façon, un travail coordonné et organisé s'est développé, réunissant plusieurs acteurs importants du territoire, mais comme le montre le témoignage de Monsieur Desrumeaux (2024) pour cette recherche, la coordination a commencé à se mettre en place dans le département de l'Oise en 2019, moment où s'est produit le point d'inflexion en matière d'incendies d'espaces naturels :

On s'est dit, à partir de 2019 entre nous, on s'est dit : il y aura l'avant 2019 et l'après 2019. A partir de cette moisson-là, on a décidé de prendre le problème à bras-le-corps avec les autorités locales, avec la préfecture, avec le SDIS, avec la gendarmerie, et, vraiment, on a réussi à créer un lien entre : le SDIS, le monde agricole, les autorités et la préfecture. Donc, on a travaillé immédiatement avec notre préfet, on a mis à disposition des engins pour pouvoir travailler les terres, pour pouvoir stopper les incendies. Donc, de là on a créé des groupes de discussion avec une autorité du préfet, le SDIS, la gendarmerie, les jeunes agriculteurs, la FDSEA, la chambre d'agriculture, Météo-France et l'ONF.

Pour compléter les déclarations de Monsieur Desrumeaux, en 2019 une réunion présidée par le préfet s'est tenue à la préfecture avec les représentants du monde

agricole (Chambre d'agriculture, FDSEA et Jeunes agriculteurs), la présidente du conseil départemental, l'Union des maires de l'Oise, le SDIS, les forces de l'ordre, plusieurs élus municipaux et intercommunaux, des représentants des services départementaux de l'État et de divers organismes comme Météo France et l'ONF (Préfète de l'Oise, 2019).

Les témoignages et les informations recueillies permettent de reconnaître plusieurs acteurs impliqués dans la maîtrise de la menace dans le département de l'Oise, ces acteurs ont été représentés graphiquement dans le Figure 17 pour faciliter la compréhension.

Figure 17 : Acteurs impliqués dans la prévention, la mitigation et la lutte contre les incendies d'espaces naturels dans le département de l'Oise

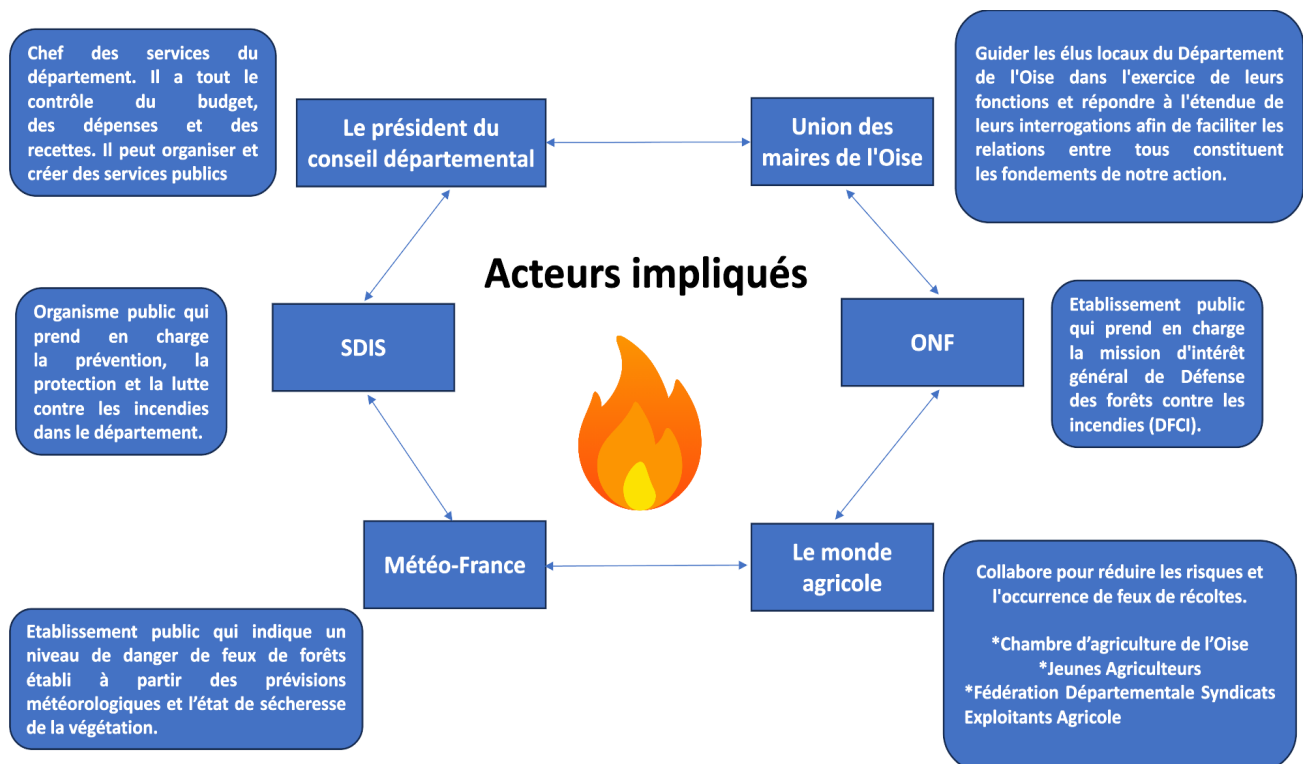


Figure 17, Identification des acteurs impliqués dans le cadre de la prévention, de la mitigation et de la lutte pour le développement de stratégies en matière d'incendies dans le département de l'Oise. Source : Élaboration personnelle (2023).

Comme le montre la Figure 17, six acteurs pertinents ont été identifiés en matière de prévention, de mitigation et de lutte dans le département de l'Oise : le président du conseil départemental, le SDIS, Météo-France, le monde agricole (la chambre d'agriculture, les jeunes agriculteurs et la FDSEA), l'ONF et l'union des maires de l'Oise.

Tous les acteurs ont un intérêt général dans la protection des zones naturelles, cependant, dans le domaine des incendies, chacun a des domaines et des actions différents dans le plan de prévention, de mitigation et de lutte.

Par exemple, le président du conseil départemental contrôle les budgets et les dépenses du département et peut donc attribuer des ressources pour la prévention, la mitigation et la lutte contre les incendies ; l'Union des maires de l'Oise peut orienter et unifier les activités du département en facilitant les relations et les actions entre les communes ; le SDIS est l'établissement public chargé de la protection et de la lutte contre les incendies dans le département ; l'ONF est l'établissement public chargé de la DFCI ; Météo-France réalise une météorologie des forêts pour établir un niveau de risque d'incendie et enfin le monde agricole est responsable des incendies dans les surfaces agricoles.

Dans ce contexte, les acteurs impliqués peuvent être répartis et analysés en fonction du type d'incendie d'espace naturel, qu'il s'agisse d'un feu de récolte ou d'un feu de forêt, sur la base de leurs actions et de leurs interactions. Ce qui signifie que la délimitation des zones agricoles et forestières est un axe important en termes d'actions de prévention, de mitigation et de lutte contre les incendies menées par certains acteurs. C'est-à-dire que les actions varient en fonction du type d'incendie d'espace naturel qui touche le département.

Ainsi, tous les acteurs ont des fonctions et des capacités d'action différentes selon l'incendie d'espace naturel (feux de récolte ou feux de forêt), il est donc nécessaire d'analyser leurs interactions dans le département de l'Oise. C'est pourquoi il a été décidé de faire une représentation graphique des relations entre les différents acteurs impliqués afin de mieux montrer comment les interrelations sont produites selon la catégorie d'incendie (Figure 18).

Évidemment, dans ce problème contemporain causé par le réchauffement climatique, les relations ne sont pas symétriques, les acteurs sont donc liés de manière plus complexe que celle représentée dans la Figure 17. Cependant, même si les relations entre eux ne sont pas complètement linéaires, homogènes ou égales, ils ont tous le même intérêt collectif à protéger le département contre les incendies d'espaces naturels.

Figure 18 : Interactions entre acteurs selon le type de feu d'espace naturel dans le département de l'Oise

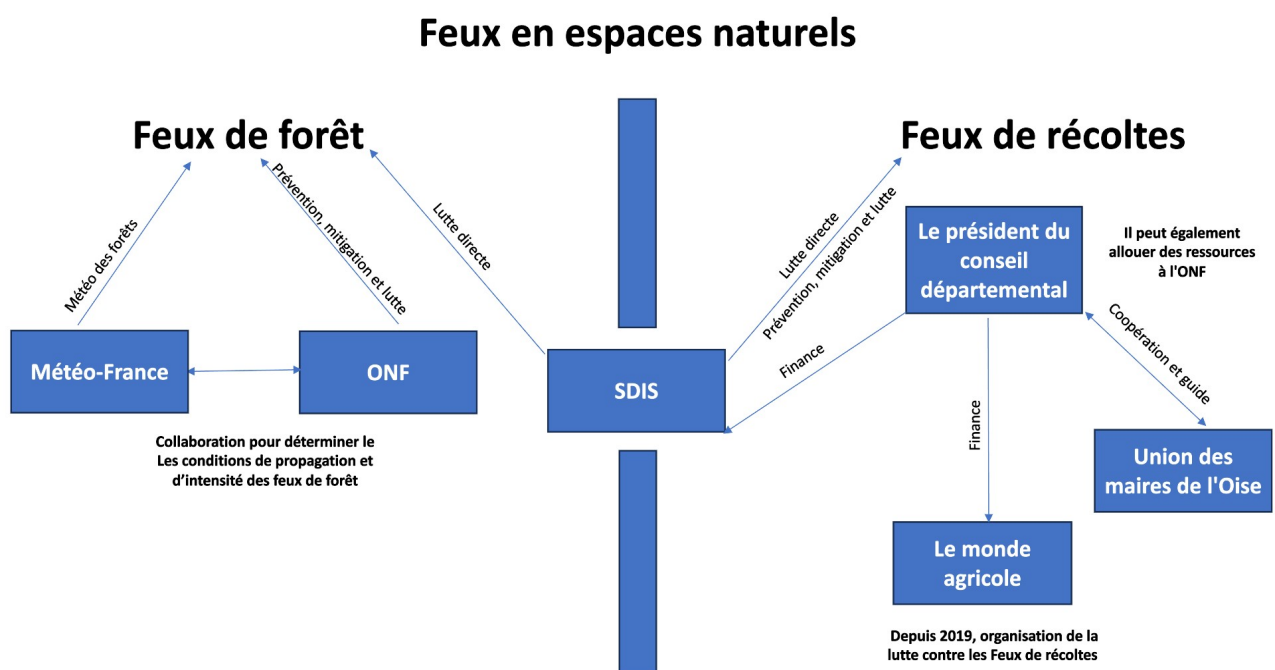


Figure 18, Représentation graphique de l'interaction entre les acteurs impliqués dans la prévention, la mitigation et la lutte des incendies d'espaces naturels du département de l'Oise selon le type de feu d'espace naturel. Source : Élaboration personnelle (2023).

Comme le montre la Figure 18, les interactions entre les acteurs impliqués dépendent de la catégorie de feu d'espace naturel. Cependant, il est possible de constater que le SDIS est un acteur clé pour la cohésion des actions publiques sur le territoire, puisque ses activités sont liées d'une certaine manière à tous les acteurs impliqués, en ce sens que le SDIS prend en charge tous les types d'incendies, quelle que soit leur origine ou leur catégorie.

Dans la pratique, il est également possible de voir comment les acteurs sont regroupés en fonction des deux catégories d'incendies de forêt traitées dans cette recherche.

Comme le dit Monsieur Desrumeaux (2024), à propos de la question de la coordination entre les agriculteurs et l'ONF dans le département :

Ils pourront intervenir s'il y a des risques d'incendie forêt. Ils pourront le faire sans problème. L'ONF quand on parle d'incendie d'espace naturel, quand on parle de risque d'incendie forêt, ils interviennent aussi. Alors, on a eu le cas, je vous le disais alors, je croise les doigts pour qu'ils n'interviennent pas trop souvent. Mais on sait que pour les années qui vont passer, le changement climatique, on aura aussi des risques sur les forêts, etc. Alors on a plus de difficultés à intervenir dans la forêt même avec nos engins. Cependant on a les outils pour emmener des grosses quantités d'eau et on emmène ça aux pompiers directement sur place et si vous voulez, c'est le lien qui est fait entre nous

Madame Gautier (2024) mentionne également que l'ONF n'intervient pas dans les incendies qui se produisent dans les surfaces agricoles :

Alors ça, on n'est pas nous, on n'est pas habilité, ni on n'est pas concerné par les feux de récolte, dans les champs, chez les agriculteurs, c'est ça. Nous, on n'est pas trop concernés par ça. Évidemment s'il y a un feu qui se déclare en limite de forêt chez un agriculteur, on travaillera avec eux, et pareil les agriculteurs, ils aident les forestiers, je pense que tout le monde se mobilise.

Je ne crois pas que, officiellement, l'ONF n'est pas, on n'a pas vocation à défendre tout le territoire, on ne peut pas, ce n'est pas notre métier. Nous, on gère des forêts. Donc, quand ça concerne la forêt, évidemment, c'est plutôt les l'affaire des SDIS mais s'il a un feu en limite, évidemment on s'y mettra tous.

Par ailleurs, l'analyse de la Figure 18 montre que l'ONF est chargé de la prévention, de la mitigation et de la lutte contre les incendies de forêt afin de préserver les zones forestières, accompagné par Météo-France qui évalue les conditions de risque en fonction des variables météorologiques. Le SDIS de l'Oise fournit une assistance directe lorsqu'un incendie se produit.

D'autre part, la nouvelle organisation qui s'est mise en place dans le département depuis 2019 en ce qui concerne les incendies dans les zones agricoles est évidente.

Les agriculteurs sont devenus des acteurs importants dans la lutte directe contre les incendies, tandis que le président du conseil départemental consacre des moyens et finance des actions publiques en matière de lutte contre les incendies et la réduction du risque. En plus, l'Union des maires de l'Oise assure l'orientation et l'accompagnement de la mise en œuvre des actions publiques. Finalement, le SDIS est l'acteur qui gère la prévention, la mitigation et la lutte contre cette catégorie d'incendie dans le département, en plus de fournir une assistance directe.

Cette dernière constatation a été possible grâce aux déclarations de Monsieur Lebeau (2024) :

Non, avec le monde agricole, c'est nous, le service départemental d'incendie et secours qui prenons en charge la mission.

Enfin, cette analyse identifie trois acteurs clés dans la lutte directe contre la menace : le SDIS, l'ONF et le monde agricole. Même s'ils peuvent être séparés selon la catégorie d'incendie d'espace naturel (Figure 18), ils partagent un même intérêt commun, la protection des zones naturelles.

Cependant, comme le montrent les témoignages de Monsieur Desrumeaux et de Madame Gautier, le monde agricole et le monde forestier peuvent coopérer pour travailler ensemble lorsqu'un incendie se déclare. Cela est encore plus évident lorsque les incendies se produisent dans des zones limitrophes, c'est-à-dire dans des zones agricoles et forestières situées à proximité les unes des autres.

2.4 LES STRATÉGIES DE PRÉVENTION, MITIGATION ET LUTTE

Les actions publiques sur les incendies de forêt peuvent être traduites en mesures de mitigation, de prévention et de lutte contre les incendies, en plans et en stratégies où des ressources publiques importantes sont allouées à la gestion du risque d'incendie.

En utilisant le schéma d'action publique de Lascoumes (Figure 16), il est possible de traduire en résultats les actions de mitigation, de prévention et de lutte que l'État a mises en œuvre afin de réduire la menace des incendies d'espaces naturels.

Dans ce contexte, différentes actions développées par les autorités publiques ont été identifiées dans le département de l'Oise et sont rassemblées dans cette recherche.

Les déclarations publiques des autorités, les articles de presse, les rapports techniques, les normes forestières et les entretiens avec les acteurs du territoire ont permis d'identifier l'ensemble de la structure du plan d'action de lutte contre les incendies dans l'Oise.

2.4.1 LA DÉFENSE DE LA FORET CONTRE LES INCENDIES (DFCI)

L'une des principales stratégies publiques est la défense de la forêt contre les incendies (DFCI), qui est une mission d'intérêt général confiée à l'ONF par le ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire sur l'ensemble du territoire français, lancée par l'État dans les années 1990 pour limiter les incendies dans l'arc méditerranéen (ONF, 2024). Elle permet à la fois de prévenir le risque et de garantir la protection des populations, des biens et du patrimoine forestier (Préfet des Bouches-du-Rhône, 2023).

Parallèlement, cette mission d'intérêt général ne s'exerce pas seulement dans les forêts domaniales, comme le mentionne Madame Gautier (2024), elle s'étend également aux forêts privées :

Aussi la mission d'intérêt général prend en compte les forêts privées et voilà, nous en tout cas pour ces tournées avec le véhicule 4x4 pour éteindre un feu naissant, on tourne sur l'ensemble du massif, donc sur le massif forestier il y a la forêt domaniale de l'Etat, mais y a aussi les forêts privées. Donc c'est sur l'ensemble des massifs du département, qu'ils soient privés ou publics.

Dans ce contexte, la DFCI s'articule autour de trois axes principaux (ONF, 2024) : Aménager et entretenir les équipements DFCI (pistes et points d'eau en forêt) grâce au débroussaillage ; détecter les départs d'incendie, réaliser les premières interventions sur feux naissants et orienter les secours, en période de risques ; participer à la prévention des incendies de végétation et de forêt via, d'une part, l'information et la sensibilisation des acteurs locaux et du grand public et, d'autre part, l'appui à la mise œuvre des actions de débroussaillage.

Historiquement, le terrain de la défense des forêts contre les incendies, c'est la zone « prométhée », autrement dit 15 départements du sud-est de la France. Mais depuis quelques années, partout en région, les forestiers de l'ONF sont de plus en plus confrontés à la problématique des incendies de forêts (ONF, 2).

C'est pourquoi en 2022, le Gouvernement a décidé de renforcer les missions de l'ONF en termes de surveillance, d'information de contrôle et d'extinction de feux naissants, et de les étendre aux territoires nouvellement exposés au risque incendie (ONF, 2024). C'est-à-dire qu'il a eu une mise au jour de la DFCI, mettant en évidence de nouveaux objectifs et des missions à mettre en œuvre pour une meilleure adaptation au changement climatique.

Les nouvelles actions qui ont commencé à être mises en œuvre à partir de 2023 par l'ONF sont les suivantes :

- Renforcer et étendre les contrôles ciblés des obligations légales de débroussaillage pour le compte des préfets.
- Renforcer et étendre les actions d'information, de surveillance et de verbalisation.
- Étendre le dispositif de coordination, d'expertise et d'alerte sur l'ensemble des territoires à risque.
- Consolider les patrouilles de première intervention (véhicule porteur d'eau) en zone historique.

- Étendre les patrouilles de première intervention sur l'ensemble du territoire (100 patrouilles à l'échelle nationale à l'horizon 2025).
- Réaliser des travaux à vocation DFCI.

Toutes ces nouvelles actions sont liées à la prévention, à l'atténuation et à la lutte contre les incendies de forêt afin de protéger le patrimoine forestier français.

En même temps, Madame Gautier (2024) explique à propos de l'extension de la DFCI comment les incendies de la dernière décennie ont conduit à une action publique en matière d'incendies sur l'ensemble du territoire métropolitain français :

Cette mission d'intérêt général de défense des forêts contre l'incendie, DFCI, était très développée dans le sud de la France et sur le pourtour méditerranéen, et puis dans les Landes, et à la suite du gros incendie qu'il y a eu, et puis à ce réchauffement climatique avec des étés... L'été dernier, on n'en a pas eu, mais l'été d'avant, avec des périodes de canicule qui commence dès le mois de juin. Là, ça a été étendu, la mission d'intérêt général DFCI, a été étendue à l'ensemble du territoire, et donc c'est l'État qui a étendu ça et au niveau de chaque département, ça a été transmis, on a eu des consignes transmises notamment.

Comme on peut le constater, cette extension de la DFCI correspond également aux territoires du nord de la France, qui correspondraient à de nouveaux territoires exposés au danger, et est également mise en œuvre dans le département de l'Oise.

En même temps, la DFCI est organisée au niveau de chaque département, ce qui place les plans d'action publique au niveau départemental, qui peuvent être adaptés à chaque contexte local. Selon Madame Gautier (2024) :

C'est ce que ce dont je peux vous parler le plus concrètement sur le terrain, quand même par des moyens et des missions qui ont été, qui ont été élaborés localement après chaque contexte local.

Il s'agit d'un point important car le territoire français est hétérogène, chaque département présentant différents facteurs susceptibles d'affecter les actions de la DFCI. Par exemple, les facteurs climatiques locaux, le type de végétation, la topographie, les activités humaines, les routes de mobilisation dans chaque massif, les acteurs locaux, etc.

Pour mettre en œuvre la DFCI sur le département de l'Oise, il est nécessaire d'aménager des pistes, des zones de croissants, des aires de retournement, des citernes, des barrières de signalisation spécifiques, des points d'eau, des vigies pour la surveillance estivale. Cela nécessite beaucoup de personnel et de moyens.

Cependant, grâce à l'extension de la DFCI à l'ensemble du territoire national, le département de l'Oise dispose de moyens plus élevés qui peuvent être consacrés à la protection du patrimoine forestier. En effet, les déclarations de Madame Gautier (2024) sur les moyens nécessaires à la mise en œuvre de la DFCI dans le département le démontrent :

On a plus de ressources, tout à fait à cause de l'expansion de la défense forêts contre l'incendie, cette mission d'intérêt général qui a été étendue. Alors, on n'en est pas, évidemment, on n'en est pas au niveau du sud de la France, mais on est quand même moins exposés mais on y viendra à terme. On peut dire, on décline les directives nationales selon ses enjeux et selon le contexte, et nous ici, ça s'est traduit par une augmentation de moyens.

Également une nouvelle mission d'intérêt général a été confiée à l'ONF, la mission de prévention des risques d'incendie de végétation, confiée par le ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires (ONF, 2024).

Cela peut susciter un débat, car les feux de récolte pourraient être considérés comme des feux de végétation. Cependant, d'après les déclarations faites par Madame Gautier pour ce travail (voir annexes) et les informations recueillies auprès de différentes sources, l'ONF de l'Oise n'est pas chargée de la prévention des incendies de récolte, c'est le SDIS 60 qui prend en charge la mission de mitigation, prévention et lutte contre les feux agricoles.

Cependant, en raison de l'augmentation de la menace, il est très probable que l'ONF finisse par acquérir de nouvelles missions d'intérêt général, c'est-à-dire qu'elle puisse également être impliquée dans la prise en compte des incendies agricoles à l'avenir.

2.4.2 L'ACTION PUBLIQUE DU TERRITOIRE DE L'OISE EN MATIÈRE D'INCENDIES D'ESPACE NATUREL

Comme le montre l'analyse réalisée dans le département de l'Oise en matière d'incendies de forêt, les incendies de récolte sont devenus une menace considérable à prendre en compte. Actuellement, le terme exclusif de feux de forêts doit aujourd'hui laisser la place à une approche plus large, plus commune, qui englobe les feux de formations sub-forestières et les espaces agricoles pour être dénommés feux de forêts et d'espaces naturels (GDO, 2021).

Au niveau national, la Direction générale de la sécurité civile et de la gestion des crises (DGSCGC) du ministère de l'Intérieur a élaboré un guide de doctrine opérationnelle pour les feux de forêts et les espaces naturels (GDO) et un guide de techniques opérationnelles (GTO).

Ces guides ont pour objectif principal de présenter les méthodes et techniques opérationnelles liées à cette lutte, de décrire les actions à mettre en œuvre pour atteindre les objectifs fixés par le commandant des opérations de secours (GTO, 2021). Ils listent le milieu, les types de feux et les dangers majeurs qu'ils représentent et les éléments de conduite des opérations, tant pour les primo-intervenants que pour différents échelons de commandement et de gestion de crise (GDO, 2021).

Dans ce cadre, Monsieur Lebeau parle de son expérience (2024), car il a participé à la création de ces deux guides opérationnels nationaux, mais surtout il explique comment le dispositif public a dû être mis à jour et redéfini après les grands incendies survenus en 2019, en intégrant les incendies qui se produisent également dans les zones agricoles :

Au niveau national la DGSCGC a pris en compte l'évolution de ce risque avec la refonte, avant il existait le guide national de feux de forêt (GNF) qui parlait exclusivement du feu de forêt. Et avec les événements de 2019 qui se sont produits un peu partout en France. On a eu un gros travail national auquel j'ai participé qui a refondé et à redéfini ce guide avec un guide de doctrine opérationnelle (GDO) et un guide de technique opérationnelle (GTO) pour la partie feux de forêts et d'espaces naturels. C'est-à-dire que pour la première fois, en fait, on ne parle plus que de feux de forêt, on parle également de feux d'espaces naturels.

En effet, à la suite des catastrophes survenues ces dernières années, il n'est plus correct d'utiliser uniquement le terme de feux de forêts, les autorités françaises ont choisi d'utiliser conjointement les termes de feux de forêts et de feux d'espaces naturels. Cependant, il est légitime de penser qu'il serait plus approprié de supprimer le terme de feux de forêts et de ne conserver que celui de feux d'espaces naturels, terme qui engloberait tous les incendies qui ont lieu dans un espace naturel, qu'il s'agisse d'un espace agricole ou d'un espace forestier.

L'organisation du territoire face à cette menace peut être divisée en deux axes principaux, la prévention et la mitigation, ainsi que la lutte. La prévention et la mitigation se débrouillent avec les mesures qui peuvent être appliquées pour empêcher un incendie de se produire et des actions qui peuvent être prises afin de réduire autant que possible l'événement et ses conséquences, en améliorant l'adaptation du territoire ; la lutte correspond aux actions prises au moment où un incendie se produit afin de l'éradiquer.

2.4.3 RESSOURCES, PRÉVENTION. MITIGATION ET INTERDICTIONS FACE A LA NOUVELLE MENACE

Différentes stratégies de prévention et mitigation ont été développées dans le département afin de réduire autant que possible la vulnérabilité du département et les conséquences des feux d'espaces naturels.

Le département a investi des ressources pour s'assurer d'être mieux préparé chaque année à faire face à cette menace et diminuer le risque.

Dans ce contexte et à la suite des événements de 2019, le Conseil Départemental a notamment modernisé l'équipement des Sapeurs-Pompiers et a « augmenté les budgets du SDIS » déclare le conseiller départemental, Benoît Biberon (Chiaffi, 2022).

Également, la préfète de l'Oise précise que depuis 2021, le département a autorisé les dépôts de dossiers pour des investissements communaux contre les feux

d'espaces naturels, et à la mi-année 2022, ils ont attribué 140 000 euros pour des aménagements de lutte (Chiaffi, 2022).

Par ailleurs, l'État débloquait, en 2022, un fonds de 150 millions d'euros afin de permettre l'acquisition de moyens de lutte contre les feux de forêt ou de détection des départs de feu. Le SDIS de l'Oise a bénéficié d'une subvention de 883 625 euros qui permettra l'achat de véhicules de lutte contre les feux de forêt mais aussi les feux de chaumes (Gourru, 2023).

Parallèlement, l'extension de la DFCI au département de l'Oise en 2022 a permis d'augmenter la disponibilité des ressources, ainsi que de renforcer la surveillance et l'intervention précoce. Madame Gautier (2024) revient plus en détail sur l'augmentation de ces moyens :

On peut dire, on décline les directives nationales selon ses enjeux et selon le contexte, et nous ici, ça s'est traduit par une augmentation de moyens, de temps, des tournées de surveillance et d'intervention, de matériel, on a un pick-up avec une citerne, de possibilité d'avoir des subventions pour la défense incendie, etc. Et puis on a des crédits d'aménagement, par exemple d'entretien de chemins d'accès à des réserves d'eau pour faciliter la circulation des pompiers. Par exemple, en ce moment même, je suis en train de travailler, de monter un dossier, donc en lien avec la mairie. Puisque c'est les mairies qui sont éligibles à des subventions, de demande de subventions pour installer une citerne enterrée sur le massif.

En ce qui concerne le monde agricole, le département subventionne également les agriculteurs pour l'achat de matériel de première intervention contre l'incendie. Monsieur Desrumeaux (2024) explique :

Le département de l'Oise accompagne les agriculteurs pour l'achat de matériel de première intervention. C'est-à-dire qu'on a mis en place des achats groupés, des motopompes. Voyez, l'agriculteur met ça sur une cuve à eau attelé sur son tracteur. Ça lui permet d'intervenir rapidement sur les incendies. Donc, le département accompagne, on est subventionnés quasi à 80% de l'achat.

On a aujourd'hui du nouveau matériel qui arrive, des cuves frontales qui sont très attachées à l'avant des tracteurs. Donc, ce sont des cuves où l'agriculteur en quelques secondes peut descendre, sauter de son tracteur. Il a vingt mètres de tuyaux, une lance à incendie, ça permet d'éteindre la batteuse.

Simultanément, Monsieur Desrumeaux (2024) explique comment il a été possible de disposer de citernes d'eau dans le département :

Grace au SDIS, le ministère de l'armée a mis à disposition des citernes d'eau de 10.000 litres. Ce sont des citernes qui leur servaient dans les terrains d'opération pour de l'eau alimentaire pour les militaires. Ils sont autonomes avec la pompe et la motopompe.

Les citernes et les réserves d'eau sont l'un des moyens les plus importants que le département puisse mettre en œuvre, car ils sont utiles pour approvisionner les véhicules en eau en cas de menace.

En ce sens, Monsieur Lebeau (2024), explique comment est développé un travail conjoint avec l'ONF, appelé défense extérieure contre l'incendie (DECI), dont l'objectif principal est d'introduire des réserves d'eau dans des points stratégiques du département afin d'augmenter l'efficacité d'alimentation des véhicules face à un incendie :

On travaille toute l'année avec l'ONF mais presque, donc on dialogue régulièrement avec les gardes forestiers et également, un dialogue avec les gardes forestiers et l'ONF pour essayer de mettre en place des réserves incendies. Que j'évoquais tout à l'heure pour augmenter la défense extérieure contre l'incendie, qu'on appelle DECI. De manière que les sapeurs-pompier en opération puissent bénéficier d'un point d'eau pour alimenter les véhicules, soit des réserves artificielles, soit des réserves naturelles aménagées. De manière à pouvoir permettre l'alimentation des véhicules dans un délai assez rapide, de manière à gagner en efficacité.

Cependant, Monsieur Lebeau (2024) mentionne également sa frustration concernant la DFCI et la mise en place de réservoirs d'eau dans le département qui n'a pas été développée au point d'être comparable à celle des départements du sud :

On aimerait que les choses aillent un peu plus vite. Par exemple, ce qu'il faut vraiment développer, c'est la partie mise en place de réserve incendie dans les massifs forestiers. De s'apercevoir qu'on peut voir dans le sud de la France, ce qu'on appelle des réserves DFCI, des réserves d'eau pour la défense de la forêt contre les incendies et on a des réserves comme ça, dans les massifs forestiers dans le sud de la France qui permettent aux pompiers d'avoir de l'eau à toute disposition pour les véhicules. Et ça aujourd'hui dans le nord de la France, c'est très, très, très peu développé.

Cette grande différence de prévention s'explique par le fait que les départements du sud et de la Méditerranée sont historiquement touchés par les incendies d'espaces naturels. Cependant, bien qu'il s'agisse d'un phénomène récent dans le Nord, le département de l'Oise mène une action publique et alloue des moyens importants afin de s'adapter au mieux à la situation, en s'inspirant de l'expérience et des performances historiques des départements les plus touchés.

Dans ce contexte, il est important de mentionner que le département et le SDIS travaillent ensemble avec le monde agricole cette année afin de développer un accord qui permettra aux agriculteurs d'être placés au même rang que les pompiers. Ce point est d'une grande importance car il permettrait aux agriculteurs de bénéficier d'une protection sociale en cas de blessure ou d'endommagement de leur machine lorsqu'ils fournissent leurs services pendant un incendie d'espace naturel.

Monsieur Desrumeaux (2024) explique clairement le déroulement de ce processus et les avantages d'un tel accord pour les agriculteurs :

Le premier, c'est clair : on a créé une charte avec le SDIS, les acteurs qui rentrent en compte là-dessus, on a communiqué auprès de nos agriculteurs et là, je vais vous dire : avant la moisson et j'espère qu'elle sera faite avant le mois de mai. On doit signer une convention avec le SDIS, la préfecture, la FDSEA qui nous place au même rang que les pompiers. C'est-à-dire un agriculteur qui interviendra sur un incendie, il aura la même protection que les pompiers, c'est-à-dire qu'il peut avoir un accident, son tracteur brûle ou qu'il y ait un problème sur l'agriculteur, il est considéré et il est assuré comme un pompier. Et pour nous, c'est vachement important, on n'intervient pas n'importe comment, on doit être protégé.

Ces accords avec le monde agricole permettront d'assurer un travail coordonné, favorisant la réponse opérationnelle du département. A ce propos, Monsieur Desrumeaux (2024) explique que le SDIS de l'Oise est en communication constante avec le monde agricole afin de mettre en place des formations permettant aux agriculteurs d'être formés en matière d'incendies d'espaces naturels :

Alors, on a mis aussi en place et on doit le faire cette année avec le SDIS, c'est-à-dire qu'on va réunir, on va faire des formations pour les agriculteurs. Vraiment, ce sont les pompiers qui connaissent les incendies, et c'est à eux de former les agriculteurs. Et par anticipation, avant la moisson, on met en place des formations et on va le faire cette année avec les pompiers.

Cependant, la formation ne se limite pas aux agriculteurs, car les incendies n'affectent pas que les plantations agricoles. Au niveau forestier, des formations entre l'ONF et le SDIS sont également réalisées dans le département pour se préparer à faire face aux incendies de forêt.

Dans ce contexte, Madame Gautier (2024) mentionne que l'ONF travaille régulièrement avec les pompiers et que ces formations ont lieu dans les massifs forestiers du département :

Concrètement sur le terrain ici, il y a plusieurs choses, depuis des années, il y a des formations feu de forêt qui sont organisées par le SDIS et on les accueille en forêt. Donc ça, c'est une première chose, les formations feu de forêt, ils viennent avec leur camion, il font la conduite, ils ont des formations, ils passent des examens, ce sont plusieurs semaines par an, donc on les accueille en forêt et on met à disposition le territoire.

Comme on peut le constater, la prévention départementale des incendies d'espaces naturels est un travail de groupe qui réunit tous les acteurs impliqués dans la menace. C'est dans ce contexte que Monsieur Desrumeaux (2024) mentionne que les échanges en matière de prévention sont constants dans le département :

Bien entendu, avec l'État et la préfecture on a des échanges qui sont quasi quotidiens. En période de moisson, on a une réunion quasi tous les matins.

D'autre part, la prévention et la mitigation des incendies dans les espaces naturels doit également prendre en compte la population civile, c'est pourquoi des campagnes de prévention sont également menées chaque année dans le département, dans le but d'informer et de fournir des conseils utiles pour réduire l'occurrence des incendies.

En ce qui concerne la prévention des incendies de forêt dans le département de l'Oise, c'est l'ONF qui est chargée de la prévention, en menant une campagne de prévention annuelle dont l'idée principale est d'éduquer et de transmettre des connaissances sur les incendies de forêt, sachant que la majorité des incendies de forêt sont d'origine humaine.

Les principaux conseils donnés par l'ONF pour prévenir les départs de feux dans la forêt sont les suivants : éviter les barbecues à proximité de la végétation ; travailler à l'écart de la végétation et prévoir un extincteur ; jeter les mégots de cigarettes dans un cendrier et non sur le sol.

En ce sens, Madame Gautier (2024) explique comment la prévention est développée dans le département de l'Oise :

On fait beaucoup de prévention, mais on fait aussi de la sensibilisation, c'est-à-dire que pendant les périodes de très forte canicule la préfète nous demande de fermer les forêts, donc, on ferme les forêts, on met beaucoup de panneaux de signalétique, etc. On a des panneaux : attention, pas de barbecue, pas de feu, interdit de fumer à telle période, etc. Donc, ça, c'est la prévention.

D'un autre côté, Madame Gautier (2024) a donné un exemple de la façon dont l'ignorance et le manque d'éducation peuvent conduire à des incendies de forêt, mais elle mentionne également que l'éducation est la meilleure forme de prévention :

Parce que parfois les gens ne se rendent pas compte, ils veulent pas mal faire, ils aiment la forêt, ils viennent en forêt pour faire un petit feu de camp, pour passer un bon moment, et ils sont bien en forêt et ils ont pas du tout d'intérêt à la détruire et ils ne veulent pas, mais ils ne se rendent pas compte. Donc, c'est de la sensibilisation, vraiment ça va passer par de la communication pour beaucoup, mais vraiment, répéter, répéter, répéter, faut que ça tourne pour que les gens soient très conscients de ça, et puis après ça s'il faut des tournées de surveillance, et s'il faut verbaliser les gens mais en tout cas être très ferme, très pédagogue et très ferme après.

Quant à la prévention des incendies de récolte, elle est assurée par le SDIS 60 dans le département, où elle découle du retour d'expérience de la saison 2019 et des différents échanges avec le corps préfectoral, les professionnels du monde agricole et forestier (SDIS 60, 2023).

En effet, Monsieur Lebeau (2024) évoque la prévention auprès du monde agricole dans le département, où des réunions sont organisées avant la saison estivale :

De manière de faire des réunions préalables avant la saison des feux de forêt, de manière à les sensibiliser sur toutes les mesures de prévention et de maintenance qu'ils peuvent mettre en place dans leur exploitation agricole ou dans leurs machines avant la saison. La vérification

des machines, l'entretien, la vérification des extincteurs, bien considérer les différents matériels d'extinction.

De cette façon, les mesures et conseils de prévention et mitigation pour le monde agricole sont explicitement liés aux machines et à la récolte.

Dans ce contexte, le SDIS 60 (2023) en 2023 a donné quelques conseils suivants pour le monde agricole :

- Nettoyer les filtres à air, prises d'air et radiateurs ; surveiller les voyants de température et d'échauffement.
- Disposer d'un extincteur sur chaque machine agricole ; moissonner en remontant au vent, ainsi le feu se propagerait dans les chaumes et non pas dans les récoltes sur pied.
- Moissonner d'abord autour des points sensibles (habitations, bâtiments, ...) afin de préserver ces enjeux en cas d'incendie.
- Positionner un déchaumeur à proximité des parcelles en cours de récolte pour qu'il soit utilisé dès l'écllosion d'un incendie.
- Débroussailler autour des bâtiments et installations.

La prévention est également liée à la surveillance des espaces naturels du département. Celle-ci est extrêmement importante pour la prévention, puisque son objectif est de détecter au plus tôt les départs de feux de façon à pouvoir intervenir le plus rapidement possible sur les feux naissants, dans un délai inférieur à 10 minutes. En effet, plus un feu est attaqué rapidement, plus la surface totale détruite sera faible (PPRIF, 2022).

Pour la mise en place de la surveillance des massifs forestiers, Madame Gautier (2024) explique comment l'ONF de l'Oise développe des actions pertinentes à l'aide d'un véhicule :

On a un véhicule, comme je vous disais, c'est un 4x4, avec une citerne de six cents litres à l'arrière qui fait des tournées, donc des tournées de surveillance et d'intervention sur les massifs forestiers, donc là c'est la possibilité d'intervenir sur un feu naissant.

Dans ce même contexte de prévention, de mitigation et de surveillance, la communication doit être développée le plus efficacement possible entre les acteurs. C'est pourquoi le département a décidé d'utiliser une application mobile appelée "Prévention incendie". Cet outil permet de connaître en temps réel les conditions d'accès aux forêts ; d'informer les usagers du risque, de la réglementation et des sanctions ; de partager des photos d'une expérience pour alimenter la base de données ; et de connaître la position GPS et la DFCI au moment où il faut signaler un incendie au SDIS (Valabre, 2017).

Cette application est extrêmement facile à utiliser, comme l'explique Monsieur Desrumeaux (2024), les agriculteurs l'utilisent principalement pour signaler un incendie et transmettre les coordonnées GPS au SDIS :

Le SDIS de l'Oise nous a donné l'application à disposition. Donc nous, on a incité nos agriculteurs à télécharger l'application sur un téléphone. Si l'agriculteur est dans son tracteur et qu'il voit un incendie causé par lui ou par quelqu'un d'autre, il clique dessus et immédiatement il est mis en relation avec une personne du SDIS, sur l'écran apparaît une référence. Donc, il donne les numéros géolocalisés et le SDIS vient directement.

Madame Gautier (2024) explique également en détail comment l'application est utilisée dans les zones forestières, où les gardes forestiers s'en servent pour guider les pompiers dans la forêt en cas d'incendie :

Moi, j'ai une application, je crois pas qu'elle puisse être encore téléchargée, mais c'est une application qui s'appelle Défense incendie, mais moi j'appelle les pompiers par l'application, plutôt que de faire le dix-huit, je passe par là, comme ça, il y a un numéro DFCI qui s'affiche, qui me localise, avec mon téléphone qui s'affiche, et je peux le transmettre aux pompiers après, en amont, on a des points de secours sur le massif qui sont répertoriés et connus des pompiers et on donne comme référence ce point secours, point de rencontre pour les secours et après nous, on les guide, en fait en forêt, c'est toujours un peu délicat, les accès et l'état des chemins, etc. Et du coup, on les guide, on est présent.

Malheureusement, depuis deux ans et comme Madame Gautier l'a dit, l'application mobile de prévention des incendies n'est plus téléchargeable. Monsieur Lebeau (2024) explique en détail pourquoi l'application n'est plus téléchargeable mais continue de fonctionner pour ceux qui l'ont déjà téléchargée :

Alors juste, il y a encore 2 ans, nous utilisions l'application Prévention incendie, cette application Prévention incendie a été développée avec la collaboration de l'ECASC, donc l'école d'application de sécurité civile concernant le feu de forêt. Mais la société qui a développé cette application a fermé et du coup, aujourd'hui, cette application n'est plus téléchargeable. Pour ceux qui l'ont téléchargée et ceux qui l'utilisent sur leur téléphone, elle continue à fonctionner mais on ne peut plus la télécharger maintenant sur l'application.

Cependant, pour résoudre ce problème, Monsieur Lebeau (2024) explique que le SDIS de l'Oise a décidé de continuer à utiliser une autre application, Expert Eye, qui donne plus d'autonomie et d'options lors de l'identification d'un incendie :

Pour remédier à cette problématique, le SDIS de l'Oise a obtenu une nouvelle application qui est un peu plus autonome et qui s'appelle en fait un expert eye en anglais. Et qui permet lorsque quelqu'un appelle les sapeurs-pompiers, ses sapeurs-pompiers, donc le centre de traitement de l'alerte envoi un SMS à la personne qui a appelé les secours. Donc, un SMS où il faut confirmer et en confirmant ce message, les sapeurs-pompiers prennent le contrôle de votre téléphone et surtout de la caméra. C'est-à-dire que les sapeurs-pompiers récupèrent les images que vous filmez avec votre téléphone et lorsque, quand on récupère ces images, on a les coordonnées GPS qui sont incluses.

Expert Eye, contrairement à Prévention incendie est une application privée. Le SDIS de l'Oise est l'organisme chargé de gérer l'accès à l'application dans le département, comme le précise Monsieur Lebeau (2024) :

C'est une application payante qu'on a prise et qui est aujourd'hui vraiment très satisfaisante. C'est nous, c'est le SDIS, les sapeurs-pompiers et après on peut le partager avec les gens qui acceptent de que l'on récupère les photos de leurs téléphones et ils ne payent rien du tout, c'est nous qui payons l'application.

Malgré toutes les actions mentionnées précédemment pour prévenir et adapter le département au nouveau risque d'incendie dans les espaces naturels, le meilleur moyen de prévenir la menace est la mise en place de restrictions.

Ces dernières constituent également une mesure préventive, mais elles sont le dernier recours du département et seul le préfet est habilité à les mettre en œuvre. Les restrictions les plus sévères sont l'interdiction de moissonner et l'interdiction d'accès aux zones forestières.

Pour réaliser ces interdictions, il est nécessaire de connaître l'état des risques pouvant affecter le département pendant la période estivale. A ce titre, Météo-France est un acteur important dans l'évaluation des conditions météorologiques, le calcul de l'indice forêt météorologique et de la météo forestière.

La Météo des forêts indique un niveau de danger de feux de forêts établi à partir des prévisions météorologiques et l'état de sécheresse de la végétation à l'échelle du département, avec quatre niveaux de représentation du danger : faible, modéré, élevé, très élevé et selon les situations locales, les mairies et les préfetures peuvent restreindre l'accès aux zones exposées aux incendies et les activités (Météo-France, 2023).

Concernant la fermeture des forêts françaises en fonction des prévisions météorologiques, Madame Gautier (2024) mentionne que :

Pendant les périodes de très forte canicule la préfète nous demande de fermer les forêts, donc, on ferme les forêts. Et puis, en cas de conditions extrêmes, on a des directives en général, ça passe par nos supérieurs hiérarchiques et si la préfète envoie ses directives, qui peuvent aller jusqu'à, effectivement, la fermeture des forêts, l'interdiction de tout travaux.

En conséquence, la fermeture des forêts du département est une mesure à laquelle le préfet peut recourir lorsque les facteurs de risques météorologiques sont très élevés. Cette mesure peut provoquer un certain inconfort chez les habitants qui ont l'habitude d'exercer des activités quotidiennes dans les zones forestières. Cependant, l'interdiction d'accès à la forêt, bien qu'elle puisse être perçue comme un inconfort, correspond à un intérêt général plus important qui est la protection du patrimoine naturel de l'État et la sécurité des citoyens.

En parallèle, en ce qui concerne le travail et les terres agricoles, Monsieur Desrumeaux (2024) décrit son expérience des interdictions de moissonner dans le département :

Mais c'est aussi quand il y a des interdictions de moissonner. On l'a vécu à deux reprises, en 2019 et en 2022, où on a eu quelques heures avec interdiction de moissonner parce que les conditions météo étaient terribles.

Comme le montre le témoignage du président de la FDSEA de l'Oise, d'importantes interdictions de moissonner ont eu lieu dans le département. Les travaux agricoles ont été limités aux heures de moindre risque, c'est-à-dire aux moments de la journée où les facteurs météorologiques tels que la température diminuent.

En même temps, ces restrictions de récolte sont une énorme frustration pour les agriculteurs, car elles influencent directement leurs revenus et leur production. Monsieur Desrumeaux (2024) mentionne explicitement sa frustration à propos de cette mesure :

Mais faut-il se dire ? vous savez, notre moisson, c'est très important pour nos exploitations, c'est notre revenu donc quand on arrête de moissonner, c'est une frustration claire. Mais on ne veut surtout pas des pompiers blessés, on veut protéger les personnes, mais aussi les biens. Ce sont les habitations, ce sont nos récoltes donc tout ça, c'est vraiment important.

Cependant, le monde agricole est conscient que ces interdictions dans le cadre d'un scénario de haut risque sont importantes, car personne ne souhaite que se reproduisent les événements survenus en 2019, rappelant qu'un agriculteur est décédé dans son tracteur lors d'un feu de récolte. Les agriculteurs comprennent l'importance de ces mesures afin de se protéger, de protéger à la fois la population, les biens et la production agricole du département.

Finalement, tous ces investissements, mesures et actions publiques qui ont été développés dans le domaine des incendies dans les espaces naturels visent à adapter le territoire à la menace, tout en augmentant la résilience du département.

2.4.4 RÉPONSE OPÉRATIONNELLE DU DÉPARTEMENT POUR LUTTER CONTRE LE FEU

L'organisation de la lutte lors d'un incendie est extrêmement importante afin de réduire et d'éliminer complètement la menace, tout en essayant de protéger au maximum les biens et les personnes du département. A ce titre, le monde agricole, le SDIS et l'ONF de l'Oise travaillent conjointement à l'offensive contre l'incendie.

Cependant, comme l'explique Monsieur Lebeau (2024), les actions de lutte contre le feu qui sont menées au moment de l'incendie sont différentes selon le type d'incendie d'espace naturel, c'est-à-dire qu'elles sont différentes pour un feu de forêt et pour un feu de récolte :

Non, il y a des différences qui sont dues au type de végétal qui va brûler entre des arbres et des récoltes. Pour un feu de forêt, on va vraiment plus travailler sur ce qu'on appelle le front de flamme sur les côtés, sur les flancs. Alors que dans un feu de récolte, on va chercher à travailler tout de suite avec des machines agricoles sur le devant du feu pour éviter et pour stopper sa propagation. Si sur un feu de récolte, on n'arrive pas à l'avant du feu sur un feu de récolte, on va toujours être en train de courir derrière. Il faut qu'on ralentisse la propagation du feu sur la tête du feu.

En même temps, au-delà des différences expliquées par Monsieur Lebeau, il y a les différences topographiques du terrain, par exemple les interventions dans la forêt peuvent être beaucoup plus complexes en raison du manque d'accès pour les véhicules de lutte et de la pente.

En ce qui concerne les incendies de forêt, Monsieur Lebeau a expliqué que l'offensive consiste toujours à essayer d'attaquer les flancs (Figure 19). L'attaque de flanc consiste à engager les moyens sur l'avant du flanc le plus défavorable, afin de le remonter jusqu'à la tête pour stopper la propagation (GDO, 2021).

Figure 19 : L'attaque de flanc dans un feu de forêt



Figure 19, Représentation graphique de l'attaque de flanc dans un massif forestier. Source : GTO, (2021).

De même, Madame Gautier (2024) explique comment le territoire de l'Oise est réparti sous forme de grille, où chaque carré porte un numéro afin de faciliter la localisation du phénomène lorsqu'un forestier doit alerter le SDIS :

Mais moi, quand je suis alertée d'un feu ou que je tombe sur un feu, on a ce qu'on appelle un carroyage de SDIS, ça veut dire que tout, tout le territoire est un maillage, donc il est divisé, ce sont les carreaux, des grands carreaux avec des numéros, ce qu'on appelle les numéros des SDIS et ça permet aux pompiers de localiser la zone.

Comme cela a été mentionné précédemment, les zones forestières peuvent présenter des problèmes pour les véhicules et les équipements de lutte contre les incendies en raison du manque d'accès, car il s'agit de zones entièrement boisées. Madame Gautier (2024) mentionne à ce sujet qu'elle travaille sur une carte qui fournira toutes les routes accessibles que les pompiers pourraient utiliser dans le département en cas d'incendie de forêt afin de faciliter la lutte opérationnelle contre les incendies :

J'ai commencé à travailler là-dessus, mais ça prend du temps, et c'est de cartographier le massif avec les trois catégories de chemin. Des chemins où des camions de pompiers passent et peuvent se croiser, des chemins où ils peuvent passer, mais ils ne peuvent pas se croiser, des chemins où ils peuvent pas passer pour qu'ils aient une vision d'ensemble du massif qui faciliterait le travail. Mais ça, c'est un gros travail, mais ça viendra aussi.

Cependant, comme elle le mentionne également (2024), bien qu'il s'agisse d'un outil qui permettrait un développement bien meilleur de la réponse opérationnelle du département, il s'agit également d'un travail à long terme, en cours, et qui est encore à l'état de brouillon :

Mais là, pour l'instant. Vous voyez, je suis en train de la faire. Il y a des chemins que je vérifie mais je fais ça au feutre sur un fond de carte papier, j'en suis à l'état de brouillon et j'en ai fait qu'une partie mais à terme, ça verra le jour, mais je pense que ce ne sera pas cette année.

Pour les incendies de récoltes, la réponse opérationnelle et les appels d'alerte sont complètement différents. Dans ce contexte, c'est le plus souvent un agriculteur qui lance l'appel d'alerte pendant qu'il est en train de travailler la terre.

Après l'alerte, comme l'explique Monsieur Desrumeaux (2024), le SDIS dispose d'une liste d'agriculteurs par commune qui seront contactés en cas d'incendie, ceux-ci ont des groupes WhatsApp par secteur où ils peuvent facilement communiquer avec les autres agriculteurs de la commune en les informant qu'il y a un incendie et qu'ils sont prêts à se mobiliser et à déployer tous les outils tactiques qui peuvent être utilisés pour aider les sapeurs-pompiers :

Donc on a eu ça, je vous en ai parlé, on a mis en place des référents par commune, par secteur. Avant la moisson le SDIS a une liste d'agriculteurs s'ils interviennent sur une commune de l'Oise. Exemple : Ils viennent sur ma commune, le SDIS regarde tout de suite la liste le référent de la commune Régis Desrumeaux. Donc immédiatement ils vont envoyer des camions et appeler le référent du secteur en disant : il y a un incendie dans votre commune tenez-vous prêts, mettez-vous à disposition. Les référents, on a des groupes WhatsApp qui sont mis en place par secteur, donc ce sont des groupes entre agriculteurs, qui permet d'être prêt et très réactif et ça répond, c'est suivi, ce sont des groupes qui concernent quinze, vingt, cinquante, ça monte jusqu'à environ deux cents agriculteurs.

C'est donc une centaine d'agriculteurs qui peuvent être mobilisés dans le département de l'Oise pour lutter contre un incendie. Et comme l'explique également Monsieur Desrumeaux (2024), pouvoir compter sur l'aide des agriculteurs est extrêmement important :

Parce que les agriculteurs sont les plus à même de connaître le territoire. Un feu sur tel champ, l'agriculteur sait si c'est un champ de maïs ou un champ de betteraves. Il connaît les chemins et il connaît tout à fait là.

Parallèlement, Monsieur Lebeau (2024) explique comment se fait cette communication entre le SDIS et le monde agricole, où les actions tactiques offensives pour un feu de récolte visent à freiner le feu de front avec des déchaumages afin de créer une barrière :

À ce moment-là, nous on appelle, on fait partir les engins et on contacte également l'agriculteur référent pour l'informer d'un départ de feu sur sa commune. Et lui, il peut envoyer des collègues à lui, des agriculteurs avec des engins de déchaumage pour aider les sapeurs-pompiers. Le but d'envoyer des engins de déchaumage, c'est en fait de faire une barrière qui va ralentir la progression du feu, en déchaumant à l'avant du feu, de manière de faire régresser le front flamme.

Dans ce contexte, les actions prioritaires peuvent être réalisées avec un engin de déchaumage 200 m devant le front de flammes, en agissant en diagonale et sur les flancs afin de limiter l'élargissement du front de flammes ou de protéger des points sensibles, comme les fermes, les habitations, etc. (Figure 20). Puis dans un second temps, perpendiculairement à l'axe de propagation pour diminuer la propagation du front de flammes, en prévision de l'attaque par les véhicules incendie (SDIS 60, 2023).

Figure 20 : L'attaque de front dans un feu de récolte

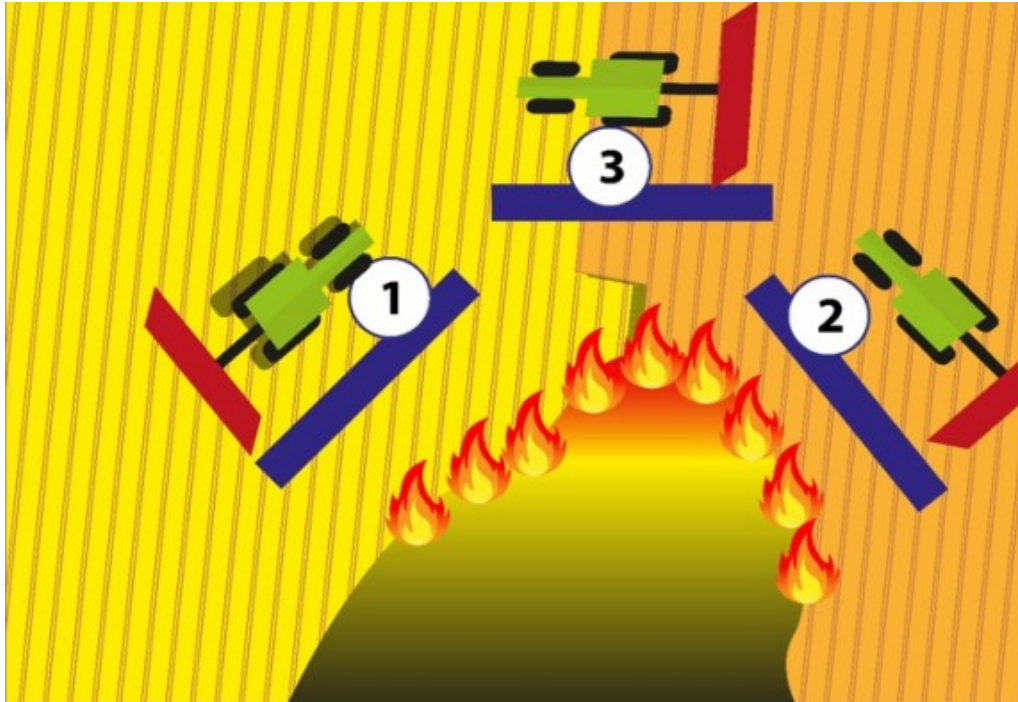


Figure 20, Représentation graphique de l'attaque de front pendant un incendie dans une surface agricole. Source : SDIS 60, (2023)

Cependant, pour savoir plus précisément comment se déroule sur le terrain la coopération opérationnelle entre le SDIS et le monde agricole lors d'un feu de récolte dans l'Oise, Monsieur Desrumeaux (2024) explique que la première action d'un agriculteur, lorsqu'il vient porter assistance sur un feu, est d'entrer en contact direct avec les sapeurs-pompiers et de recevoir les ordres car ce sont eux qui sont chargés d'orienter le travail coordonné de l'ensemble des intervenants :

En arrivant les responsables se mettent directement en relation avec le SDIS. L'agriculteur intervient pour ordres et conseils des pompiers, c'est-à-dire qu'on est mis à disposition des pompiers et c'est le SDIS qui reste maître de toute décision qui pourrait être prise. Voilà les pompiers, nous disent, vous devez aller à tel endroit, travailler dans ce sens-là, etc. Donc vraiment c'est important de dire donc, quand on arrive, on va immédiatement au contact des pompiers.

Par ailleurs, Monsieur Desrumeaux (2024) précise que le travail de création d'une barrière au front de feu (Figure 20) s'effectue à une distance assez éloignée pour éviter un contact direct entre les agriculteurs et le feu :

Dans tous les cas, on se met en relation avec les pompiers et on va travailler ensemble, c'est-à-dire les agriculteurs vont au front du feu pour labourer, mais vraiment assez éloigné, pas au contact. On intervient cent cinquante, deux cents mètres, plus loin, si vous voulez, pour vraiment avoir le temps de faire un coupe-feu et tout ça. Donc, on continue en relation avec le SDIS, avec les pompiers et on travaille en collaboration avec eux.

Mais cette réponse opérationnelle peut aussi être utilisée en cas de feu de forêt, puisque les agriculteurs peuvent se mobiliser pour apporter leur appui car ils disposent de motopompes et de réservoirs d'eau sur leurs tracteurs qui peuvent être utilisés en cas de crise dans le département de l'Oise.

CONCLUSION : L'AVENIR NOIR DU NORD

Comme le montre cette recherche, le changement climatique, la hausse des températures et les sécheresses rendent les territoires du Nord de plus en plus vulnérables aux incendies d'espaces naturels. C'est pour cette raison que cette recherche visait à comprendre jusqu'à quel point les départements du Nord prennent en compte la nouvelle vulnérabilité de la région face aux incendies d'espaces naturels.

Les bases de données et les informations statistiques montrent que le département de l'Oise est le plus touché par les incendies dans le nord de la France, c'est pourquoi il a été décidé d'utiliser ce territoire comme étude de cas pour cette recherche.

Dans ce contexte, des mesures ont été prises au niveau national, où le code forestier a été mis à jour afin d'intégrer les incendies de terres agricoles dans le troisième titre traitant de la « défense et de la lutte contre les incendies de forêt » et également, en intégrant le travail conjoint qui peut être réalisé avec le monde agricole pour prévenir et lutter contre les incendies dans les espaces naturels.

De même, l'extension de la DFCI à de nouveaux territoires a été une réponse de l'action publique au niveau national qui a eu un impact positif sur le département de l'Oise en termes de ressources et de matériel de première intervention sur les incendies de forêt.

Par ailleurs, les analyses menées sur le sujet des incendies d'espaces naturels permettent de conclure que le département de l'Oise s'est adapté rapidement à la menace depuis 2019, et a produit une action publique qui a permis à plusieurs acteurs du territoire de se mobiliser afin de faire conjointement face à la menace.

Il faut reconnaître que l'adaptation et la réponse de l'action publique au niveau départemental a été assez coordonnée et rapide. Toutefois, les institutions et le département de l'Oise restent confrontés à de nombreux défis face à cette nouvelle menace.

L'une des plus importantes concerne la terminologie du phénomène, comme l'a montré ce travail. Aujourd'hui, il n'est plus correct de se référer à la menace en utilisant uniquement le terme d'incendie de forêt ; il est aujourd'hui plus juste de s'y référer en utilisant le terme d'incendie d'espace naturel, incorporant ainsi les feux de récoltes qui ont acquis une place importante dans cette crise.

Il faut également tenir compte du fait qu'il s'agit d'un phénomène récent et que le département de l'Oise doit continuer à s'adapter chaque année, en s'inspirant de l'exemple des départements du sud historiquement les plus touchés. En ce sens, il est normal que des frustrations apparaissent car le département a encore beaucoup de travail à faire pour rattraper ses homologues du sud.

D'autre part, il est important que la base de données sur les incendies de forêts en France intègre les feux de récolte. Cela permettrait un meilleur enregistrement de la menace et il est nécessaire de comprendre le niveau de risque dans chaque territoire afin de développer une action publique cohérente avec la réalité.

Dans ce contexte, il est clair que si deux incendies majeurs d'espaces naturels se déclaraient simultanément dans le département, le dispositif public serait mis à rude épreuve, car il est fort possible que la réponse opérationnelle soit réduite en raison du manque d'expérience du département en matière de feux d'espaces naturels, du fait qu'il s'agit d'un phénomène récent.

Il ressort également des analyses effectuées dans le cadre de cette recherche que la menace réside principalement dans le sud du département de l'Oise. Comme le dit Monsieur Desrumeaux (2024) à propos des événements survenus en 2019 :

C'était dramatique et les agriculteurs qui étaient de l'autre côté du département, qui n'avaient pas vécu ça, ils ne le comprenaient pas.

Cependant, comme le montrent les différentes études scientifiques présentées dans le cadre de cette recherche, il est très probable que la situation climatique continue à se dégrader, ce qui causerait un élargissement de la menace au territoire du

nord du département. Ce qui affecterait les agriculteurs qui n'ont pas encore été confrontés au problème.

Malheureusement, la menace ne connaissant pas de limites administratives ou politiques, les départements situés à des latitudes plus élevées dans la région nord de la France seront également touchés au cours de ce siècle, si la situation climatique ne s'améliore pas.

Finalement, il serait intéressant de réaliser à l'avenir d'autres études de ce type, en analysant l'extension de la menace vers le nord, ainsi que l'adaptation et l'action publique qui peuvent être menées dans les nouveaux départements concernés par le risque d'incendies d'espaces naturels.

SOURCES ET BIBLIOGRAPHIE

Livres et Articles scientifiques :

García González Martha, Carvajal Escobar Yesid et Jiménez Henry. « La gestión integrada de los recursos hídricos como estrategia de adaptación al cambio climático ». *Ingeniería y competitividad*, No. 1, marzo 2007, p. 19 - 29.

Garreaud René. « Cambio Climático: Bases Físicas e Impactos en Chile ». *Revista Tierra Adentro - INIA*, No. 93, marzo-abril 2011, p. 93.

Lascoumes Pierre. *Sociologie de l'action publique*. Armand Colin, 2018, 126 pages.

Zask Joëlle. *Quand la forêt brûle Penser la nouvelle catastrophe écologique*. Premier Parallèle, 2019, 208 pages.

Rapports :

GDO. (2021). *Guide de doctrine opérationnelle : Feux de forêts et d'espaces naturels*. Direction générale de la sécurité civile et de la gestion des crises, DGSCGC. 188 pages. <https://pnrs.ensosp.fr/Plateformes/Risques/Risques-naturels/Guide-de-Doctrine-Operationelle-Feux-de-forets-et-d-espaces-naturels-1ere-edition-Fevrier-2021>

GTO. (2021). *Guide de techniques opérationnelles : Lutte contre les feux de forêts et d'espaces naturels*. Direction générale de la sécurité civile et de la gestion des crises, DGSCGC. 124 pages.

GIEC. (2021). *Résumé à l'intention des décideurs*. In: *Changement climatique 2021: les bases scientifiques physiques. Contribution du Groupe de travail I au sixième Rapport d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat* [publié sous la direction de Masson-Delmotte, V., P. Zhai, A. Pirani, S.L. Connors, C. Péan, S. Berger, N. Caud, Y. Chen, L. Goldfarb, M.I. Gomis, M. Huang, K. Leitzell, E. Lonnoy, J.B.R. Matthews, T.K. Maycock, T. Waterfield, O. Yelekçi, R. Yu, et B. Zhou]. Cambridge University Press. 40 pages.

GIEC. (2019). *Summary for Policymakers*. In: *IPCC Special Report on the Ocean and Cryosphere in a Changing Climate* [H.-O. Pörtner, D.C. Roberts, V. Masson-Delmotte, P. Zhai, M. Tignor, E. Poloczanska, K. Mintenbeck, A. Alegría, M. Nicolai, A. Okem, J. Petzold, B. Rama, N.M. Weyer (eds.)]. Cambridge University Press, Cambridge, UK and New York, NY, USA. 36 pages. <https://doi.org/10.1017/9781009157964.001>.

GIEC. (2013). *Summary for Policymakers*. In: *Climate Change 2013: The Physical Science Basis. Contribution of Working Group I to the Fifth Assessment Report of the Intergovernmental Panel on Climate Change* [Stocker, T.F., D. Qin, G.-K. Plattner, M. Tignor, S.K. Allen, J. Boschung, A. Nauels, Y. Xia, V. Bex and P.M. Midgley (eds.)]. Cambridge University Press, Cambridge, United Kingdom and New York, NY, USA. 28 pages.

Gouvernement français. (2023). *Lutte contre les feux de forêt : protéger les populations, les biens et l'environnement*. Dossier de presse 2023. 26 pages.

Inspection générale de l'administration. (2022). *Le financement des services d'incendie et de secours : réalisations - défis - perspectives*. 114 pages.

MÉTÉO-FRANCE. (2023). *LANCEMENT DE LA MÉTÉO DES FORÊTS - Un outil de prévention pour informer et sensibiliser le public au danger d'incendie*. Dossier de Presse. 10 pages.

PPRIF (2002). *Plans de prévention des risques naturels (PPR) Risques d'incendies de forêt*. Guide méthodologique. 88 pages.

Pugin, S. (2022-2023). *Vers une nouvelle forme de gouvernance forestière au niveau européen face au défi climatique*. Sciences po Lille / WWU Münster. 140 pages.

SDIS 17. (2023). *Prévention des risques – Les feux de récoltes avant la moisson*. Service départemental d'incendie et de secours de la Charente-Maritime. 6 pages.

SDIS 60. (2023). *Prévention incendies de récolte*. Service départemental d'incendie et de secours de l'Oise. 8 pages.

SDIS 60. (2023). *Campagne de lutte contre les feux de forêts et d'espaces naturels et cultivés*. Service départemental d'incendie et de secours de l'Oise. 9 pages.

SDIS 60. (2021). *Rapport d'activités SDIS de l'Oise, Bilan 2021*. Service départemental d'incendie et de secours de l'Oise. 7 pages.

Toreti, A., Bavera, D., Acosta Navarro, J., Cammalleri, C., de Jager, A., Di Ciollo, C., Hrast Essenfelder, A., Maetens, W., Magni, D., Masante, D., Mazzeschi, M., Niemeyer, S., Spinoni, J., *Drought in Europe August 2022*, Publications Office of the European Union, Luxembourg, 2022. 24 pages.

Valabre (2017). « *Prévention incendie* » - *L'application pour votre sécurité en forêt*. Département « information et prévention » - DIP Valabre. 2 pages.

Sites d'internet et articles de presse :

Autin, C. « La sécheresse s'aggrave dans l'Oise, deux nouveaux secteurs placés au niveau le plus élevé de "crise" ». *France Bleu Picardie* (<https://www.francebleu.fr/infos/environnement/la-secheresse-s-aggrave-dans-l-oise-deux-nouveaux-secteurs-places-au-niveau-le-plus-eleve-de-crise-3528020>), 2023, page consulté le 12 avril 2024).

Bonnet, C. « On l'a attaqué de front » : une impressionnante vidéo montre des agriculteurs affronter un incendie dans l'Oise ». *Le Nouvel Obs* (<https://www.nouvelobs.com/planete/20220721.OBS61169/on-a-l-attaque-de-front-une-impressionnante-video-montre-des-agriculteurs-affronter-un-incendie-dans-l-oise.html>), 2022, page consulté le 21 avril 2024.

Chiaffi, C. « Face aux feux, l'Oise se prépare et s'équipe en conséquence ». *L'Observateur de Beauvais* (<https://www.lobservateurdebeauvais.fr/face-aux-feux-loise-se-prepare-et-sequipe-en-consequence/>), 2022, page consulté le 5 mai 2024.

Commission Européenne. « Sécheresses en Europe : la situation actuelle la pire depuis 500 ans » (https://france.representation.ec.europa.eu/informations/secheresses-en-europe-la-situation-actuelle-la-pire-depuis-500-ans-2022-08-23_fr), 2022, page consulté le 11 avril 2024.

Deschepper, A. « Sécheresse : plus de 100 communes de l'Oise sont en crise, des contrôles réalisés ». *ActuOise* (https://actu.fr/societe/secheresse-plus-de-100-communes-de-l-oise-sont-en-crise-des-controles-realises_59830874.html), 2023, page consulté le 12 avril 2024.

Deschepper, A. « Un incendie se propage dans la forêt près du Parc Astérix dans l'Oise ». *ActuOise* (https://actu.fr/hauts-de-france/mortefontaine_60432/un-incendie-se-propage-dans-la-foret-pres-du-parc-asterix-dans-l

oise_60064807.html#:~:text=Mortefontaine-,Un%20incendie%20se%20propage%20dans%20la%20for%C3%AAt%20pr%C3%A8s%20du%20Parc,tas%20de%20d%C3%A9chets%20illicites%22%20incendi%C3%A9.), 2023, page consulté le 16 avril 2024.

Données et études statistiques. « CORINE Land Cover ». *Ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires* (<https://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/corine-land-cover-0>), 2018, page consulté le 12 avril 2024.

Duclos, J. « Dans ce village de l’Oise, des bornes à incendie pour se protéger des feux de champs ». *Le Parisien* (<https://www.leparisien.fr/oise-60/au-crocq-des-bornes-a-incendie-pour-se-protger-des-feux-de-champs-12-02-2020-8258157.php>), 2020, page consulté le 21 avril 2024.

FNB. « Le code forestier ». *Fédération nationale du bois* (<https://www.fnbois.com/foret-et-mobilisation-du-bois/le-code-forestier/>), 2020. page consulté le 30 avril 2024.

Fransylva. « Histoire du Code Forestier ». *Fédération des syndicats de forestiers privés de France* (<https://fransylva-paca.fr/wp/histoire-du-code-forestier/>), 2018, page consulté le 29 avril 2024.

GEO. « Le Code forestier œuvre pour la protection des forêts françaises ». *GEO* (<https://www.geo.fr/environnement/le-code-forestier-oeuvre-pour-la-protection-des-forets-francaises-169825>), 2017, page consulté le 22 avril 2024.

GÉORISQUES. « Dossier expert sur les feux de forêt ». *Ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires*, (<https://www.georisques.gouv.fr/articles-risques/feux-de-foret/conditions-dapparition-et-facteurs-declenchants>) 2022, page consulté le 12 avril 2024.

Gourru, S. « Lutte contre les feux de végétaux : des moyens supplémentaires pour les pompiers de l'Oise ». *Le Parisien* (<https://www.leparisien.fr/oise-60/lutte-contre-les-feux-de-vegetaux-des-moyens-supplementaires-pour-les-pompiers-de-loise-27-08-2023-RXILUMHUFFFBJJTP3SET3VWNCA.php>), 2023, page consulté le 9 avril 2024.

Granger, B. « Les pompiers de l'Oise ont découvert un agriculteur décédé sur son tracteur à la suite d'un important feu de récolte près de Blicourt ». *France Info – Hauts de France*, (<https://france3-regions.francetvinfo.fr/hauts-de-france/oise/oise-pompiers-mobilises-deux-feux-recolte-1702782.html>) 2019, page consulté le 21 avril 2024.

Hage, C. et Bauduin, C. « Incendies dans l'Oise : des villages évacués jeudi soir ». *Le parisien* (<https://www.leparisien.fr/oise-60/incendies-dans-l-oise-des-villages-evacues-jeudi-soir-26-07-2019-8124120.php#:~:text=Il%20est%20alors%2021%20heures,ordonne%20l'arr%C3%AAt%20des%20moissons>), 2019, page consulté le 21 avril 2024.

Météo-France. « Météo des forêts ». *République française* (<https://meteofrance.com/meteo-des-forets#:~:text=Les%20conditions%20m%C3%A9t%C3%A9orologiques%20n'aggravent,feux%20peut%20%C3%AAtre%20localement%20%C3%A9lev%C3%A9.>), 2023, page consulté le 4 mai 2024.

NOAA. « Climate Change: Atmospheric Carbon Dioxide ». National Oceanic and Atmospheric Administration (<https://www.climate.gov/news-features/understanding-climate/climate-change-atmospheric-carbon-dioxide>), 2023, page consulté le 27 novembre 2023.

Notre-environnement. « Des températures records et une sécheresse généralisée en Europe en 2022, constate Copernicus ». *République Française* (<https://www.notre-environnement.com/fr/actualites/actualites/2022/08/2022-08-20-des-temperatures-records-et-une-secheresse-generalisee-en-europe-en-2022-constate-copernicus>), 2022, page consulté le 21 avril 2024.

environnement.gouv.fr/actualites/breves/article/des-temperatures-records-et-une-secheresse-generalisee-en-europe-en-2022), 2023, page consulté le 11 avril 2024.

ONF. « DFCI, les missions de l'ONF pour le compte de l'État ». *Office National de Forêts* (<https://www.onf.fr/vivre-la-foret/+1bc8::dfci-les-missions-de-lonf-pour-le-compte-de-letat.html>), 2024, page consultée le 3 mai 2024.

ONF. « Extension du domaine de la lutte contre les feux de forêt ». *Office National de Forêts* (<https://www.onf.fr/vivre-la-foret/+1c7b::extension-du-domaine-de-la-lutte-contre-les-feux-de-foret.html>), 2023, page consultée le 8 janvier 2024.

ONF. « Été 2022 : rétrospective d'une mobilisation hors norme ». *Office National de Forêts* (<https://www.onf.fr/onf/+1847::ete-2022-retrospective-dune-mobilisation-hors-norme.html>), 2023, page consultée le 3 mai 2024.

ONF. « Dans la vie des équipes DFCI et leur lutte contre les feux de forêts ». *Office National de Forêts* (<https://www.onf.fr/vivre-la-foret/+1136::dans-la-vie-des-equipes-dfci-au-service-de-la-lutte-contre-les-feux-de-forets.html>), 2021, page consultée le 5 janvier 2024.

Ouest France. « Oise. Un agriculteur de 65 ans meurt brûlé sur son tracteur ». (<https://www.ouest-france.fr/hauts-de-france/oise/oise-un-agriculteur-de-65-ans-meurt-brule-sur-son-tracteur-6457331>), 2019, page consulté le 21 avril 2024.

OXFAM. « Face aux changements climatiques, la menace des feux de forêt de plus en plus forte ». *OXFAM France – le pouvoir citoyen contre la pauvreté* (<https://www.oxfamfrance.org/climat-et-energie/feux-de-forets-incendies-changements-climatiques/>), 2020, page consulté le 23 mars 2024.

Préfet des Bouches-du-Rhône. « La Défense de la Forêt contre les Incendies (DFCI) ». *Les services de l'État dans les Bouches-du-Rhône* (<https://www.bouches-du->

rhone.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Agriculture-foret-et-developpement-rural/Foret/La-Defense-de-la-Foret-contre-les-Incendies-DFCI), 2023, page consulté le 3 mai 2024.

Préfet de l'Isère. « Introduction à la réglementation forestière ». *Les services de l'État en Isère* (<https://www.isere.gouv.fr/index.php/Actions-de-l-Etat/Foret/Principales-reglementations-forestieres/1-Introduction-a-la-reglementation-forestiere>) 2012, page consulté le 22 avril 2024.

Préfète de l'Oise. « Mesures de restrictions ». *Les services de l'État dans l'Oise* (<https://www.oise.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement/L-eau-et-les-milieus-aquatiques/Secheresse/Mesures-de-restrictions>), 2023, page consulté le 12 avril 2024.

Préfète de l'Oise. « La prévention des feux de moisson dans le département de l'Oise ». *Les services de l'État dans l'Oise* (<https://www.oise.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Actualite/La-prevention-des-feux-de-moisson-dans-le-departement-de-l-Oise>) 2019, page consulté le 1 mai 2024.

Préfet du Nord. « Feux d'espaces naturels : ayons les bons réflexes pour éviter les départs d'incendie ! ». *Les services de l'État dans le Nord* (<https://www.nord.gouv.fr/Actualites/Actualites/Feux-d-espaces-naturels-ayons-les-bons-reflexes-pour-eviter-les-departs-d-incendie>), 2022, page consultée le 7 janvier 2024.

Rifflet, P. « VIDEO. Les images incroyables d'un agriculteur de l'Oise qui lutte contre un incendie ». *ActuOise* (https://actu.fr/societe/video-les-images-incroyables-d-un-agriculteur-de-l-oise-qui-lutte-contre-un-incendie_52579833.html) 2022, page consultée le 15 avril 2024.

SDIS 36. « Feu de récoltes, feu d'espaces naturels : les sapeurs-pompiers vous conseillent ! ». *Service départemental d'incendie et de secours* (<https://www.sdis36.org/feu-de-recoltes-feu-despaces-naturels-on-vous-conseille/>), 2019, page consultée le 24 mars 2024.

Sergeant, H. « Incendie dans l'Oise : 15 hectares de récolte ont brûlé au Déluge ». *L'observateur de Beauvais* (

Vidéos :

Desrumeaux, R. « "On l'a attaqué de front" : comment des agriculteurs ont lutté contre un incendie dans l'Oise ». *Le Nouvel Obs – Dailymotion* (<https://www.dailymotion.com/video/x8cl67k>), 2022, vue le 21 avril 2024.

Textes juridiques :

Code forestier du 22 avril 2024. Articles L111-1 à L378-1. *République française, Légifrance*.

ANNEXES : ENTRETIENS

Régis Desrumeaux
Président de la FDSEA de l'Oise – Entretien téléphonique de 33 minutes le 25
mars 2024 à Lille

Première question pour vous, vous pourrez vous présenter et dire en quoi consiste votre métier, où vous travaillez ?

Alors, moi, je m'appelle Régis Desrumeaux, je suis agriculteur dans le nord-ouest du département de l'Oise. Sur une exploitation de polyculture, élevage laitier. Je fais des céréales, du blé, du colza, des petits pois, l'orge d'hiver, des betteraves fourragères, on fait du lait et on fait aussi de la viande.

Mon fils a développé un atelier de l'élevage d'agneau, donc pour faire de la viande et du lait. Et ma fille, je travaille avec mes deux enfants, ma fille a développé un atelier de fabrication de cosmétiques. Des savons, des déodorants, des baumes à lèvres, tout ça donc, on fait uniquement une exploitation familiale.

Et en plus, je suis président de la FDSEA de l'Oise. Donc c'est un syndicat. Je ne sais pas si vous connaissez. C'est le syndicat majoritaire de notre département.

Alors pourquoi on en est venu à travailler ce dossier d'incendies d'espaces naturels ?

Il faut savoir qu'en 2019, on a vécu une année terrible en matière d'incendies dans notre département, c'est, je crois de tête de 1400 hectares des céréales, des cultures en tous genres qui ont brûlé, et un fait dramatique, on a un agriculteur qui est décédé lors de ces incendies, qui est décédée carbonisée dans son tracteur. On a eu des pompiers qui ont été, qui ont été blessés. Et on a frôlé des catastrophes en matière de village, il y a un village qui a été évacué en partie. Donc, si vous voulez, en 2019, ç'a été un électrochoc chez nous.

Quel village a été évacué ?

Doméliers et le Croq, il me semble qui a été évacué en partie parce que le maire nous avait dit qu'ils avaient vécu une situation dramatique. Donc, nous, si vous

voulez, ça a été vraiment un électrochoc pour le monde agricole. On s'est dit, à partir de 2019 entre nous, on s'est dit : il y aura l'avant 2019 et l'après 2019.

A partir de cette moisson-là, on a décidé de prendre le problème à bras-le-corps avec les autorités locales, avec la préfecture, avec le SDIS, avec la gendarmerie, et, vraiment, on a réussi à créer un lien entre : le SDIS, le monde agricole, les autorités et la préfecture. Donc, si vous voulez, aujourd'hui on est arrivé, mais ça va le développer.

Surtout, n'hésitez pas à me poser des questions et si vous ne comprenez pas tout ça, vous m'arrêtez. Vous me posez la question, il n'y a pas de soucis.

J'ai une question, entre tous les acteurs que vous avez mentionné, est-ce qu'il y a aussi l'ONF ?

Oui, tout à fait. On parle d'incendies d'espaces naturels. Ça comprend bien entendu les céréales, les champs, tout ça, mais ça comprend aussi les forêts parce qu'il y a deux ans, on a eu des départs à côté du parc Astérix, je sais plus trop l'endroit, mais il y a eu des départs des feux en forêt et si vous voulez, le SDIS avait fait appel à nous. Alors on a plus de difficultés à intervenir dans la forêt même avec nos engins par contre on a les outils pour emmener des grosses quantités d'eau et on emmène ça aux pompiers directement sur place et si vous voulez, c'est le lien qui est fait entre nous,

Donc de 2019, on s'est dit : on va faire quoi ?

Immédiatement, on est rentré en situation de crise et on a eu des interdictions de moissonner qui sont intervenues. En 2019, on a été deux ou trois jours avec une interdiction de moissonner. Donc, on a travaillé immédiatement avec notre préfet, on a mis à disposition des engins pour pouvoir travailler les terres, pour pouvoir stopper les incendies. Donc, de là on a créé des groupes de discussion avec une autorité du préfet, le SDIS, la gendarmerie, les jeunes agriculteurs, la FDSEA, la chambre d'agriculture, Météo-France et l'ONF.

C'est un groupe où la communication est constante ? Par exemple : un fois par mois

Alors, on a bien entendu que les mois d'hiver, les mois de printemps, quand la végétation est verte, c'est vraiment quelque chose qui baisse l'intensité. Mais bon, vous voyez, à partir du mois de mai-juin en tout cas, on remet en activité ce groupe-là et on recommence à parler d'incendie de d'espaces naturels surtout, plusieurs formes.

Depuis 2019, on a mis en place beaucoup de postes, on s'est structuré en matière d'alerte. On a des groupes WhatsApp qui sont créés, nous au début de la FDSEA, on est capable d'envoyer un SMS à tout un réseau par secteur, en disant : mobilisez-vous, incendie de champs blés à tel endroit et il nous faut des tracteurs avec déchaumeur. C'est ce qui fait notre note force, donc on a tout un réseau là.

Ces communications que vous venez de mentionner entre les agriculteurs. Est-ce qu'il a des autres acteurs impliqués ?

Alors on est toujours en relation avec le SDIS, tout le temps. Depuis 2019, on a fait plein de choses, on a commencé à structurer, on a été le premier département à se mettre en bataille.

Le premier, c'est clair : on a créé une charte avec le SDIS, les acteurs qui rentrent en compte là-dessus, on a communiqué auprès de nos agriculteurs et là, je vais vous dire : avant la moisson et j'espère qu'elle sera faite avant le mois de mai. On doit signer une convention avec le SDIS, la préfecture, la FDSEA qui nous place au même rang que les pompiers. C'est-à-dire un agriculteur qui interviendra sur un incendie, il aura la même protection des pompiers, c'est-à-dire qu'il peut avoir un accident, son tracteur brûle ou qu'il y ait un problème sur l'agriculteur, il est considéré et il a assuré comme un pompier. Et pour nous, c'est vachement important, on n'intervient pas n'importe comment, on doit être protégé.

Et dans la communication avec l'État et département. Vous avez reçu des ressources pour la prévention et lutte ?

Pour répondre clairement votre question, le département de l'Oise accompagne aux agriculteurs pour l'achat de matériel de première intervention. C'est-à-dire qu'on a mis en place des achats groupés, des motopompes. Voyez, l'agriculteur mets ça sur une cuve à eau attelé sur son tracteur. Ça lui permet d'intervenir rapidement sur les incendies. Donc, le département accompagne, on est subventionnées quasi à 80% de l'achat.

Grace au SDIS, le ministère de l'armée à mis à disposition des citernes d'eau de 10.000 litres. Ce sont des citernes qui leur servaient dans les terrains d'opération pour de l'eau alimentaire pour les militaires. Ils sont autonomes avec la pompe et la motopompe. Mais arrivé un moment, pour eux, en termes d'alimentaire, c'est obsolète. Donc, ils nous ont rétrocédés dix cuves pour notre département. Ces cuves là nous ont permis de les mettre sur les exploitations qu'on appelle ça des exploitations placées en zone blanche, donc ce sont des exploitations isolées parce qu'il n'y a pas de réserve d'incendie à proximité, donc on les a placés sur ces zones-là et ce sont vraiment des réserves qui sont destinées au SDIS. L'agriculteur s'engage à les tenir pleines et le SDIS peut venir à pomper de l'eau dessus.

Donc, voyez, il y a vraiment une synergie. À côté de tout ça, on a des aides justement du département et, vous l'avez vu du ministère de l'armée. Ce sont des choses qui qu'on arrive à grappiller.

Nous sommes accompagnés pour l'achat de ce matériel de première intervention, motopompe. On aujourd'hui du nouveau matériel qui arrive, des cuves frontales qui sont très attachés à l'avant des tracteurs. Donc, ce sont vraiment des cuves où l'agriculteur en quelques secondes peut descendre, sauter de son tracteur. Il a vingt mètres de tuyaux, une lance à incendie, ça permet d'éteindre la batteuse ou d'éteindre la presse boyer. C'est vraiment organisé là-dessus et on en train de travailler avec les assurances, justement pour qu'ils puissent nous accompagner là-dessus.

Il faut savoir qu'on intervient sur des incendies qui sont déclenchés par des machines. On voit qu'avec le réchauffement climatique les températures explosent. Donc, ce sont des incendies déclenchés par des batteuses, des presses, des trucs comme ça.

On intervient aussi par des actes de malveillance et on l'a vu encore, on le voit tous les ans. Ce sont des mégots qui sont jetés, des canettes qui sont balancés. Donc, ça fait effet loupe. Donc on intervient sur ce genre de de problème.

Une autre question, quel type des technologies ou des applications vous utilisez pour la prévention et la lutte ? Par exemple : j'ai vu qu'il existe une application sur le mobile.

Oui. L'application s'appelle prévention et elle a été développée par les pompiers chez puis quel département qui luttait vraiment sur les espaces de forêt mais ils avaient développé l'application. C'est une école de pompiers qu'avait développé ça et le SDIS de l'Oise nous a donné l'application à disposition. Donc nous, on a incité à nos agriculteurs à télécharger l'application sur un téléphone.

Si l'agriculteur est dans son tracteur et qu'il voit un incendie causé par lui ou par quelqu'un d'autre, il clique dessus et immédiatement il est mis en relation avec une personne du SDIS, sur l'écran apparaît une référence. Donc, il donne les numéros géolocalisés et le SDIS vient directement.

Si je suis dans mon tracteur, je suis à tel endroit et je vois un km de la fumée. J'appelle les pompiers, je vais leur donner une localisation qui sera la mienne et vous, vous êtes de l'autre côté, dans votre voiture, vous passez, vous dites : il y a un incendie, vous appelez les pompiers et vous avez une note géolocalisation parce que vous voyez qui est sur telle route. Donc, les pompiers sont envoyés avec deux ou trois équipes au même endroit.

Alors ça a bénéficié à une équipe où il y avait des erreurs de géolocalisation et ils se sont trompés d'endroit. Donc, avec vraiment cette application, les pompiers viennent sur le point GPS précis.

Donc on a eu ça, je vous ai parlé, on a mis en place des référents par commune, par secteur. Avant la moisson le SDIS à une liste d'agriculteurs s'ils intervient sur une commune de l'Oise. Exemple : Ils viennent sur ma commune, le SDIS regarde tout de suite la liste le référent de la commune Régis Desrumeaux. Donc immédiatement ils vont envoyer des camions et appeler le référent du secteur en

disant : il y a un incendie dans votre commune tenez-vous prêts, mettez-vous à disposition.

Pourquoi ? parce que les agriculteurs sont les plus à même de connaître le territoire. Un feu sur tel champ, l'agriculteur sait si c'est un champ de maïs ou un champ de betteraves. Il connaît les chemins et il connaît tout à fait là, vous voyez, ce sont vraiment des choses.

Donc, l'application téléphone, les référents, on a des groupes WhatsApp qui sont mises en place par secteur, donc ce sont des groupes entre agriculteurs, qui permet d'être prêt et très réactif et ça répond, c'est suivi, ce sont des groupes qui concernent quinze, vingt, cinquante, ça monte jusqu'à environ deux cents agriculteurs. Donc, vous voyez un petit peu la réactivité qui peut y avoir. Et moi, je l'ai vérifié sur un incendie qu'il y avait eu une dizaine de kilomètres chez moi. Moi, je me suis rendu sur place et immédiatement, il y a eu vingt, trente acteurs qui sont arrivés avec des charrues, des déchaumeurs. Donc, voyez un peu, on a eu, je vais vous dire, on a eu une heure d'incendie qui avait pris des ampleurs énormes a été arrêté.

Et quand vous arrivez dans un incendie, Qu'est-ce que vous faites pour le contrôler et l'arrêter ?

Eh ben, vous regarderez, tu peux taper mon nom avec un incendie, il y a une vidéo qui a été faite à ce moment-là.

En arrivant les responsables se mettent directement en relation avec le SDIS. L'agriculteur intervient pour ordres et conseils des pompiers, c'est-à-dire qu'on est mise à disposition des pompiers et c'est le SDIS qui reste maître de toute décision qui pourrait être prise. Voilà les pompiers, nous disent, vous devez aller à tel endroit, travailler dans ce sens-là, etc.

Donc vraiment c'est important de dire donc, quand on arrive, on va immédiatement au contact des pompiers. Alors, souvent, les agriculteurs sont là. Ah bon, parce que vous voyez un petit peu quand on est en état de crise, en tout cas, on demande à nos agriculteurs, et c'est la préfecture qui demande d'avoir des matériels de travail de la terre qui soient attelé à un tracteur.

Donc par secteur, par ferme et si vous voulez, moi, si je veux sortir de ma commune avec mon voisin, on se met d'accord et on a un tracteur attelé sur des déchaumeurs ou une charrue.

Donc immédiatement quand il y a un incendie, les agriculteurs arrivent directement et souvent avant les pompiers. Dans tout cas, on se met en relation avec les pompiers et on va travailler ensemble, c'est-à-dire les agriculteurs vont au front du feu pour labourer, mais vraiment assez éloigné, pas au contact. La vidéo est tout à fait particulière parce qu'il fallait vraiment qu'on intervienne. Il y avait des risques d'incendie pour les maisons. Donc, on était au contact des flammes, mais souvent, on intervient cent cinquante, deux cents mètres. Plus loin, si vous voulez, pour vraiment avoir le temps de faire un coupe-feu et tout ça. Donc, on continue en relation avec le SDIS, avec les pompiers et on travaille en collaboration avec eux.

Et dans ces coordinations il y a aussi l'Office National des Forêts qui intervient ?

Ils pourront intervenir s'il y a des risques d'incendie forêt. Ils pourront le faire sans problème. L'ONF quand on parle d'incendie d'espace naturel, quand on parle de risque d'incendie forêt, ils interviennent aussi. Alors, on a eu le cas, je vous le disais alors, je croise les doigts pour qu'ils n'interviennent pas trop souvent. Mais on sait que pour les années qui vont passer, le changement climatique, on aura aussi des risques sur les forêts, etc.

Pensez-vous que la probabilité qu'un incendie de récolte se transforme en incendie de forêt augmentera avec le temps ?

Euh oui, moi j'en suis persuadé, c'est clair. On a aussi des forêts qui avec le changement climatique on voit des herbes qui meurent, une végétation qui s'assèche et ça peut devenir problématique sur l'avenir.

Quels sont les acteurs qui vous ont appris à agir et à lutter contre le feu ?

Alors, on a mis aussi en place et on doit le faire cette année avec le SDIS, c'est-à-dire qu'on va réunir, on va faire des formations pour les agriculteurs. Vraiment, ce

sont les pompiers qui connaissent les incendies, et c'est à eux de former les agriculteurs.

C'est vraiment alors, bien entendu, avec l'État et la préfecture on a des échanges qui sont quasi quotidiens. En période de moisson, on a une réunion quasi tous les matins. On a les acteurs, la SDIS, la profession agricole, Météo-France, la gendarmerie. On a tout ça autour d'une table et on voit comment réagir. Et par anticipation, avant la moisson, on met en place des formations et on va le faire cette année avec les pompiers. On va réunir les agriculteurs en disant : voilà, quand il y a un incendie comment lutter contre le feu ? et pour tout ça l'acteur principal, ce sont toujours les pompiers bien entendus.

Quelles mesures ou stratégies souhaiteriez-vous mettre en œuvre pour mieux combattre et prévenir les feux ?

Alors, moi, j'aimerais que tous nos agriculteurs soient équipés de matériel de première intervention. Je vous ai parlé tout à l'heure des motopompes ou les nouveaux matériaux qui arrivent. La cuve frontale, qu'on mette à l'avant des tracteurs, il y a une réserve de 6, 7 cents litres d'eau avec une lance à moteur, c'est tous des choses. J'aimerais chaque exploitation soit équipé de ça.

Ensuite, la formation des agriculteurs. Moi, je souhaiterais que tous les agriculteurs puissent être formés par les pompiers et avoir des échanges quotidiens. Et on le voit et moi je le vois, les pompiers viennent régulièrement vers nous. Là, ils veulent vraiment signer plus de partenariat à cette convention avec les agriculteurs.

Donc, si vous voulez, c'est vraiment ça mettre en place pour l'avenir. Je suis persuadé en tout cas, que plus vite on intervient, plus vite l'incendie est éteint et maîtrisé.

Ça veut dire aussi que nous, ça nous donne le droit de travailler, parce que le risque, si on ne se bat pas contre les incendies, c'est que demain, on aura des arêtes moisson qui se fassent sur plusieurs jours, à côté de la chaleur, etc. Et on sait très bien que nos moissons ne pourront pas les faire que la nuit. Donc, il faudra absolument tourner des autorisations moissonner la journée.

En rapport à l'année dernière. Pensez-vous que vous êtes mieux préparé ?

Euh, oui, oui, à chaque année. En tout cas, on s'améliore, on arrive à se préparer. Cette convention et, comme je vous disais, la convention qui va être signée dans les prochains jours, on veut faire des formations avant cet été pour former les agriculteurs pour qu'ils sachent comment lutter contre les incendies avec le matériel agricole. Vraiment, c'est quelque chose qu'on veut mettre en place, et puis ça va passer, et plus on va être perfectionnés, il n'y a pas de doute.

Comme agriculteurs, avez-vous quelques frustrations par le sujet ?

Bien sûr, vous savez les frustrations qu'on peut avoir, c'est quand il arrive des drames comme on a vécu en 2019, ça c'est clair et net qu'on ne veut pas revivre ça. Mais c'est aussi quand il y a des interdictions de moissonner. On l'a vécu à deux reprises, en 2019 et 2022, où on a eu quelques heures avec interdiction de moissonner parce que les conditions météo étaient terribles. Donc, quand on en arrive là, c'est aussi se dire : il faut être raisonnable et s'arrêter. Mais faut-il se dire ? vous savez, notre moisson, c'est très important pour nos exploitations, c'est notre revenu donc quand on arrête de moissonner, c'est une frustration claire. Mais on ne veut surtout pas des pompiers blessés, on veut protéger les personnes, mais aussi les biens. Ce sont les habitations, ce sont nos récoltes donc tout ça, c'est vraiment important.

Monsieur Desrumeaux, je me permets de le poser la dernière question. Avez-vous déjà eu une expérience proche avec le feu ? Pouvez-vous me raconter sur la vidéo que vous avez mentionné avant ?

Alors, pourquoi cette vidéo ? En 2019 quand on a eu, je vous ai parlé du drame qui a passé ça a durée de trois jours et on voyait les températures qui augmentaient. Il y a eu l'incendie à Doméliers et le Croq, comme je vous disais tout à l'heure, et le préfet a pris la décision de mettre un arrêté et d'interdire les moissons.

Ça c'était en 2019. Pendant les quelques heures, j'ai eu des appels d'agriculteurs qui m'ont engueulé en disant : c'est pas normal, on doit arrêter de moissonner. C'est pas logique et, si vous voulez, nous, on vivait cette situation parce

qu'on est au courant des choses. On s'est déplacé sur le terrain, on a suivi le travail des pompiers et on devait arrêter de moissonner. C'était dramatique et les agriculteurs qui étaient de l'autre côté du département, qui n'avaient pas vécu ça, il ne le comprenait pas.

Donc quand il y a eu cet incendie où je me suis déplacé, on a lutté avec un autre agriculteur dans le tracteur. C'était en 2022, je crois ou 2021, je ne sais plus. Il faut que je regarde la date. J'ai dit, je veux mettre en vidéo, comme ça, si quelqu'un me dit quelque chose. Et vous savez, on est organisé : je suis président, j'ai un conseil d'administration, etc. Donc, cette vidéo je l'ai mis sur le conseil d'administration pour que les élus se rendent compte le risque qu'il y avait et elle a été reprise, elle a été mise sur les réseaux sociaux, et voilà.

C'était incroyable, on était au contact des flammes. Les carreaux du tracteur était chaud. L'agriculteur à côté avait peur et me disait : On va pas s'en sortir, on va cramer là-dedans. C'est pas possible. Mais il fallait qu'on tienne puisque derrière, il y avait des habitations. Il avait des maisons. C'est un village, donc il fallait absolument tenir.

David Lebeau
Lieutenant-colonel du SDIS de l'Oise – Entretien téléphonique de 32 minutes le
2 avril 2024 à Lille

Première question pour vous, vous pourrez vous présenter et dire en quoi consiste votre métier, où vous travaillez ?

Ah oui, donc moi je suis le lieutenant-colonel David Labeau, je suis chef du groupement territorial et dans les fonctions secondaires, je suis le conseiller technique départemental et également zonal pour le risque feu de forêt d'espaces naturels.

Pensez-vous que les incendies en espaces naturels se sont aggravés ces dernières années ?

On peut s'apercevoir depuis 2019 a permis de montrer qu'avait un risque de feux d'espaces naturels est compris dans le département du nord, avec plus particulièrement les feux de récoltes. Mais également en 2022 sur le département de l'Oise, on a eu un grand feu de forêt avec un peu plus près 30 hectares qui est apparu juste à côté du parc Astérix avec des gros enjeux. En fait, on a pu observer un développement du feu assez, de manière assez importante qui montre que même dans les départements du nord de la France, on peut avoir des feux de forêts importants.

Peut-être pas si importantes que dans les départements du sud mais avec les mêmes caractéristiques. Et on a pu avoir des kilomètres d'embrasement généralisé ponctuellement qui montre bien que le risque feu forêt est existant aussi dans les départements du nord.

Quelle a été la réponse et la coopération de l'État en termes de stratégies et de ressources face à la menace ?

Au niveau national la direction générale de la sécurité civile a pris en compte l'évolution de ce risque avec la refonte, avant il existait le guide national de feux de forêt (GNF) qui parlait exclusivement du feu forêt.

Et avec les événements de 2019 qui se sont produits un peu partout en France. On a eu un gros travail national auquel j'ai participé qui a refondé et à redéfini cette

guide avec un guide de doctrine opérationnelle (GDO) et un guide de technique opérationnelle (GTO) pour la partie feux de forêts et d'espaces naturels. C'est-à-dire que pour la première fois, en fait, on ne parle plus que de feux de forêt, on parle également de feux d'espaces naturels.

Dans les espaces naturels, on parle de feu de culture, feu d'herbe et également tout ce qu'on appelle les interfaces habitation forêt. Là où, en fait, on peut avoir des zones qui sont en déprise agricole mais où également la forêt commence à prendre le dessus. Une importante zone végétale mais qui se retrouve également avec des habitations. Donc tous ces milieux ont été pris en compte dans le GDO et GTO pour adapter justement la capacité et les modèles titre de réponse du SDIS face à ce risque au niveau national.

Et ensuite, dans chaque département il y a des mesures qui ont été mises en place afin de développer le travail en interservices avec l'ONF, les agriculteurs, la direction départementale des territoires au niveau de la préfecture et également d'autres services, de manière à mettre tous les acteurs autour de la table et que tout le monde prenne bien conscience de ce risque, pour mettre en place différents équipements particuliers de la défense extérieure contre l'incendie. Mais également avec le monde agricole avec des modalités de opérationnelles qu'on a pu mettre en place.

Comment se développe la communication et le travail entre vous et l'ONF en matière de prévention et lutte, en cas d'incendie en espace naturel ?

On travaille toute l'année avec l'ONF mais presque. On échange régulièrement avec l'ONF par exemple dans le département de l'Oise pour la préparation avant la saison. Donc on dialogue régulièrement avec les gardes forestiers et également, un dialogue avec les gardes forestiers et l'ONF pour essayer de mettre en place des réserves incendies.

Que j'évoquais tout à l'heure pour augmenter la défense extérieure contre l'incendie, qu'on appelle DECI. De manière que les sapeurs-pompiers en opération puissent bénéficier d'un point d'eau pour alimenter les véhicules, soit des réserves

artificielles, soit des réserves naturelles aménagées. De manière à pouvoir permettre l'alimentation des véhicules dans un délai assez rapide, de manière à gagner en efficacité.

Dans le cas d'incendie de récolte, le SDIS prend en charge la mission de prévention ?

Non, avec le monde agricole, c'est nous, le service départemental d'incendie et secours qui prenons en charge la mission. On est en train de signer un protocole d'accord avec eux, avec le monde agricole, avec FDSEA, la fédération départementale des syndicats d'exploitants agricoles et les jeunes agriculteurs de l'Oise.

De manière de faire des réunions préalables avant la saison feux de forêt. De manière à les sensibiliser sur toutes les mesures de prévention et de maintenance qui peuvent mettre en place dans leur exploitation agricole ou dans leurs machines avant la saison.

La vérification des machines, l'entretien, la vérification des extincteurs, bien considérer les différents d'extinction. Ensuite, il y a des réunions des informations qu'ils se font juste au moment avant du début des moissons où l'on redonne les modalités de demande d'appel de secours et surtout, on définit avec eux les modalités dans lesquelles on va les solliciter. Donc ils viennent nous aider avec leurs machines agricoles, de manière à déchaumer dans l'axe du feu pour éviter et limiter la propagation du feu.

Et donc, dans l'Oise avec ce protocole d'accord lorsqu'il y a un départ d'incendie pour un feu de récolte. On a avec la FDSEA, il a été désigné dans chaque commune un référent du monde agricole et ce référent, il est contacté par le centre de traitement de l'alerte, le centre de réception des appels 18. Dès lors qu'il y a un départ de feu, on contact le référent de la commune et après charge à lui, soit lui d'envoyer des moyens ou de se mettre en relation avec ses collègues pour envoyer des tracteurs avec des engins déchaumage sur place.

Donc, quand il y a un incendie de récolte l'ONF n'intervient pas, l'ONF est un service de l'État et elle est là pour travailler, gérer et exploiter toutes les forêts

domaniales, toutes les forêts qui sont propriétés de l'État. Tout ce qui n'est pas parti des forêts domaniales, l'ONF en fait, ne gère pas directement.

Et pour tout ce qui est donc surface agricole, à chaque fois, on a le référent soit avec le propriétaire directement ou l'agriculteur, soit dans chaque département il y a une FDSEA, donc, ce que je disais tout à l'heure, fédération départementale des syndicats d'exploitants agricoles qui sont un syndicat professionnel qui nous permette de travailler vraiment efficacement.

Les actions de lutte contre un feu de forêt et un feu de récolte sont-elles les mêmes ? Y a-t-il des différences ?

Non, il y a des différences qui sont dues au type de végétal qui va brûler entre des arbres et des récoltes. On peut voir qu'un feu de culture sur pied, donc du blé, de l'orge ou du colza va beaucoup plus vite qu'un feu de forêt.

En 2019, en fonction des conditions climatiques, on avait 38 degrés, je crois 40 degrés de mémoire de température. On avait des rafales de vent à 70 km heure, une très faible hygrométrie et avec les calculs qu'on a pu faire par la suite, on a pu s'apercevoir qu'on avait des vitesses de feu, on a eu quand même eu des vitesses de feu supérieure à 5 km/heure, c'est-à-dire globalement la vitesse d'un homme qui marche assez rapidement.

Alors qu'un feu de forêt se propage un peu moins vite. Un feu de forêt, théoriquement, on dit que c'est 30% de la vitesse du vent. Donc généralement dans l'Oise, un feu de forêt se propage à 500 – 1000 m/heure en fonction du type de végétation. Donc pour un feu de forêt, on va vraiment plus travailler sur ce qu'on appelle le front de flamme sur les côtés, sur les flancs.

Alors que dans un feu de récolte, on va chercher à travailler tout de suite avec des machines agricoles sur le devant du feu pour éviter et pour stopper sa propagation. Si sur un feu de récolte, on arrive pas à l'arrière du feu sur un feu de récolte, on va

toujours être en train de courir derrière. Il faut qu'on ralentisse la propagation du feu sur la tête du feu.

Quels types de technologies, d'applications ou d'outils utilisez-vous avec d'autres acteurs pour se communiquer et lutter contre la menace ?

Alors juste, il y a encore 2 ans, nous utilisions l'application prévention incendie, cette application prévention incendie a été développée avec la collaboration de l'ECASC, donc l'école d'application de sécurité civile concernant le feu de forêt. Mais la société qui a développé cette application a fermé et du coup, aujourd'hui, cette application n'est plus téléchargeable.

Pour ceux qui l'ont téléchargé et ceux qui l'utilisent sur leur téléphone, elle continue à fonctionner mais on ne peut plus la télécharger maintenant sur l'application. En fait, cette application à nous permettait surtout de définir et de confirmer le lieu de départ de feu avec des coordonnées GPS, lorsque la personne a appelé les sapeurs-pompiers.

Pour remédier à cette problématique. Le SDIS de l'Oise a obtenu une nouvelle application qui est un peu plus autonome et qui s'appelle en fait un expert eye en anglais. Et qui permet lorsque quelqu'un appelle les sapeurs-pompiers, ses sapeurs-pompiers, donc le centre de traitement de l'alerte envoie un SMS à la personne qui a appelé les secours. Donc, un SMS où il faut confirmer et en confirmant ce message, les sapeurs-pompiers prennent le contrôle de votre téléphone et surtout de la caméra. C'est-à-dire que les sapeurs-pompiers récupèrent les images que vous filmez avec votre téléphone et lorsque, quand l'on récupère ces images, on a les coordonnées GPS qui sont inclus.

Donc cette application nous permet non seulement de voir et d'avoir une vue sur le sinistre dans quel qu'il soit, ça peut très bien un feu, comme un malaise d'une personne, comme ça peut être un accident. Les sapeurs-pompiers de l'autre côté voient ce que les gens filment. C'est comme si l'on faisait du streaming et qu'on reporter un lien vidéo vers les sapeurs-pompiers. Et ça nous a permis déjà plusieurs fois, au centre de traitement de l'alerte, par exemple, de guider les gens sur un malaise cardiaque ou

de guider des gens sur un accident de la route pour leur donner des premiers gestes à effectuer.

Ça permet d'avoir une visualisation de ce qui se passe réellement, de ce qui brûle et de l'importance du risque et de cette manière-là, les opérateurs qui sont au centre de traitement de l'alerte peuvent adapter les engins au départ en rajoutant des véhicules, lorsqu'on voit que le risque est vraiment très important.

C'est une application payante qu'on a pris et qui est aujourd'hui vraiment très satisfaisante. C'est nous, c'est le SDIS, les sapeurs-pompiers et après on peut le partager avec les gens qui acceptent de que l'on récupère les photos de leurs téléphones et ils ne payent rien du tout, c'est nous qui payons l'application.

Comment s'est déroulée la collaboration avec les agriculteurs en cas d'incendie de récolte ?

Soit c'est quelqu'un qui appelle pour un départ de feu et à ce moment-là, nous on appelle, on fait partir les engins et on contacte également l'agriculteur référent pour l'informer d'un départ de feu sur sa commune. Et lui, il peut envoyer des collègues à lui, des agriculteurs avec des engins déchaumage pour aider les sapeurs-pompiers. Le but d'envoyer des engins déchaumage, c'est en fait de faire une barrière qui va ralentir la progression du feu, en déchaumage à l'avant du feu, de manière de régression le front flamme.

Et lorsque ce sont les agriculteurs qui appellent directement aux sapeurs-pompiers pour un départ de feu lorsqu'ils sont en train de travailler dans les champs et avec cette application, ils peuvent filmer le départ de feu et nous nous pouvons voir de cette manière, en fait, l'importance du départ de feu. De manière à leur donner des conseils, en mettant les machines dans la partie brûlée ou en sortant de la zone sinistrée. De rajouter, par exemple, des moyens supplémentaires sur le départ de feu pour mettre plus de moyens tout de suite pour attaquer le feu.

Donc on essaie de s'améliorer chaque année.

Vous luttez contre les incendies de forêt et les feux de récolte. A votre avis, à quel type d'incendie le département est-il le moins bien préparé ?

Je peux pas vous dire qu'on est moins bien préparés sur un. On se prépare pour les deux types de feu. On se prépare pour les feux de récolte, mais également les feux de forêt et maintenant, dans département de l'Oise, on a plus souvent des feux de récolte que des feux de forêt.

Donc, c'est pas qu'on soit moins bien préparés, mais si on est mieux, on a une plus grande expérience opérationnelle avec les feux de récoltes que des feux de forêt.

Que vous parliez d'une moins bien préparation, ça ne me plaît pas trop, je dirais qu'on a une plus grande culture opérationnelle sur les feux de récoltes et un peu moins sur les feux de forêt parce qu'il y a moins d'intervention des feux de forêt dans le département.

Quelles mesures ou stratégies souhaiteriez-vous mettre en œuvre pour mieux combattre et prévenir les incendies dans les espaces naturels ?

On cherche à faire le protocole d'accord que l'on va mettre en place avec le monde agricole. C'est de développer et d'augmenter le nombre de d'agriculteurs référents qu'on peut avoir de manière à favoriser la réponse opérationnelle du monde agricole. Parce que on a pu s'apercevoir ces deux dernières années, on avait déjà commencé à travailler avec le monde agricole.

Lorsqu'on est en période de moisson, on a beaucoup d'agriculteurs qui sont dans les champs avec leurs machines, leurs tracteurs et lorsqu'on leur demande de nous donner un coup de main, en fait, des fois, ils peuvent être disponibles tout de suite. Et donc, plus on aura de référents, plus on aura de d'agriculteurs disponibles, plus ça nous permettra de d'étouffer nos capacités de réponse opérationnelle

Donc il faut vraiment qu'on continue à développer les relations, les protocoles d'accord que l'on peut avoir avec le monde agricole. Mais également avec les différentes entreprises, le monde équestre, par exemple dans l'Oise on a France Galop.

France Galop, il travaille avec forcément hippodrome et des différentes pistes d'entraînement qui sont en forêt. C'est-à-dire qu'ils sont amenés à travailler très souvent en forêt et on essaye de travailler, et j'essaye de pouvoir travailler avec eux pour qu'il soit d'accord de nous aider. Lorsqu'un départ de feu en forêt, par exemple si nous manque de l'eau, en mettant des tracteurs à disposition.

Ça, pour l'instant, on n'y est pas encore arrivé. On a encore des progrès à faire dans les partenariats qu'on cherche à créer avec les différentes parties prenantes dans tout ce qui est le monde agricole et forestier.

Avez-vous quelques frustrations par le sujet ?

On aimerait que les choses aillent un peu plus vite. Par exemple, ce qu'il faut vraiment développer, c'est la partie mise en place de réserve incendie dans les massifs forestiers.

De s'apercevoir qu'on peut voir dans le sud de la France, ce qu'on appelle des réserves DFCI, des réserves d'eau pour la défense de la forêt contre les incendies et on a des réserves comme ça, dans les massifs forestiers dans le sud de la France qui permettent aux pompiers d'avoir de l'eau à toute disposition pour les véhicules. Et ça aujourd'hui dans le nord de la France, c'est très, très, très peu développé.

Dernier question Monsieur Lebeau, savez-vous comment se produit la collecte et l'enregistrement des feux de forêt dans la Base de Données sur les Incendies de Forêts en France (BDIFF) ?

La base de données BDIFF est rempli par chacun des SDIS sur la base des informations que l'on délivre au COZ sur les départs de feu. Chaque COZ en fait, centre opérationnel zonal récupère les informations de départ de feu dans chaque département de sa zone pour des feux supérieure à 5 hectares. C'est à dire que quand il y a un départ de feu supérieure à 5 hectares, vous passez l'information au centre opérationnel zonal. Si lui commence à surveiller un petit peu l'opération, je ne me rappelle plus les chiffres mais lorsque ça dépasse après 6, 3 hectares. Cette information est passée au niveau national à Paris.

Et donc après pour la saison ou en fin de saison, chaque département doit renseigner cette base de données, en indiquant tous les départs de feu qui l'ont eu à traiter. Et c'est donc, c'est à la charge du SDIS. Chaque SDIS de chaque département, c'est lui qui renseigne la BDIFF.

Laure Gautier
Garde forestière de l'ONF de l'Oise – Entretien téléphonique de 35 minutes le 17 avril
2024 à Lille

Première question pour vous, vous pourrez vous présenter et dire en quoi consiste votre métier, où vous travaillez ?

Aucun problème. Alors donc, je m'appelle Laure Gautier, je suis technicienne forestière pour l'ONF. C'est-à-dire que je m'occupe d'une zone de forêt qu'on appelle un triage, une zone de forêt domaniale et également de forêts communales, forêts des collectivités et je m'occupe de tout ce qui est gestion opérationnelle sur le terrain de la forêt.

Qu'est-ce que ça veut dire ? ça veut dire : Le marquage des coupes de bois et le suivi des chantiers d'exploitation, la planification et le suivi des travaux forestiers. Tout ce qui est aussi restauration et entretien de milieux remarquables, d'un point de vue biodiversité. On travaille en partenariat étroit avec le conservatoire, avec le parc naturel, etc.

Donc on a des deux milieux assez précieux en forêt d'Ermenonville, où je travaille notamment et puis, il y a tout un aspect aussi: accueil du public, sont des forêts qui sont ouvertes au public, qui sont plutôt très fréquentées, en tout cas ici au sud de l'Oise et donc, euh, qu'est-ce que c'est ? c'est des sorties, animations, visites, de vulgarisation, de découverte, c'est de sécurisation aménagement de sentiers de promenade, c'est des aménagements d'aires de pique-nique, des entretiens, d'aires de pique-nique, de places de stationnement, etc. Voilà très grossièrement en quoi consiste mon métier.

Pensez-vous que les incendies en espaces naturels se sont aggravés ces dernières années ?

Oui, clairement oui. Alors moi j'ai un domaine d'action et je vais vous parler avec un peu de hier, parce que je suis un peu un massif forestier et puis aux massifs alentours, mais très clairement. Alors on est issu au sud de l'Oise. Par exemple, sur le

massif d'Ermenonville sur un terrain très sableux, donc, on est vraiment un massif avec une haute, haute sensibilité au feu.

On a beaucoup, la moitié de la végétation, c'est du pain avec des aiguilles sèches au sol en permanence. On a beaucoup de fougères aussi, et la fougère, quand elle est toute sèche, est hautement inflammable. On a toujours, au moins ça fait à peu près de dix ans que je suis-là, on a toujours eu, l'été, quelques départs de feu qui sont toujours d'origine humaine. C'est pas de la malveillance, c'est plutôt de la négligence, de la méconnaissance. On a, ça a toujours été un petit peu à surveiller mais depuis trois, quatre ans là, ce sont vraiment des épisodes de canicule qu'on a et c'est un gros, gros sujet, on est vraiment en alerte et oui, oui, c'est ça, c'est considérablement et c'est devenu un succès prioritaire.

Quelle a été la réponse et la coopération de l'État en termes de stratégies et de ressources face à la menace ? Sentez-vous qu'il y a un manque de ressources ?

Alors, c'est en train de..., l'État, on a eu, on a eu l'année dernière surtout la protection des forêts donc, cette mission d'intérêt général de défense des forêts contre l'incendie, DFCI, était très développé dans le sud de la France et sur le pourtour méditerranéen, et puis dans les landes, et suite au gros incendie qui a eu, et puis à ce réchauffement climatique avec des étés... L'été dernier, on n'a pas eu, mais l'été d'avant, avec des périodes de canicule qui commence dès le mois de juin.

Là, ça a été étendu, la mission d'intérêt général DFCI, a été étendue à l'ensemble du territoire, et donc c'est l'état qui a été étendu, ça, et au niveau de chaque département, ça a été transmis, on a eu des consignes transmises notamment, enfin, il y a un gros travail entre les SDIS, L'ONF, la préfecture avec des moyens alloués et ça s'est traduit concrètement sur le terrain.

C'est ce que ce dont je peux vous parler le plus concrètement sur le terrain, quand même par des moyens et des missions qui ont été, qui ont été élaborés localement après chaque contexte local. On peut dire, décline les directives nationales selon ses enjeux et selon le contexte, et nous ici, ça s'est traduit par une augmentation

de moyens, de temps, des tournées de surveillance et d'intervention, de matériel, on a un pick-up avec une citerne, de possibilité d'avoir des subventions pour la défense incendie, etc.

On a plus de ressources, tout à fait à cause de l'expansion de la défense forêts contre l'incendie, cette mission d'intérêt général qui a été étendue. Alors, on n'en est pas, évidemment, on n'en est pas au niveau du sud de la France, mais on est quand même moins exposés mais on y viendra à terme.

Quelles sont vos actions pour mettre en œuvre le plan national de défense contre les incendies de forêts dans le département (DFCI) ?

Concrètement sur le terrain ici, il y a plusieurs choses, depuis des années, il y a des formations feu de forêt qui sont organisées par le SDIS et on les accueille en forêt. Donc ça, c'est une première chose, les formations feu de forêt, ils viennent avec leur camion, il fond la conduite, ils ont des formations, ils passent des examens, ce sont plusieurs semaines par an, donc on les accueille en forêt et on met à disposition le territoire.

On travaille beaucoup par des échanges avec le SDIS qui interviennent régulièrement, on organise des tournées de surveillance qui sont dédiées à la défense incendie, c'est-à-dire tournées de surveillance sur les aires d'accueil de public, par exemple pour vérifier les barbecues, les feux de camp, les soirées après les soirées après les examens, les choses comme ça.

Par exemple, il y a deux ans au mois d'avril, à début avril, j'ai eu des soirées de jeunes, des soirées où ils ne sont pas si nombreux avec un petit feu, ils boivent de la bière et jouent de la guitare, c'est sympa. Ils pensent l'avoir éteint et puis s'en vont et, en fait, le lendemain, c'est étalé, ça fume plus loin et il faut faire intervenir les pompiers.

Donc, ça, ce sont des tournées de surveillance, c'est plutôt pour la prévention, on fait beaucoup de prévention, mais on fait aussi de la sensibilisation, c'est-à-dire que

pendant les périodes de très forte canicule la préfète nous demande de fermer les forêts, donc, on ferme les forêts, on met beaucoup de panneaux de signalétique, etc. On a des panneaux : attention, pas de barbecue, pas de feu, interdit de fumer à telle période, etc. Donc, ça, c'est la prévention.

On a un véhicule, comme je vous disais, c'est un 4x4, avec une citerne de six cents litres à l'arrière qui fait des tournées, donc des tournées de surveillance et d'intervention sur les massifs forestiers, mais pas que les forêts de l'État, on a aussi la mission de le faire pour tous les forêts privées aussi, tous les massifs forestiers, ça se limite pas aux forêts de l'État et donc là c'est la possibilité d'intervenir sur un feu naissant et ils sont en lien avec une radio, avec le SDIS, pour communiquer l'emplacement et faire intervenir les pompiers si nécessaire, mais parfois un feu naissant, une petite intervention ça a permis d'éviter la catastrophe, donc ça, c'est les moyens pour ça également.

Et puis on a des crédits d'aménagement, Par exemple d'entretien de chemins d'accès à des réserves d'eau pour faciliter la circulation des pompiers. Par exemple, en ce moment même, je suis en train de travailler, de monter un dossier, donc en lien avec la mairie, un locale. Puisque ce sont les mairies qui sont éligibles des subventions, de demande de subventions pour installer une citerne enterrée sur le massif.

On a également, on a peu de points d'eau qui sont utilisables, donc, on a aussi fait un échange foncier avec un golf voisin qui a une réserve d'eau de deux mille mètres cubes et les termes de l'échange acheté. Il y a eu un échange de parcelles, mais c'était aussi la condition d'avoir un accès qui nous aménage un accès à leur réserve d'eau. Voyez, on a différentes solutions comme ça pour essayer de protéger le massif.

Donc, la défense des forêts contre l'incendie est pendant toute l'année avec quand même une accentuation des tournées et des interventions, bien évidemment à partir du mois d'avril. Le mois d'avril, il est très sensible. Là ça a été parce il a été très arrosé, mais il est très sensible, c'est le plus sensible, parce que la végétation verte est pas encore sortie donc, c'est que de la végétation sèche. Si le mois d'avril est sec, ça

peut s'enflammer et parcourir des hectares très rapidement et à partir du mois d'avril et jusque octobre, novembre, c'est toujours délicat.

Aussi la mission d'intérêt général prend en compte les forêts privées et voilà, nous en tout cas pour ces tournées avec le véhicule 4x4 pour éteindre un feu naissant, on tourne sur l'ensemble du massif, donc sur le massif forestier il y a la forêt domaniale de l'état, mais il y a aussi les forêts privées. Donc c'est sur l'ensemble des massifs du département, qu'ils soient privés ou publics.

Comment se développe la communication et le travail entre vous et le SDIS en matière de prévention et lutte, en cas d'incendie en espace naturel ?

Alors, quand on a un départ de feu, le plus souvent, nous l'ONF, on est prévenus par des promeneurs qui parfois préviennent directement le SDIS. Mais moi, quand je suis alerté d'un feu ou que je tombe sur un feu, on a ce qu'on appelle un carroyage de SDIS, ça veut dire que tout, tout le territoire est un maillage, donc il est divisé, ce sont les carreaux, des grands carreaux avec des numéros, ce qu'on appelle les numéros des SDIS et ça permet aux pompiers de localiser la zone.

Moi, j'ai une application, je crois pas qu'elle puisse être encore téléchargée, mais c'est une application qui s'appelle défense incendie, mais moi j'appelle les pompiers par l'application, plutôt que de faire le dix-huit, je passe par là, comme ça, il y a un numéro DFCI qui s'affiche, qui me localise, avec mon téléphone qui s'affiche, et je peux le transmettre aux pompiers après, en amont, on a des points de secours sur le massif qui sont répertoriés et connus des pompiers et on donne comme référence ce point secours, point de rencontre pour les secours et après nous, on les guides, en fait en forêt, c'est toujours un peu délicat, les accès et l'état des chemins, etc. Et et du coup, on les guide, on est présent.

Après, l'idée et j'ai commencé à travailler là-dessus, mais ça prend du temps, et c'est de cartographier le massif avec les trois catégories de chemin. Des chemins où des camions de pompiers passent et peuvent se croiser, des chemins où ils peuvent passer, mais ils peuvent pas se croiser, des chemins où ils peuvent pas passer pour

qu'ils y aient une vision d'ensemble du massif qui faciliterait le travail. Mais ça, c'est un gros travail, mais ça viendra aussi.

Mais là, pour l'instant. Vous voyez, je suis en train de la faire. Il y a des chemins que je vérifie mais je fais ça au feutre sur un fond de carte papier, j'en suis à l'état de brouillon et j'en ai fait qu'une partie mais à terme, ça verra le jour, mais je pense que ce ne sera pas cette année.

Voilà, c'est ça et en fait. On communique beaucoup avec le SDIS, le colonel Lebeau qui travaille sur le massif depuis bien longtemps et qui est responsable, que vous avez eu au téléphone.

Du coup le feu de paille sont encore plus important que les feux de forêt mais en tout cas, il y a plus d'en termes d'incendie. Y a plus de, c'est la propriété d'un tel ou un tel. Y a plus de limite de propriété. Le plus souvent, le feu de toute façon, les gros incendies qu'on a eus, on en a eu beaucoup en limite de propriété privée chez nous, et c'était à cheval sur les dos. Il y a plus de limites en fait de propriétés finalement. Avec le colonel Lebeau, on échange beaucoup, il m'accompagne beaucoup, il me conseille beaucoup et l'idée, c'est de ce qu'on augmente tous en en connaissance aussi.

Savez-vous comment se produit la collecte et l'enregistrement des feux de forêt dans la base de données (BDIFF) ?

Nous à titre personnel, nous je pense que chacun le fait en termes de forêt publique, nous on a même élaboré une cartographie, un historique, nous, on le relève toujours quand il y a un incendie, il y a un enregistre d'ordre, on fait un compte-rendu et grâce à ça, on peut avoir un historique et on a une cartographie du massif avec les, avec les zones où il y a eu beaucoup de départs de feu, et puis avec des cercles plus ou moins gros par rapport à la surface brûlée.

Je pense que c'est un de mes collègues qui a fait ça, mais je peux vous le partager sans aucun problème, je vais lui demander comme celui qui l'a fait, mais il y a aucun problème avec ça, si par texto vous pourrez m'envoyer votre adresse mail. Et encore une fois, tout ce que je raconte c'est à l'échelle du massif forestier d'Ermenonville parce que moi, je travaille sur ce massif là, mais j'imagine que des

choses similaires sont faites ailleurs, en tout cas dans l'Oise, c'est le point noir au niveau incendie de toute l'Oise, le massif d'Ermenonville, parce que c'est du sable. Donc deux jours sans pluie et c'est tout sec.

Dans la pratique, L'ONF considère-t-il les feux de récolte comme des feux de forêt ? Dans la mission d'intérêt général

Alors ça, on est pas nous, on est pas habilité, ni on n'est pas concerné par les feux de récolte, dans les champs, chez les agriculteurs, c'est ça. Nous, on est pas trop concernés par ça. Évidemment s'il y a un feu qui se déclare en limite de forêt chez un agriculteur, on travaillera avec eux, et pareil les agriculteurs, ils aident les forestiers, je pense que tout le monde se mobilise.

Je ne crois pas que, officiellement, l'ONF n'est pas, on n'a pas vocation à défendre tout le territoire, on peut pas, c'est pas notre métier. Nous, on gère des forêts. Donc, quand ça concerne la forêt, évidemment, c'est plutôt les l'affaire des SDIS mais s'il a un feu en limite, évidemment on s'y mettra tous.

Comment se déroule le travail mené conjointement avec Météo-France sur la prévention des incendies ?

Alors, nous, on reçoit, on a une veille incendie, donc il faut que j'entre et reçoit. On a accès le site régulièrement qui nous donne en temps réel... On a accès à différentes données avec une météo précise, et puis, et puis aussi des cartographies des incendies en cours, etc. ça s'appelle carte web veille incendie. Des sources de données, des points chauds, voilà, on a une carto des points chauds, donc, on peut voir où il y a des feux et, surtout, on a régulièrement des informations sur la météo et les alertes.

Et puis, en cas de conditions extrêmes, on a des directives en général, ça passe par nos supérieurs hiérarchiques et si la préfète y envoie ses directives, qui peuvent aller jusqu'à, effectivement, la fermeture des forêts, l'interdiction de tout travaux. Nous, si jamais on a des travaux avec des tracteurs, des broyeurs, des choses comme ça, on arrête tout pour éviter les étincelles, chose comme ça.

D'autant qu'on est on est dans un massif très sensible au feu et, en plus, au niveau accueil du public et des personnes, on a quand même autour du massif et au cœur du massif, beaucoup, beaucoup de zones d'accueil du public. Y a deux gros parcs d'attractions à proximité du massif et dans le massif, il y a puis toutes les communes autour, donc, sur la protection des personnes, c'est quand même très délicat.

Avez-vous quelques frustrations par le sujet ?

Oui, alors là, la situation va être de pire en pire. C'est toujours très stressant, on a eu l'année dernière un été pluvieux, là, pour l'instant, il y a beaucoup d'eau, ça va. On sait pas de quoi va être fait cet été, mais les étés très secs, mais très chaud, oui, il y a un gros stress.

Au niveau des moyens, je pense que les moyens suivent. On fait ce qu'il faut, petit à petit, pour s'équiper pour protéger le massif. Le SDIS et les pompiers sont très réactifs. On a la chance qu'ils connaissent bien quand même, le massif, à force de faire des stages de formation.

Et non, je pense que, petit à petit, les choses se mettent en place. Ça communique beaucoup avec des réunions avec la préfète, les responsables de l'ONF, etc. Il y a beaucoup d'échanges, des groupes de travail. Les choses se mettent en place petit à petit et je suis plutôt confiante pour ça.

Quand on voit ce qui se passe dans le sud, c'est, c'est, c'est c'est dur, quand on voit, parce que nous ici, pour moi, ça me paraît déjà le plus gros incendie que j'ai eu, c'était en 2020, j'ai eu cinq hectares de brûlé où j'ai dû couper tous les arbres parce qu'ils étaient tous brûlés. J'ai trouvé ça horrible, c'était un crève-cœur et quand je vois les centaines d'hectares qui partent en fumée d'ailleurs, je dis, j'aimerais qu'on arrive à éviter ça.

Quelles mesures ou stratégies souhaiteriez-vous mettre en œuvre pour mieux combattre et prévenir les incendies dans les espaces naturels ?

Alors chez nous c'est toujours d'origine humaine les départs de feu. Donc, à mon avis, la meilleure des choses, c'est mais il faudrait encore plus de moyens, soit

créer des postes, soit dédier des heures de travail à encore plus de tournées de surveillance de prévention et il faut aussi des sanctions contre les gens.

Déjà de la prévention, parce que parfois les gens se rendent pas compte, ils vont pas mal le faire, ils aiment la forêt, ils viennent en forêt pour faire un petit feu de camp, pour passer un bon moment, et ils sont bien en forêt et ils ont pas du tout d'intérêt à la détruire et ils ne veulent pas, mais ils se rendent pas compte. Donc, c'est de la sensibilisation, vraiment ça va passer par de la communication pour beaucoup, mais vraiment, répéter, répéter, répéter, faut que ça tourne pour que les gens soient très conscients ça, et puis après ça s'il faut des détourner de surveillance, et s'il faut verbaliser les gens mais en tout cas être très ferme, très pédagogue et très ferme après.

Ça veut dire des moyens pour avoir du temps de travail. C'est surtout de la présence, la présence, la présence, et c'est vrai que l'on est limité en nombre de personnels, même si on a eu des moyens dédiés pour la défense incendie, mais on est encore limité pour être très, très présente sur, comme je dis, c'est des massifs qui sont très fréquentés, plus il y a de la fréquentation du public, plus il y a de risque. Donc le mieux, c'est d'être présent au maximum pour informer les gens, pour expliquer aux gens et, si jamais ça ne suffit pas pour eux, pour verbaliser.

J'ai vu qu'il y a eu un feu proche du parc Astérix, est-ce qu'il est normal ou courant d'avoir des feux proches du parc ?

Au sud du massif, on a eu une propriété qui a été touchée par des feux, le parc Astérix, c'est très, très proche. On a eu en 2022, effectivement ça a touché, ça s'est arrêté, c'est pas arrivé très loin de la forêt domaniale, ça s'est arrêté avant, mais il y a eu un très gros incendie avec l'ensemble des pompiers qui étaient là, de toutes les casernes ont été mobilisés sur ce feu.

Je pense que le colonel Labeau a vous en parlé mieux que moi. Mais ça, c'était effectivement une grosse source de stress, parce que s'il y avait eu un autre incendie ailleurs dans le département à ce moment-là, tous les pompiers étaient mobilisés sur ce feu, ce gros, gros incendie au sud du massif forestier, à proximité du parc Astérix.

La cause exacte jamais su exactement d'où ça venait mais pas forcément de l'intérieure du parc. Il y en a qui disent : il y avait des travaux sur l'autoroute, est-ce que c'est une étincelle depuis de l'autoroute qui a lancé le feu ? on ne sait pas bien, il suffit tellement peu de choses.

Avez-vous eu une expérience proche avec la menace ?

Alors oui avec plaisir. C'était en 2020, en pleine nuit à quatre heures ou cinq heures du matin, je vais vous raconte tous les détails, vous allez tout savoir. Mon mari se lève et il me réveille et dit : ça sent le feu. Moi, on habite dans une maison forestière au nord du massif, dans la forêt.

Donc, on part en voiture, on essaie de se guider pour trouver d'où ça venait, à l'odeur, mais en impossible de trouver, il y à plusieurs milliers d'hectares, on s'éloignait, ça sentait plus, et puis on savait pas dans quelle direction aller, on n'arrivait pas à trouver d'où ça venait, si c'était loin, pas loin, etc. Donc, j'ai appelé les pompiers et je leur ai dit : voilà, je suis de l'ONF, ça sent le feu, ça brûle quelque part, c'est sûr mais je suis incapable de de de vous dire où et donc il faudrait que vous puissiez intervenir, est-ce que vous pouvez intervenir et ils m'ont répondu par téléphone : non, sans qu'on ait l'origine, on peut pas.

Donc, il a fallu attendre le lendemain matin, plusieurs heures se sont passés et y avait un peu de vent et avant qu'on puisse trouver la zone du feu. C'était une voiture volée, le plus souvent, c'est ça, des gens qui volent des voitures et qui viennent les brûler en forêt. Donc la source, c'était ça, c'était une camionnette qui avait été brûlée et donc le feu avait pris dans la fougère.

C'était au mois de septembre. Septembre et fin août, on a des feux. Et là il y a eu une très belle parcelle de pins sur de la fougère qui a brûlé sur cinq hectares. J'ai des petites vidéos, j'ai des photos de pins qui brûlent à l'intérieur. Enfin, c'était, c'est vraiment, ça a été compliqué d'en venir à bout pour les pompiers, on a fait venir une pelle pour creuser toute une tranchée autour de la zone qui brûlait, pour la contenir, pour que ça s'étale pas encore, parce que ça c'est étale, c'était difficile, il y avait du vent.

Et encore une fois sur le massif pour aller remplir les camions d'eau, ça prend du temps parce qu'ils doivent aller jusqu'au village de Fontaine-Chaalis donc, ils doivent faire un peu de route et donc j'ai fait une coupe à la suite de cet incendie, j'ai fait une coupe des pins les plus touchés en essayant de laisser une chance, on les a laissé un peu quand même pour laisser une chance et finalement, l'année d'après, j'ai dû tout couper parce qu'ils étaient tous en train de mourir les uns après les autres et donc j'ai coupé 1000 m³ de pin et maintenant j'ai un grand trou béant comme une grande cicatrice dans la forêt, donc, on replante, bien évidemment, mais c'est toujours très dur comme expérience.

Et je j'imagine les forestiers des Landes, par exemple, il y a un an et demi, quand on a vu leurs parcelles partir en fumée, tout cramé, c'est, c'est un peu traumatisant, je pense, comme expérience quand ce sont des très grandes surfaces.

Landes est un département qui est dans le sud-ouest de la France, au bord de l'océan Atlantique à la frontière avec l'Espagne, un peu plus au-dessus du Pays basque, et là, c'est un département où il y a un million d'hectares de pins maritimes, de grand massif forestier, le plus grand massif forestier de France et y a eu des centaines et des centaines et des centaines d'hectares qui ont brûlé. Si vous mettez sur internet incendie Landes 2022, vous allez voir que c'était quelque chose, je pense que ça a été déclencheur de aussi de l'état qui s'est dit : oulala, attention, ça commence à barder.

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION.....	6
RÉCHAUFFEMENT CLIMATIQUE.....	9
SCÉNARIO DE SÉCHERESSE.....	14
EXPANSION DE LA MENACE VERS LE NORD.....	18
LE PLAN DU MÉMOIRE.....	23
CHAPITRE 1 - FEUX D'ESPACES NATURELS : FEUX DE FORETS ET FEUX DE RÉCOLTES.....	25
1.1 CONNAISSANCES GÉNÉRALES SUR LES FEUX DE FORETS.....	28
1.2 FEUX DE FORETS DANS L'OISE : LA NOUVELLE MENACE.....	32
1.3 CONNAISSANCES GÉNÉRALES SUR LES FEUX DE RÉCOLTES.....	39
1.4 FEUX DE RÉCOLTES DANS L'OISE : UN FEU D'ESPACE NATUREL À CONSIDÉRER.....	42
CHAPITRE 2 - CADRE JURIDIQUE ET POLITIQUE POUR LA PRÉVENTION, LA MITIGATION ET LA LUTTE CONTRE DES FEUX D'ESPACES NATURELS.....	49
2.1 LA NOTION DE LA SOCIOLOGIE DE L'ACTION PUBLIQUE DE LASCOUMES DANS LES FEUX D'ESPACES NATURELS.....	49
2.2 LE CODE FORESTIER POUR LA PRÉSERVATION D'ESPACES NATURELS.....	54
2.3 LES ACTEURS IMPLIQUÉS DANS LA LUTTE CONTRE LES FEUX D'ESPACE NATURELS DANS LE DÉPARTEMENT DE L'OISE.....	60
2.4 LES STRATÉGIES DE PRÉVENTION, MITIGATION ET LUTTE.....	65
2.4.1 LA DÉFENSE DE LA FORET CONTRE LES INCENDIES (DFCI).....	66
2.4.2 L'ACTION PUBLIQUE DU TERRITOIRE DE L'OISE EN MATIÈRE D'INCENDIES D'ESPACE NATUREL.....	70
2.4.3 RESSOURCES, PRÉVENTION. MITIGATION ET INTERDICTIONS FACE A LA NOUVELLE MENACE.....	71
2.4.4 RÉPONSE OPÉRATIONNELLE DU DÉPARTEMENT POUR LUTTER CONTRE LE FEU.....	82
CONCLUSION : L'AVENIR NOIR DU NORD.....	88
SOURCES ET BIBLIOGRAPHIE.....	91
ANNEXES : ENTRETIENS.....	100
Régis Desrumeaux.....	100
David Lebeau.....	110
Laure Gautier.....	119
TABLE DES MATIÈRES.....	130
TABLE DES ILLUSTRATIONS.....	131

TABLE DES ILLUSTRATIONS

Figure 1 : Changements de la température à la surface du globe par rapport à la période 1850-1900	10
Figure 2 : Concentrations historiques de dioxyde de carbone (CO2).....	11
Figure 3 : Changement de la température à la surface du globe par rapport à la période 1850-1900 (CO2).....	13
Figure 4 : Indicateur de sécheresse combiné pour l'Europe en 2022.....	16
Figure 5 : Cartographie des zones d'alerte sécheresse concernées par des mesures de restriction imposées par l'arrêté sécheresse dans l'Oise en 2023.....	17
Figure 6 : Extension géographique du danger de feux en France.....	20
Figure 7 : Surfaces brûlées en France sur 11 ans (hectares).....	21
Figure 8 : Surfaces d'espaces naturels dans le département de l'Oise en 2018.....	27
Figure 9 : Feux d'espaces naturels par nature de végétaux.....	28
Figure 10 : Les différentes phases de combustion d'un feu de forêt.....	31
Figure 11 : Propagation de la chaleur d'un feu de forêt.....	32
Figure 12 : Feux de forêt dans les départements du Nord.....	34
Figure 13 : Comparaison entre différentes valeurs de surface brûlée pour l'année 2019 dans l'Oise.	37
Figure 14 : Image d'un incendie de récolte depuis un tracteur dans le département de l'Oise en 2022	46
Figure 15 : Image d'un incendie de récolte depuis un drone dans le département de l'Oise en 2023	48
Figure 16 : Les cinq variables du modèle de l'action public.....	52
Figure 17 : Acteurs impliqués dans la prévention, la mitigation et la lutte contre les incendies d'espaces naturels dans le département de l'Oise.....	61
Figure 18 : Interactions entre acteurs selon le type de feu d'espace naturel dans le département de l'Oise.....	63
Figure 19 : L'attaque de flanc dans un feu de forêt.....	83
Figure 20 : L'attaque de front dans un feu de récolte.....	86